

# Bordereau de signature

## DEL2019\_0116



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	04/07/2019	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	04/07/2019	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-07-04)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // deliberation\_mairie

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2019\_ 0116

Arrondissement de  
**TORCY**

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 28 JUIN 2019,**  
L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 28 juin, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 21 juin 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.

**PRÉSENTS** : M. VISKOVIC, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, M. DIOGO, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme ROTOMBE, M. BARDET, Mme MONIER, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, M. NYA NJIKÉ (arrivée à 19h30 au point n°5), Mme JULIAN, M. ROSENMANN, Mme CAMARA, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, M. TATI.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** :

M. TIENG qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER,  
Mme NATALE qui a donné pouvoir à Mme CAMARA,  
M. BEAULIEU qui a donné pouvoir à Mme MONIER,  
Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à Mme NEDJARI,  
M. VACHEZ qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC,  
M. NYA NJIKÉ qui a donné pouvoir à M. FONTAINE (jusqu'au point n°4),  
M. CALAMITA qui a donné pouvoir à M. MAYOULOU NIAMBA,  
Mme VICTOR qui a donné pouvoir à M. DIOGO,

**ABSENTS** : Mme DODOTE, M. DRAMÉ, Mme PELLICOLI, M. NGUYEN, Mme PHAM.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. MAYOULOU NIAMBA.

Point 4 : Rapport 2018 portant sur les actions entreprises dans le cadre du FSRIF.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2531-12 et L. 2531-16,

**VU** le rapport 2018 portant sur les actions entreprises dans le cadre du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France,

**CONSIDÉRANT** que le maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France prévu à l'article L. 2531-12 du CGCT, présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement, que ce rapport est ensuite notifié à la Préfecture de Département,

**ENTENDU** l'exposé de M. RATOUCHNIAK, Maire-adjoint en charge des Finances, des Marchés Publics et de la Vie des Quartiers,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**PREND ACTE** du rapport 2018 portant sur les actions entreprises dans le cadre du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France, joint en annexe de la présente.

**NOTE** que ce rapport sera notifié à la Préfecture de Seine-et-Marne.

*a présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

  
Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le	04 JUL. 2019
Affiché en Mairie le	04 JUL. 2019
Publié au RAA le	04 JUL. 2019

# Bordereau de signature

## RAPDEL2019\_0116



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	12/07/2019	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	12/07/2019	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-07-12)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // deliberation\_mairie



## VILLE DE NOISIEL

DIRECTION FINANCES -MARCHES PUBLICS  
SECTEUR FINANCES

Réf. : AA/CH

### RAPPORT 2018 PORTANT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES DANS LE CADRE DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1991, le Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

En 2018, la dotation perçue par la Ville au titre de ce fonds s'est élevée à 955 256 €.

La Ville de NOISIEL met en œuvre une politique sociale poussée assurant l'amélioration des conditions de vie de ses habitants.

Les recettes provenant du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France participent à pérenniser et développer cette politique constituée d'actions réparties selon les secteurs suivants.

### Table des matières

I - URBANISME - POLITIQUE DE LA VILLE.....	2
II - RETRAITES - PETITE ENFANCE ET FAMILLE - ACTIONS SOCIALES - LOGEMENT - CCAS - ADMINISTRATION FINANCES.....	12
III - ACTIVITES PERISCOLAIRES.....	67
IV - ENSEIGNEMENT.....	76
V - SERVICE JEUNESSE.....	80
VI - SERVICE DES SPORTS.....	95
VII - CULTURE - ANIMATION.....	103
VIII - PATRIMOINE.....	114
IX - PREVENTION - SECURITE.....	122
X - GESTION DES BATIMENTS ET ESPACES COMMUNAUX.....	128

## **I - URBANISME - POLITIQUE DE LA VILLE**

Le service Urbanisme / Politique de la Ville regroupe 4 secteurs : l'urbanisme, la politique de la ville en tant que telle, la vie des quartiers et l'emploi.

Le service Urbanisme / Politique de la Ville se compose de :

- un responsable de service ;
- un adjoint au responsable du service, responsable des secteurs Politique de la Ville, Vie des Quartiers et Emploi ;
- une assistante ;
- un instructeur urbanisme ;
- trois médiateurs de quartiers ;
- deux conseillères emplois ;

Soit 9 agents (8 à temps complet et 1 à temps partiel).

### **A - Actions portées par le secteur Politique de la Ville**

Le secteur Politique de la Ville est chargé de suivre et d'animer, en lien étroit avec les services de l'Agglomération, les différents dispositifs relevant de la Politique de la Ville : déclinaison du Contrat de Ville du Val-Maubuée sur le territoire communal, suivi du conseil citoyen sur le quartier prioritaire des Deux-Parcs, participation à la finalisation du Projet de Renouvellement Urbain avant la signature de la convention ANRU, mise en place des conventions d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB), participation et suivi du dispositif du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC).

#### **1 - Pour ce qui concerne le Contrat de Ville du Val-Maubuée**

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a institué les contrats de ville, nouveau cadre partenarial de mise en œuvre de la Politique de la Ville.

La Commune est concernée par ce dispositif contractuel puisqu'elle possède un quartier prioritaire : les Deux-Parcs/Luzard.

Le travail du secteur, à l'occasion du passage du dispositif en phase opérationnelle, a essentiellement reposé sur :

- la participation aux instances intercommunales de coordination et de pilotage du contrat de ville ;
- la mobilisation et l'accompagnement des porteurs de projets potentiels, notamment le conseil citoyen, dans le cadre de l'appel à projets contrat de ville 2018 ;
- l'impulsion d'une dynamique de projet.

En 2018, les porteurs de projets noisiéliens ont bénéficié d'une aide globale de fonctionnement, dans le cadre du contrat de ville, de 64 000€, soit une hausse de 23 % par rapport au montant obtenu lors de l'appel à projets 2017 (49 500€).

Le détail de l'obtention de financements Politique de la Ville est le suivant :

- 4 actions municipales, 6 actions de la MJC/MPT, 2 actions du Conseil citoyen, 1 action de la compagnie Gazelle et 2 actions du collège du Luzard ont obtenu un cofinancement de l'État dans le cadre de ce dispositif ;

- 20 500€ sont alloués aux projets portés par les services municipaux, 23 500€ pour les projets portés par la MJC/MPT, 4 000€ au conseil citoyen des Deux-Parcs/Luzard, 3 000€ pour la compagnie Gazelle et 12 000€ pour le collège du Luzard ;

#### Suivi du Conseil citoyen :

L'un des principes fortement affirmé par l'État est la construction de la Politique de la Ville de manière obligatoire avec les habitants des quartiers prioritaires.

La concrétisation de ce principe est, pour chaque quartier prioritaire, la mise en place d'un *conseil citoyen*.

Le Conseil citoyen des Deux-Parcs/Luzard a été installé le 2 juillet 2015. Après une première phase de structuration, le travail du service a essentiellement consisté à accompagner les projets du conseil citoyen, tout en favorisant son autonomie.

Avec l'appui du secteur, le conseil citoyen a pu organiser divers événements qui ont permis d'améliorer la cohésion sociale dans le quartier :

- Loto à la Maison de quartier des Deux-Parcs le 17/12/2018 ;
- Après-midi thématique concernant les droits de la femme le 10/03/2018
- Participation à la fête de quartier des Deux-Parcs et financement d'une séance de cinéma en plein-air le 7 juillet 2018
- Différents ateliers sur la thématique d'Halloween du 29 au 31/10/2018

Et tout au long de l'année :

- Activité de soutien scolaire avec un intervenant professionnel
- Activité de ressourcerie de vêtements

#### Mise en place des conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB :

Ce dispositif a été institué par la loi de finances pour 2015 (article 1388 bis du CGI). Il prévoit l'application d'un abattement sur la TFPB de 30%, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, à l'ensemble du patrimoine social dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville pour la durée des contrats de ville (2015-2020).

L'idée est ainsi de permettre aux organismes HLM de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques de leurs patrimoines situés dans la géographie prioritaire qu'ils ne seraient pas en mesure d'absorber et qui pèseraient trop lourdement sur les charges des locataires.

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs concernés ont l'obligation de signer une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB.

Les actions éligibles relèvent des axes suivants :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité;
- Sur-entretien ;
- Gestion des déchets et encombrants ;
- Tranquillité résidentielle ;
- Concertation et sensibilisation des locataires;
- Animation, lien social et « vivre ensemble » ;
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU).

Sur le territoire de l'ex-Val-Maubuée, sept bailleurs ont rempli les conditions pour bénéficier de l'abattement de TFPB dont deux sur le territoire noisiélien, à savoir :

- France Habitation (289 logements);
- Trois Moulins Habitat (425 logements).

L'OPH 77 a fait savoir aux communes de Noisiel et Torcy, par courrier en date du 04/02/2016, qu'il ne pouvait pas entrer dans le dispositif faute d'avoir transmis aux services fiscaux les éléments demandés dans le délai imparti.

La signature des conventions est intervenue à l'Hôtel d'agglomération le 14 septembre 2016.

Ce dispositif n'est pas neutre et présente un coût important pour la commune. En effet, le manque à gagner net pour la commune au titre du dispositif d'abattement de la TFPB représente 46 954€ pour l'année 2018.

Sur la durée des conventions (2016-2018), le manque à gagner pour la commune est de l'ordre de 140 862€.

Le travail du service a consisté en l'organisation de diagnostics en marchant, étape préalable à la mise en place des conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB. C'est sur la base des dysfonctionnements repérés lors de ces diagnostics en marchant que les bailleurs ont bâti le programme d'actions triennal annexé aux conventions d'utilisation de la TFPB.

Deux réunions ont été organisées en mai et juin 2018 pour échanger avec les bailleurs, en présence des représentants des habitants, sur le bilan des programmes d'actions 2017 et sur les actions à mettre en place en 2018.

Trois Moulins Habitat s'est engagé à suivre un programme d'actions qui se décompose comme suit :

- Axe renforcement du personnel de proximité : 9 000€ correspondant à la proratisation du salaire des agents du développement social et urbain intervenant sur le quartier ;
- Axe sur-entretien : 2 000€ pour l'enlèvement de tags et graffitis ; 2 000€ pour la réparation d'équipements vandalisés ;
- Axe concertation/sensibilisation des locataires : 8 500€ pour des ateliers de sensibilisation aux écogestes ;
- Axe Animation et lien social : 3 000€ pour les actions concourant au vivre ensemble ; 3 600€ pour la mise à disposition à titre gratuit d'un local pour le conseil citoyen des Deux-Parcs/Luzard ; participation aux travaux de la Maison du projet : 15 000 €
- Axe insertion : 1 500€ pour un chantier d'insertion avec le club de prévention ;
- Axe petits travaux d'amélioration de la qualité de service : 30 000€ de travaux de remise en état de logements et 10 000€ de sécurisation des abords ;

Le programme d'actions 2018 de France Habitation se présente comme suit :

- Axe concertation/sensibilisation des locataires : 3 600€
- Axe animation et lien social : 1 400€ pour la mise à disposition de locaux associatifs ; 1 200€ pour la participation à la fête de quartier ;
- Axe renforcement de la présence du personnel de proximité : 25 500€ correspondant à la prise en charge du salaire d'un agent de développement social et urbain de l'APES intervenant sur le patrimoine ; 3 100€ correspondant notamment aux permanences effectuées sur le patrimoine par la direction du bailleur afin de répondre aux interrogations des locataires ; 800€ pour des actions d'accompagnement social spécifique ;
  - Axe surentretien : 21 700€ avec pour principale dépense l'enlèvement de tags et de graffitis et le renforcement du nettoyage ; 2 500€ pour la réparation d'équipements vandalisés

4/135

- Axe gestion des déchets et encombrants : 1 000 € ;

Charge au service de veiller à ce que les bailleurs concernés déclinent concrètement les programmes d'actions mis en place dans le cadre de ce dispositif.

*Suivi des études découlant de la signature du protocole de préfiguration du quartier prioritaire au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain d'intérêt régional*

Par courrier en date du 02 juillet 2015, l'État a informé la commune de l'inscription du quartier des Deux-Parcs/Luzard au titre du NPNRU dit « d'intérêt régional ».

Dès lors, la Communauté d'Agglomération a entamé le travail de mise en place du protocole de préfiguration du mois de juillet à octobre 2015.

Le protocole de préfiguration, signé le 21/12/2015, a eu pour objet de lister les études à mener pour aboutir à un projet urbain et social de qualité sur le périmètre du quartier prioritaire. Il a précisé également les modalités de financement, notamment par l'ANRU, du programme d'études urbaines et sociales définies.

L'écriture du Projet de Renouvellement Urbain ainsi que la maquette financière sont actuellement en cours de finalisation avant la signature de la convention ANRU.

A ce jour, le projet comprend, pour le secteur central (partie du quartier située au Nord de la VPN) :

- le déplacement de l'école maternelle de l'Allée des Bois à proximité de l'école élémentaire de l'Allée des Bois afin de constituer un nouveau groupe scolaire ;
- la construction d'un nouveau centre commercial accueillant le supermarché et le traiteur en lieu et place de l'actuelle école maternelle de l'Allée des Bois. Cette opération serait accompagnée de la construction, au-dessus de la nouvelle entité commerciale, d'une cinquantaine de logements (lot 1) ;
- la construction, en lieu et place de l'actuel centre commercial, d'opérations neuves d'environ 150 logements accueillant en rez-de-chaussée, des commerces adressés sur le cours des Deux-Parcs.

Le foncier du plateau EPS et de l'aire de jeux jouxtant l'école élémentaire recevra un programme dédié à Action Logement. Le plateau EPS et l'aire de jeux seront reconstitués respectivement au sein du futur groupe scolaire et sur l'Allée des Bois.

A terme, le terrain laissé nu par le déplacement de l'école élémentaire accueillera quelques 70 logements.

Concernant le secteur du quartier situé entre la VPN et le Cours du Luzard, le projet consiste essentiellement en la construction d'une cinquantaine de logements, et une surface de 290 m<sup>2</sup> pour une antenne du commissariat de police, en lieu et place de l'actuel Hôtel de police (lot 3).

Enfin, chacun des bailleurs propose une réhabilitation du bâti dans une perspective de meilleure performance énergétique et un programme de résidentialisation, afin de clarifier les domanialités.

Ces grands principes doivent maintenant être précisés dans le détail, avec une attention particulière quant à la soutenabilité financière du futur projet de renouvellement urbain.

## 2 - Pour ce qui concerne le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC)

L'année 2018 a constitué la troisième année opérationnelle du dispositif du POPAC. Le travail du service a consisté à suivre le dispositif pour la Commune de Noisiel et à assurer l'interface avec les copropriétés du territoire communal.

5 copropriétés noisiéliennes ont été reçues par le prestataire dans le cadre des permanences du POPAC, à savoir :

- Résidence Noisiel Château 1 à Noisiel ;
- Résidence de la Ferme du Buisson 3 à Noisiel ;
- Résidence des Allées du Parcs B4 ;
- Résidence des Noisellières ;
- Résidence de la Ferme du Buisson I.

Les copropriétés des Noisellières et de la Ferme du Buisson I ont bénéficié d'un accompagnement thématique :

- La Ferme du Buisson I pour un appui au lancement de travaux ;
- Les Noisellières pour des travaux de ravalement, ainsi que pour une mission d'appui technico-financier pour la mise en place d'un audit énergétique et la recherche d'aides mobilisables.

Quatre copropriétés ont bénéficié d'un diagnostic-flash car elles apparaissent comme potentiellement fragiles d'après les données extraites de l'observatoire des copropriétés.

Ces copropriétés sont les suivantes :

- La Pastorale (1, square Politzer) ;
- Les Cariatides (81, cours des Roches) ;
- Ferme du Buisson I (7, allée d'Anjou) ;
- Portes du Lac I (1, passage des Horaces)

10 autres copropriétés peuvent prétendre à un diagnostic-flash :

- Ferme du Buisson II (4, allée d'Anjou) ;
- Ferme du Buisson III (21, cours du Buisson) ;
- Ferme du Buisson IV (1, allée de Guyenne) ;
- Ferme du Buisson V (18, cours du Buisson) ;
- Hameaux de Noisiel I (1, passage Britannicus) ;
- Résidence des Peupliers (villa des Bouleaux) ;
- Résidence sous la futaie (6, allée des Erables) ;
- Le Logis Vert (8, allée Gaston Bachelard) ;
- Le Parc du Lizard (8, allée Theilhard de Chardin) ;
- Les Noisellières (7, cours du Lizard) ;

Charges salariales secteur Politique de la Ville	35 496€
Subvention au conseil citoyen	1 470€
<b>Coût Ville de Noisiel :</b>	<b>36 933€</b>

### B - Actions portées par le secteur « Vie des Quartiers »

Le secteur a poursuivi et développé ses objectifs, à savoir, l'accompagnement social de la population des patrimoines sociaux, ainsi que la mise en œuvre des projets d'animation de

quartiers et la gestion de la concertation en matière d'habitat et des doléances des habitants du parc social.

### **1 - Pour l'accueil et l'orientation des familles des quartiers couverts par les médiateurs**

L'action des médiateurs est une action de proximité qui consiste principalement à faire le lien entre les habitants des quartiers et les institutions (professionnels du champ social, du logement, de la santé, de l'éducation, de l'emploi, du droit et de la justice...). Elle vise en priorité un public d'adultes, hommes ou femmes, et de manière secondaire les adolescents, les personnes âgées et les enfants.

Le but recherché de la médiation au sein des quartiers est de rendre les populations autonomes.

A ce titre, il n'appartient pas aux médiateurs de se substituer à des institutions représentées sur le territoire (Maison des Solidarités, permanences de la C.A.F., Maison de Justice et du Droit, etc.) mais bien de servir de relais.

#### **Pour le Lizard :**

Le quartier bénéficie depuis le 2015 d'un nouveau médiateur de quartier en la personne de Monsieur MOU SIN dans le cadre d'une convention adulte-relais renouvelée le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Sa permanence se déroule à la mairie annexe (lundis, mardis et jeudis matins).

#### **Pour la Pièce-aux-Chats :**

Madame OURY intervient à 50% (lundi, mercredi après-midi et vendredi) sur le patrimoine 1001 Vies Habitat de la Pièce-aux-Chats. Elle tient ses permanences dans un local mis à disposition par le bailleur au 2, rue Anatole France.

#### **Pour les Deux-Parcs/ Trois Moulins Habitat :**

Madame OURY intervient à 50% (mardi et le jeudi) sur le patrimoine social Trois Moulins Habitat des Deux-Parcs, le plus important en nombre de la ville avec 425 logements.

Elle effectue ses permanences dans la Maison de quartier des Deux-Parcs (mardi et jeudi).

#### **Pour les Deux Parcs / Cité blanche (OPH 77) et l'allée Charles Fourier (France Habitation) :**

Ces patrimoines sont suivis, depuis 2015, par Monsieur MOU SIN qui effectue ses permanences dans la Maison de quartier des Deux-Parcs (mercredi et vendredi).

#### **Pour le Front-Populaire et la Ferme du Buisson :**

Madame Yamina BELKAÏD tient ses permanences, le lundi, le mardi et le jeudi, dans l'espace Familles de la Maison de l'Enfance et de la Famille (Front-Populaire).

Madame BELKAÏD tient par ailleurs une permanence, le mercredi et le vendredi, au sein du L.C.R. mis à disposition par Marne et Chantereine Habitat au 3, cours du Buisson.

### **2 - Activités collectives créatrices de lien social**

### Activités collectives régulières

Les médiateurs de quartiers encouragent, facilitent et mettent en œuvre des projets au profit des habitants, pour sortir ces derniers de l'isolement, pour développer leur réseau social, pour les impliquer dans la vie de la collectivité. L'objectif est de favoriser la cohésion sociale.

#### Pour le Lizard et le Front-Populaire:

Un groupe de parole est organisé tous les jeudis après-midis au L.C.R. des Totems par les médiateurs du Lizard et du Front-Populaire.

Depuis mars 2017, le secteur vie des quartiers a accompagné la création d'un atelier socio-linguistique encadré par deux bénévoles, et à destination de tous les habitants des quartiers. En 2018, cet atelier a été renforcé par l'arrivée de deux autres bénévoles, permettant de créer trois groupes de niveaux.

#### Pour la Pièce-Aux-Chats :

L'accompagnement à la scolarité est proposé aux collégiens de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> le vendredi soir par un animateur de la MJC-MPT.

#### Pour le Front Populaire :

L'atelier-couture traditionnellement organisé le 3<sup>ème</sup> samedi du mois au L.C.R. des Totems a repris à compter du deuxième semestre 2016.

#### Pour la Ferme du Buisson :

Un second atelier socio-linguistique a ouvert ses portes à la rentrée 2018 à la Maison de Quartier de la Ferme du Buisson grâce à l'arrivée de trois nouveaux bénévoles.

### Les Sorties familiales à la mer

Le secteur Vie des Quartiers a maintenu en 2018 l'organisation des « Sorties à la Mer ».

Deux sorties familiales ont été proposées :

- le samedi 21 juillet à Wissant (54 participants) ;
- le samedi 4 août à Blonville-sur-Mer (58 participants).

Le règlement de cette activité s'est fait auprès du secteur de la régie centralisée.

L'accompagnement de chacune de ces sorties a été assuré par :

- un médiateur de quartier
- un agent d'animation du service des activités périscolaires.

Le sentiment des habitants sur ces sorties a été globalement positif.

### Fêtes de quartiers et autres manifestations ponctuelles

En 2018, le secteur Vie des Quartiers est venu en soutien de l'initiative habitante et associative pour l'organisation de trois fêtes de quartier.

- A la Pièce-Aux-Chats le samedi 16 juin avec environ 120 habitants. L'affluence était stable.

- Aux Deux-Parcs le samedi 7 juillet, avec l'implication notable des bailleurs sociaux et une participation active du Conseil citoyen qui a programmé un cinéma en plein air à l'issue de la fête. La fête a réuni approximativement 250 habitants.

- A la Ferme du Buisson le samedi 22 septembre, dans l'enceinte de la scène nationale devant l'auvent de la médiathèque, une météo capricieuse et l'absence de la Scène Nationale sont venus perturber l'organisation de la fête. Environ 170 personnes étaient présentes.

Enfin ont été organisés le traditionnel loto de la Pièce-aux-Chats et deux trocs aux vêtements au LCR du Front-Populaire.

### Gestion de la concertation en matière d'habitat et des doléances des habitants du parc social

Présentation de la mission : Cette mission recouvre le suivi des doléances des Noisiéliens en matière d'habitat (suivi des amicales de locataires, problèmes avec les bailleurs...).

L'équipe des médiateurs effectue ainsi une veille quant à l'état du parc social. Elle participe également aux visites régulières de patrimoines sociaux organisées par le service municipal du Logement.

Les situations particulières qui réclament l'intervention du groupe Hygiène et Salubrité (problèmes au sein des logements) sont gérées par le secteur Logement ; les doléances collectives (pétitions) ou difficultés pointées dans les parties communes et dans les espaces extérieurs restant du ressort du secteur Vie des Quartiers, en partenariat avec les associations de locataires.

Afin de soutenir les associations de locataires dans leurs actions dans les quartiers, une subvention leur est versée :

- l'Amicale des Résidents de la Remise-aux-Fraises : 169€

Par ailleurs, le partenariat avec le secteur de la Concertation avec les habitants se poursuit : sur le terrain, les médiateurs exposent, en amont des visites de quartiers effectuées par les élus, les dysfonctionnements et désagréments qu'ils ont eux-mêmes constatés, ou qui leur ont été rapportés par les habitants, à l'agent en charge du secteur. Ils sont présents lors des visites elles-mêmes.

Charges salariales secteur Vie des Quartiers :	105 091 €
Frais liés au fonctionnement (locaux, matériel, fournitures) :	8 064 €
Subv aux associations de locataires :	169 €
Subv Adulte-Relais :	19 112 €
Participation des familles :	769 €
<b>Coût Ville de Noisiel :</b>	<b>93 433 €</b>

## C - ACTIONS PORTÉES PAR LE SECTEUR « EMPLOI »

Deux conseillères emploi offrent un accueil, un accompagnement individuel et une aide à l'orientation des demandeurs.

Deux postes informatiques avec accès Internet ainsi qu'une ligne téléphonique sont à disposition du public.

Pour mener à bien ces missions de conseil, d'orientation et d'accompagnement, une documentation importante, tenue à jour, a été acquise, en plus de la presse quotidienne ; le tout à disposition du public.

Sur la période 2017-2018, le secteur Emploi a suivi 250 demandeurs d'emploi (-8%) ce qui équivaut à 1 448 accueils physiques (-18%), soit une moyenne de 120 accueils par mois. Bien qu'en baisse, ces chiffres démontrent l'utilité sociale du secteur emploi et sa bonne visibilité auprès des demandeurs d'emploi.

Par ailleurs, pour l'année 2018, le service n'a reçu aucune demande de versements de subventions de la part des syndicats.

### Organisation d'une action collective

Depuis 2010, le secteur Emploi porte chaque année, dans le cadre des financements de la Politique de la Ville, une action de coaching à des demandeurs d'emplois noisiéliens les plus éloignés de l'emploi.

En 2018, le secteur a reconduit une action qui a consisté à inscrire un public de plus de 26 ans dans une dynamique professionnelle via des coachings leur permettant notamment de reprendre confiance en eux. Elle s'adressait à 7 personnes très éloignées de l'emploi et majoritairement issues du QPV des Deux-Parcs/Luzard.

Comme en 2017, le choix du prestataire s'est porté sur la « Compagnie Masquarades ».

Le partenariat a été formalisé via un contrat de cession pour un montant total de 5 600€ avec un cofinancement à hauteur de 3 000€ par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) dans le cadre de l'appel à projets contrat de ville 2018.

L'action s'est déroulée comme suit :

- une réunion d'information collective qui s'est déroulée le 19/10/2018 en présence d'une quinzaine de demandeurs d'emploi ;
- 6 jours de coaching par la médiation théâtrale du 5 au 7, puis du 19 au 21 novembre 2018 ;
- des ateliers thématiques avec les partenaires du service emploi (CAF, bénévole en coaching emploi, atelier mobilité organisé par Wimoov, ateliers « quels métiers pour moi » et « importance de l'image dans le recrutement » de la Place des Métiers ;
- une réunion-bilan en présence des bénéficiaires le 21/11/2018 ;
- une réunion-bilan avec le secteur municipal de l'emploi et les partenaires le 27/11/2018.

Charges salariales secteur emploi :	90 790 €
Documentation :	995 €
Action coaching emploi :	5 600 €
Subventions Contrat de Ville :	3 000 €
<b>Coût Ville de Noisiel :</b>	<b>94 385 €</b>

**I - URBANISME / POLITIQUE DE LA VILLE**  
**Coût total des actions mises en place :**  
**224 751 €**

## II - RETRAITES - PETITE ENFANCE ET FAMILLE - ACTIONS SOCIALES - LOGEMENT - CCAS -ADMINISTRATION FINANCES

Toutes les actions menées par le service ont pour objectif, dans le cadre de la politique sociale municipale, de la petite enfance, de la famille, de la santé, du logement et des retraités, d'accompagner les Noisiéliens à des moments importants de leur vie, de les soutenir, dans leur quotidien ou en leur apportant conseil en cas de difficultés sociales notamment, d'œuvrer pour être au plus près des besoins des usagers, d'agir le plus possible sur le terrain de la prévention par un développement des partenariats avec les différents acteurs locaux ainsi qu'en interne par un travail avec les autres services impliqués dans ces actions.

Pour une plus grande lisibilité du bilan, le CCAS est porté de façon distincte des autres secteurs puisque ses deux budgets, même si la commune apporte une subvention de fonctionnement au budget principal, sont distincts de ceux de la ville.

### A - SECTEUR RETRAITÉS

Objectifs et/ou missions portés par le service :

- Objectif 1 / Mission 1 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa mobilité.

Mission 2 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa sécurité et son confort matériel.

- Objectif 2 / Mission 1 : Proposer des activités, des loisirs et des moments festifs aux seniors.

- Objectif 3 / Mission 1 : Avec le CCAS, proposer des solutions de logement adaptées : cette mission sera détaillée dans la partie CCAS.

### 1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

#### Moyens Humains

	2017/2018
Nombre d'agents de catégorie A	1 (jusqu'en juin 2018)
Nombre d'agents de catégorie B	1
Nombre d'agents de catégorie C	1
Vacataires	2

#### Moyens financiers

	2017/2018
Budget de fonctionnement	47 968
Budget en personnel	95 450
Budget en investissement	

Les agents vacataires sont : l'animatrice sportive et l'animatrice du conseil des Aînés.

La diminution du budget en personnel s'explique par le départ d'une collaboratrice à la retraite et son remplacement par une nouvelle collaboratrice d'un grade différent et ayant une ancienneté moindre.

### Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- Avec le CCAS, sur son budget annexe lequel existe depuis le 1/1/2008, la RPA

Matériels gérés par le service :

- Logiciel spécifique action sociale

### Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Direction des Services techniques : manutentions diverses, mise à disposition d'un chauffeur et du minicar.

- Service info/communication : maquette du journal des retraités (3 par an), réalisations de documents pour les différentes manifestations, couvertures photos et reportages au moment des manifestations, mise à jour du site Internet de la ville, plaquettes d'information sur la Résidence.

- Service Fêtes et Cérémonies : aide technique et fournitures de matériels pour les manifestations.

- Service des sports : prêts d'équipements pour les fêtes de fin d'année et l'activité gymnastique douce.

- Direction des Finances et Marchés publics : aide pour la gestion comptable du service et des marchés du secteur.

- Service Informatique : soutien technique.

## **2 - Bilan / Evaluation des missions et actions portées en 2017-2018**

### **MISSION 1 - Action 1 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa mobilité**

#### Présentation de l'action :

Organisation de séances de gymnastique adaptée, gestion des cartes de transport Passe Navigo/Améthyste. Organisation d'un service de cars en direction des différents commerces et à l'occasion des activités : gymnastique douce, piscine, RPA pour les activités du jeudi, ciné seniors, soit 5 ramassages par semaine, excepté pendant la période des vacances scolaires, où le mini car municipal est principalement dédié aux centres de loisirs de la ville. Toutefois, afin de permettre aux personnes âgées de faire leurs courses, le mini-car municipal assure une navette vers le supermarché local à raison de deux déplacements en juillet et en août.

#### Evaluation quantitative de l'action :

	<b>2017/2018</b>
Nombre d'usagers concernés par l'action	<b>861 (1)</b>
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	<b>5/7</b>
Coût de revient global de l'action	<b>17 455</b>
Coût de revient par participant / ou usager	<b>20,27</b>
Coût résiduel de l'action pour la commune	<b>14 156</b>
Coût de l'action par Noisiélien	<b>0,90</b>

Le calcul de cette évaluation est réalisé sur le nombre de présents effectifs durant les cours de gymnastique douce (307) , carte Navigo (547), foyer (7).

Commentaires : Une étude est en cours sur l'action Minibus. Le coût de 8 990€ pour le conducteur du mini bus n'est pas intégré à cette analyse (le présentiel de ce dernier est estimé à environ 470 heures/an pour nos activités séniors de cette mission)

Le service a instruit 547 demandes de Passe Navigo/Améthyste, zone 4-5, à raison d'un envoi par semaine (471 en 2017) ; il reçoit en retour un bordereau récapitulatif des renouvellements opérés par le service des transports départemental. Les bénéficiaires sont avisés par courrier de la validité de leur carte qu'ils peuvent ensuite aller recharger à la gare du RER de Noisiel. Chaque validation est valable pour un an.

On constate par ailleurs une augmentation du nombre de participants à l'activité gymnastique douce, qui passe de 278 à 288 en 2017- 2018, activité qui se déroule deux fois par semaine au COSEC.

Budget de l'action 2017/2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	3 299 (2)
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64-Impôts et taxes <u>charges de personnel</u>	16 495	Part communale :	14 156
65-Frais de gestion	960 (1)	Part CA :	
66-Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>17 455</b>	<b>Total produits :</b>	<b>17 455</b>

(1) Frais d'envoi des factures gymnastique et du journal Ensemble.

(2) Participation des retraités à l'activité gymnastique douce.

Coût à la charge de la commune : 14 156 €.

Commentaires : Les personnes retraitées apprécient la qualité des actions menées par la Commune et notamment le service du mini car municipal qui leur permet de se déplacer dans les différents quartiers de la ville ou hors commune (trajet piscine et commerce Champs -sur-Marne). On note d'ailleurs une fréquentation stable.

**MISSION 1 - Action 2 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa sécurité et son confort matériel.**

Présentation de l'action :

Pour les Départements, élaboration et suivi des dossiers APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) à domicile, des demandes de prise en charge de l'aide à domicile au titre de l'aide sociale, des demandes de prise en charge financière du dispositif de téléalarme ; accueil et orientation du public, mise en place, l'été, du plan canicule (constitution d'un fichier et suivi des personnes inscrites au moment des fortes chaleurs, appels téléphoniques ; relais entre les personnes âgées et les associations ou autres prestataires de services d'aide à domicile).

Evaluation quantitative de l'action :

	2017/2018
Nombre d'usagers concernés par l'action	98 (1)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	250
Coût de revient global de l'action	16 043
Coût de revient par participant / ou usager	163,70
Coût résiduel de l'action pour la commune	16 043
Coût de l'action par Noisiélien	1,02

(1) 47 personnes âgées et/ou personnes handicapées, hors résidents Pergola, désormais inscrites sur le fichier communal du plan canicule (10 nouvelles inscriptions cette année) + orientation d'une vingtaine de personnes vers des services ou organismes partenaires (CLIC, MDS, services prestataires d'aide à domicile) + 12 dossiers d'A.P.A + cinq Aides Sociales à l'Hébergement traitées + 14 demandes de téléalarme.

#### Budget de l'action 2017/2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64-Impôts et taxes charges de personnel	16 043	Part communale :	16 043
65-Frais de gestion		Part CA :	
66-Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>16 043</b>	<b>Total produits :</b>	<b>16 043</b>

Coût à la charge de la commune : 16 043 €.

Commentaires : Les conditions climatiques de l'été 2018, ont induit quelques 300 appels téléphoniques vers les personnes inscrites sur le fichier communal du plan canicule. En août, une période d'astreinte de 2 jours durant un week-end a été mise en place. Ainsi, 11 interventions des médiateurs de quartiers ou de la Police Municipale ont été nécessaires à la vérification du bon état de santé des bénéficiaires.

L'ouverture de l'espace citoyen permet aux personnes fragiles, à leurs familles ou représentants légaux de solliciter l'inscription sur le fichier canicule et de demander les rectifications éventuelles de données.

#### **MISSION 2 - Action 1 : Proposer des activités et des loisirs aux seniors**

##### Présentation de l'action :

Sur la période de référence, organisation de deux sorties en province, et d' 1 sortie de proximité, Activités de loisirs (activités du foyer, ciné seniors en partenariat avec la Ferme du Buisson à des tarifs spéciaux, atelier informatique).

La RPA organise aussi, dans ses locaux, des activités dédiées à tous les noisiéliens retraités (5 repas à thèmes, quiz, lotos, jeux de mémoire, séances cinéma, ateliers manuels).

Depuis le 8 mars 2018, le Conseil des Aînés est mis en place pour une nouvelle session. Il s'agit d'une instance participative qui a pour mission de permettre aux retraités Noisiéliens de formuler des propositions dans des domaines touchant la vie des retraités à Noisiel et plus largement s'ils le souhaitent, l'ensemble des habitants de la ville.

La mise en place de Boîtes à livres est le projet retenu par les membres.

La 27ème édition des « Assises Locales des Personnes Retraitées » s'est déroulée le 19 octobre 2017 à la Maison Pour Tous du Lizard autour de deux thèmes. Premier thème : « Les risques

15/135

sanitaires de l'utilisation des nouvelles technologies» Deuxième thème de cette journée « Comment prévenir les addictions au quotidien ».

Au total, 37 personnes (29 l'an dernier) ont participé à cette journée, entre la matinée et l'après-midi et ont apprécié l'ensemble des interventions.

L'atelier informatique se déroule depuis à la Pergola le lundi de 14h à 16h et le vendredi de 10h à 12h en dehors des périodes des vacances scolaires. La fréquentation de cet atelier est toujours aussi fluctuante, variant de 3 à 6 personnes selon les périodes de l'année. Trois ordinateurs portables, commandés par le service informatique, sont mis à disposition des participants de cet atelier ; certains d'entre eux se déplaçant avec leur matériel informatique personnel.

Par ailleurs, la Ville octroie une subvention et met à disposition des locaux ainsi que le mini Les personnes retraitées sont informées régulièrement de l'ensemble des activités et animations grâce à l'envoi du journal « Ensemble » diffusé tous les quatre mois.

car municipal avec son chauffeur, à titre de participation aux activités organisées par le Club Amitié des Seniors.

Evaluation quantitative de l'action hors « sorties en province » :

	2017/2018
Nombre d'usagers concernés par l'action	81(1)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	126
Coût de revient global de l'action	14 999
Coût de revient par participant / ou usager	185,17
Coût résiduel de l'action pour la commune	14 999
Coût de l'action par Noisiélien	0,95

La répartition des usagers est la suivante : 37 personnes aux Assises locales des retraités, 7 personnes aux activités du foyer le jeudi, 7 personnes à l'atelier informatique, 20 personnes à la sortie de proximité en mai 2018, et 10 personnes au Conseil des Aînés.

Commentaires : Les coûts de communication validés dans cette analyse sont répartis sur les 81 personnes participant de manière effective aux activités proposées. Mais si le coût était rapporté au nombre de destinataires du journal « Ensemble », le coût de revient par participant / ou usager serait aux alentours de 14€ (2).

Budget de l'action 2017/2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	40
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	11 448	Part communale :	14 999
65- Frais de gestion	3 551 (1)	Part CA:	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>14 999</b>	<b>Total produits :</b>	<b>14 999</b>

(1) Coût d'impression (journal Ensemble, invitation aux Assises, sortie de mai), frais postaux et alimentaires pour les Assises.

Coût à la charge de la commune : 14 999 €.

Commentaires : Les charges de personnel incluent les agents du service et l'agent assurant le transport des participants aux activités avec le mini car municipal. Cette année, les Assises

locales des personnes retraitées ont vu 37 personnes intéressées : légère hausse par rapport à l'an dernier (29 participants).

La fréquentation des activités classiques du foyer (jeux de société) à la résidence la Pergola restent peu fréquentées, avec une moyenne de 8 personnes selon les semaines. La fréquentation de l'atelier informatique reste également stable depuis plusieurs années=

Evaluation quantitative de l'action « sorties » :

	2017-2018
Nombre d'usagers concernés par l'action	143
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	2
Coût de revient global de l'action	21 965
Coût de revient par participant / ou usager	153,60
Coût résiduel de l'action pour la commune	19 901
Coût de l'action par Noisiélien	1,26

Budget de l'action 2017/2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	2 064 (2)
61/62-Prestations de service	8 977	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	12 700	Part communale :	19 901
65- Frais de gestion	288 (1)	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>21 965</b>	<b>Total produits :</b>	<b>21 965</b>

- (1) Frais d'impression pour les sorties
- (2) Participation des retraités au coût des sorties

Coût à la charge de la commune : 19 901 €.

Commentaires : Les sorties proposées hors région parisienne connaissent toujours un vif succès auprès des personnes retraitées. La sortie programmée le 5 octobre 2017 s'est déroulée dans le Loiret. 48 personnes y ont participé (un seul car réservé) : visite de la Ferme du Safran à Corbeilles, déjeuner au Restaurant à Chalette sur Loing puis visite guidée du chantier de construction de la belle de Grignon (Péniche).

La sortie du 5 juillet 2018 (deux cars) s'est déroulée dans l'Aisne avec visite à bord des cars de la ville de Soissons avec arrêts à l'Abbaye Saint Jean des Vignes et la Cathédrale de Soissons, déjeuner dansant au restaurant la Ferme des Michettes à Coucy le Château. Enthousiasme partagé par les 97 personnes participant à la sortie + 6 élus.

Une sortie supplémentaire en date du 17 mai 2018 s'est déroulée au sein de l'ancienne Chocolaterie Menier. Cette sortie a été organisée en partenariat avec le service Patrimoine - tourisme qui a permis de bénéficier des entrées gratuites sur le site historique de Noisiel. 20 personnes se sont inscrites à cette sortie culturelle et ont apprécié la visite guidée d'un site chargé d'histoire.

## MISSION 2 - Action 2 : Proposer des moments festifs aux seniors

### Présentation de l'action :

A l'occasion de la Nouvelle Année, un banquet avec une animation dansante est proposé aux personnes retraitées âgées de 65 ans et plus. En fin d'année, la distribution des colis festifs de Noël est dédiée aux personnes âgées de 65 ans et plus.

### Evaluation quantitative de l'action : Colis de Noël

	2017/2018
Nombre d'usagers concernés par l'action	918(1)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	2(distribution des colis)
Coût de revient global de l'action	37 612
Coût de revient par participant / ou usager	40,97
Coût résiduel de l'action pour la commune	37 612
Coût de l'action par Noisiélien	2, 39

(1) Ce chiffre correspond au nombre total de colis commandés soit 677 (641 en 2016). Cela représente 436 Colis personnes seules (427 en 2016) et 241 Colis couples (214 en 2016). Cette opération a impacté 918 personnes (855 l'an dernier).

### Budget de l'action 2017/2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	15 754 (1)	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	399	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	21 459	Part communale :	37 612
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>37 612</b>	<b>Total produits :</b>	<b>37 612</b>

(1) Correspond à la facture de l'achat des colis

Coût à la charge de la commune : 37 612 €.

Commentaires : Depuis 2015, les personnes souhaitant bénéficier du colis festif de Noël, doivent le confirmer en renvoyant dans un délai imparti un coupon-réponse joint au journal « ensemble ». Cette confirmation est dorénavant demandée chaque année afin de mieux maîtriser l'évaluation de la dépense. Pour la troisième année, l'analyse des propositions des fournisseurs a été effectuée par des membres du personnel du service de l'action sociale.

Evaluation quantitative de l'action : Le Banquet

	2017/2018
Nombre d'usagers concernés par l'action	509
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	1
Coût de revient global de l'action	35 188
Coût de revient par participant / ou usager	69,13
Coût résiduel de l'action pour la commune	35 188
Coût de l'action par Noisiélien	2,23

Budget de l'action 2017/2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	17 883 (1)	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	17 305	Part communale :	35 188
65- Frais de gestion	156 (2)	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>35 188</b>	<b>Total produits :</b>	<b>35 188</b>

- Correspond aux frais de prestation du traiteur, de l'animation musicale ; des vigiles sollicités pour la sécurité et des factures SACEM et SPRE.
- Impression menus et carte vœux/invitations banquet

Coût à la charge de la commune : 35 188 €.

Commentaires : Le banquet

Cette manifestation a été organisée sur une seule journée, le samedi 27 janvier, à nouveau au COSOM L'âge requis pour y participer était de 65 ans à la date du banquet. Les résidents (7 l'an dernier) de la maison de retraite la Chocolatière n'ont pas été sollicités car il était possible que le nombre d'inscrits dépasse le nombre de places autorisées dans le lieu. L'animation a été une nouvelle fois confiée à un DJ.

Les colis festifs de Noël et le banquet annuel de la Nouvelle Année restent les deux actions les plus prisées des personnes retraitées.

**II-A - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR RETRAITES  
137 899 €**

## B - SECTEUR PETITE ENFANCE ET FAMILLE

Objectifs et/ou missions portés par le service :

- Objectif 1 / Mission 1 : Accueillir les enfants de moins de quatre ans dans des structures adaptées à leur âge et à la demande de leurs parents en l'absence de ceux-ci.
- Objectif 2 / Mission 2 : Soutenir la parentalité.

### 1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

#### Moyens Humains

	2017/2018
Nombre d'agents de catégorie A	5
Nombre d'agents de catégorie B	6 - En crèche collective le poste sera de nouveau pourvu à compter du 08/10/2018 (vacant depuis avril 2018) - Au multi accueil le poste est de nouveau pourvu depuis le 27/08/2018 (vacant depuis mai 2018)
Nombre d'agents de catégorie C	38 (fin de l'apprentissage de l'auxiliaire de puériculture)
Vacataires	A : 1 la psychologue (en recherche d'un médecin pour les 3 EAJE) C : 18 assistantes maternelles : -1 départ en retraite 31/03/2018 -1 licenciement fin avril 2018 -1 démission fin août 2018

#### Moyens financiers

	2017/2018
Budget de fonctionnement	107 972 (alimentation et fournitures diverses, ...) + 63 047 (charges techniques) Soit 171 019
Budget en personnel	2 685 540
Budget en investissement	12 195

Le coût d'investissement est important car les structures ont finalisé l'aménagement du hall de la MEF afin que cet espace d'accueil soit un lieu d'échange et la crèche collective a changé les lits de la section des petits afin de continuer la mise aux normes du mobilier à destination des enfants de la structure.

Les équipes de professionnelles des structures petite enfance sont en perpétuel renouvellement. La masse salariale est en hausse car les postes restés vacants l'année précédente ont été pourvus. Par ailleurs, plusieurs professionnelles en congés maternité et arrêts maladie ont été remplacées afin de respecter les normes d'encadrement auprès des enfants.

**En crèche collective** une éducatrice de jeunes enfants a pris le poste de novembre 2017 à avril 2018, sa remplaçante arrivera le 08 octobre 2018. L'équipe de direction a été complétée après que la directrice adjointe ait été nommée directrice en septembre 2017. Une infirmière a complété ce binôme en décembre 2017.

**En crèche familiale** le groupe des assistantes maternelles a de nouveau été modifié avec le départ en retraite d'une collègue qui a arrêté l'accueil d'un enfant à la fermeture de Noël de 2017. Une autre professionnelle a été licenciée, elle n'accueillait plus d'enfants depuis 1 an. Une autre professionnelle a démissionné et est sortie des effectifs fin août 2018 ; elle accueillait 2 enfants. Une dernière professionnelle encore comptée dans les effectifs au 31 août 2018 en est sortie le 07 septembre pour son départ à la retraite ; elle accueillait 3 enfants. Ces différents départs n'étant pas remplacés par de nouvelles professionnelles, la capacité d'accueil d'enfants au sein de cette structure diminue d'année en année et les divers dépannages d'enfants en accueil suite à une absence de l'assistante maternelle de référence deviennent de plus en plus complexes à organiser.

**Au multi accueil**, une éducatrice de jeunes enfants a pris ses fonctions de septembre à octobre mais nous avons fait le choix de ne pas poursuivre notre travail ensemble. Une autre professionnelle est arrivée pour compléter les effectifs mi novembre jusqu'à mi mai et la non plus le choix de la professionnelle n'était pas en totale équation avec le projet pédagogique, le contrat n'a pas été renouvelé. Une nouvelle professionnelle vient de prendre ses fonctions le 27/08/2018.

Une professionnelle absente de décembre à juillet a été remplacée mi juin, ce qui a rendu le travail au quotidien avec les différents groupes d'enfants difficiles lors des formations, congés et arrêts d'autres professionnelles de la structure.

La directrice, en congés maternité de mi avril à mi septembre, n'a pas été remplacée pendant toute la période. La directrice adjointe a assuré la fonction de direction ainsi que d'éducatrice de jeunes enfants ce qui n'a pas été aisé dans l'accompagnement des enfants et des professionnelles.

**La psychologue** continue le travail d'accompagnement des professionnelles des structures de la petite enfance et de la famille ainsi que de l'observation des enfants de ces différents lieux.

Les équipes sont toujours en attente d'un médecin nécessaire pour la visite d'admission pour les enfants de moins de 4 mois selon la réglementation en vigueur, la mise en place de protocoles médicaux et l'accompagnement des enfants porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique. Afin qu'aucune place ne reste vacante les places des sections de petits qui ne pouvaient être proposées pour une entrée entre septembre et octobre à des enfants de plus de 4 mois, ont été proposées à des enfants nés en fin d'année 2017 soit en novembre ou décembre. Malgré de nombreux désistements cette année encore, les places ont été réattribuées sans difficulté, contrairement à l'année dernière ou certaines places n'avaient été pourvues qu'en novembre, décembre voire janvier.

### Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- Une crèche collective de 60 berceaux.
- Une crèche familiale de 80 berceaux.
- Un multi accueil de 40 places en accueil régulier du lundi au vendredi de 8h à 18h et 10 places en accueil occasionnel à raison de 4 demi journées par semaine hors vacances scolaires.
- Les entités de soutien à la parentalité regroupées à la Maison de l'Enfance et de la Famille le REAAP « Grain de Café » et le LAEP « Grain de Sel ».

Matériels gérés par le service :

- La nouvelle version du logiciel concerto Opus permet d'augmenter les possibilités pour les familles en termes de démarches dématérialisées à travers l'espace citoyen. Pour une mise en fonction en septembre 2017 aux usagers, la secrétaire petite enfance et la coordinatrice petite enfance ont suivi deux jours de formation.
- Un véhicule de service pour les directrices de crèche et le personnel de la crèche familiale. Du petit matériel audio visuel (appareil photo...)

### Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Service intendance : un agent d'entretien à ½ temps sur la crèche collective.
- Services techniques : entretien des espaces verts, maintenance des bâtiments, réfection et entretien des locaux, soutien technique pour l'amélioration de la sécurité du bâtiment.
- Service info / communication : couvertures photos et reportages sur les différentes manifestations.
- Direction des finances et des marchés publics : aide pour la gestion comptable du service et l'établissement des budgets et décisions modificatives, ainsi que pour les différents marchés.
- Service informatique : soutien technique au quotidien sur le logiciel et élaboration des outils de travail pour le portail citoyens.
- Direction des ressources humaines : analyse conjointe des offres d'emploi, des fiches de poste et des procédures de recrutement.
- Service de la jeunesse : utilisation de salle de la Maison de la Jeunesse par le multi accueil.

## 2 - Bilan / Evaluation des missions et actions portées en 2017/2018

**MISSION 1 - Action 1 : Accueillir les enfants de moins de quatre ans dans des structures adaptées à leur âge et à la demande de leurs parents, en l'absence de ceux-ci.**

### Présentation de l'action :

Il s'agit d'accueillir les enfants de moins de quatre ans en l'absence de leurs parents de façon à répondre aux besoins de garde de ceux-ci mais en respectant strictement l'ensemble des contraintes liées au secteur petite enfance : normes de sécurité des établissements accueillant du public, normes de sécurité et d'encadrement fixées par les textes et sous le contrôle des services du Département, normes d'hygiène concernant la restauration collective. Les partenaires financeurs, Département et CAF, fixent également des obligations de résultats à la commune.

Enfin, de nombreux textes visant à lutter contre l'emploi précaire et à favoriser l'insertion ont des incidences directes sur l'accueil (obligation d'accueillir 10% d'enfants issus de familles en situation de pauvreté dans les modes d'accueil collectif et ainsi favoriser l'accompagnement de

familles monoparentales, bénéficiaires du RSA ou de la prime d'activité majorée) et sur les agents qui assurent celui-ci (législation sociale concernant les ASMAT).

Il s'agit d'accueillir les enfants dans un climat permettant un développement physique et psychologique de ceux-ci ; les structures préparent un « projet pédagogique » précisant les conditions d'un accueil adapté aux attentes de tous les partenaires. Les familles peuvent bénéficier de modes d'accueil diversifiés : accueil familial ou collectif, à temps plein ou partiel, contractualisé ou occasionnel.

Des ateliers ont été mis en place avec l'association la compagnie Ballons en crèche collective : ateliers d'expression corporelle pendant lesquels l'enfant découvre son corps selon son rythme et sa capacité. De plus sont renouvelées les utilisations régulières du gymnase à raison d'une à deux fois par semaine sur certaines périodes de l'année.

Le multi accueil a choisi le thème de l'ART avec le recyclage des éléments utilisés à la maison pour la création, la mise en place d'ateliers peinture, photo ...

L'équipe continue à accueillir une fois par mois la Fée en chant thé pour un tapis à histoire à destination de 3 groupes d'enfants.

La crèche familiale a continué son partenariat avec ADEM (éveil musical) et la compagnie Ballons (éveil corporel).

L'activité gymnastique, danse, expression corporelle, pour les enfants du multi accueil et de la crèche familiale, est toujours appréciée. L'espace de danse proposé à la Maison de la Jeunesse, très accessible et adapté aux besoins des enfants, est utilisé deux fois par semaine en dehors des vacances scolaires.

Evaluation quantitative de l'action :

	2017/2018
Nombre d'usagers concernés par l'action	203 enfants (196 familles). - Crèche collective : 70 familles (72 enfants) - Crèche familiale : 45 familles (47 enfants) - Multi accueil : occasionnel: 32familles( 32 enfants) régulier: 49 familles(52 enfants)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	- Crèche collective: 232 jours - Crèche familiale: 232 jours - Multi accueil: 231 jours Les trois structures de la petite enfance ont fermé la semaine de Noël ainsi que 3 semaines du 6 au 24 août 2018.
Coût de revient global de l'action	2 759 242
Coût de revient par participant / ou usager	13 592
Coût résiduel de l'action pour la commune	1 007 541
Coût de l'action par Noisiélien	63,92

La crèche collective a accueilli au cours de cette année 38 nouveaux enfants : 22 nouveaux arrivants à la rentrée de septembre, 7 en octobre, 3 en novembre, 1 en décembre, 4 en janvier et 1 en février.

A noter qu'en crèche familiale, une assistante maternelle a quitté la structure en décembre pour un départ en retraite, une autre est sortie des effectifs et plusieurs se sont trouvées en arrêt maladie.

Le nombre d'enfants diminue cette année avec une moyenne de 45 enfants accueillis mensuellement. Sur la même période l'an passé les professionnelles accueillait 47 enfants et ils ne sont plus que 40 enfants en septembre 2018

La structure a accueilli 25 nouveaux enfants : 19 en septembre, 3 en octobre, 2 en mars et 1 en août pour la nouvelle année scolaire.

A noter : Plusieurs parents en crèche familiale s'étaient engagés à prendre la place pour leur enfant et se sont désistés quelques jours seulement avant l'adaptation.

Au multi accueil, l'accueil occasionnel, par demi-journée, a permis de répondre à un grand nombre de familles. 32 enfants ont pu être accueillis toutes les semaines à raison d'une demi-journée par semaine minimum.

L'accueil régulier a permis de répondre à 52 enfants (dont 29 nouveaux) avec des contrats au plus proche des besoins , avec 40 heures maximum et une meilleure répartition des temps partiels demandés par les parents. De plus un enfant porteur d'un handicap a pu être accueilli une journée par semaine afin de répondre aux besoins de la famille.

La psychologue est amenée à rencontrer enfants et familles de toutes les structures « petite enfance » et soutien à la parentalité. Son temps de travail a été réparti en fonction des activités et besoins propres de chacune d'entre elles. La psychologue, depuis l'été 2018, est sous contrat avec la commune.

Budget de l'action 2017/2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	170 593	70-Part des usagers	377 361(2)
61/62-Prestations de service	88	74- Subventions	1 374 340 (3)
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	2 588 561(1)	Part communale :	1 007 541
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>2 759 242</b>	<b>Total produits :</b>	<b>2 759 242</b>

(1) La masse salariale est en hausse et s'explique par le remplacement des éducatrices de jeunes enfants sur les 3 structures petite enfance sur une grande partie de l'année. L'an passé le poste de l'éducatrice de jeunes enfants avait été vacant sur la période complète

(2) La part des usagers est en diminution en raison de la baisse du tarif horaire des familles accueillies en crèche collective et familiale, bien que le nombre d'heures réalisées et facturées soit proche des valeurs de l'année précédente pour le multi accueil.

De plus la crèche collective a accueilli les enfants, non pas entre septembre et octobre 2017 comme les années précédentes mais avec des adaptations très échelonnées suite à de nombreux refus à quelques jours de l'entrée de l'enfant. La réattribution de certaines places a été finalisée au bout de plusieurs réattributions et donc des places sont restées vacantes quelques semaines.

En crèche familiale, certaines familles se sont désistées quelques jours avant l'adaptation et donc là aussi les réattributions de places ont pris quelque jours et entraîné des places vides plusieurs jours.

Les difficultés rencontrées par les usagers accueillis au sein des structure petite enfance (mères isolées, familles en réinsertion professionnelle ou en retour de formation ...) se traduisent par le choix, même si une place a été attribuée, de confier l'enfant à un membre de la famille par exemple.

(3) les subventions sont elles en baisse

L'an passé la période de référence a compris l'acompte 2016 avec le solde 2016 ainsi que l'acompte 2017. Les acomptes 2016 des 3 structures ont été versés en octobre 2016 et non lors du premier semestre comme les autres années. Ce qui représente un différentiel de 592 025€.

Une subvention pour l'accompagnement de familles en situation précaire (en cours d'évaluation par les services de la CAF) permettra de compléter légèrement les recettes.

Coût à la charge de la commune : 1 007 541€.

Commentaires :

Crèche collective :

L'installation d'un climatiseur en section de moyens permis d'avoir, cet été, des temps dans une pièce rafraîchie lors des pics de canicule. Une fermeture anticipée sur une journée a tout de même du être organisée afin d'assurer la sécurité des enfants et des professionnelles. Cette installation devra être poursuivie lors de la période suivante afin de proposer des lieux compatibles tout au long de la journée avec l'accueil des enfants des 3 sections.

Multi accueil :

L'installation d'un climatiseur réversible dans la salle des grands a permis, cet été, d'avoir un nouvel espace plus frais pendant les pics de chaleur. L'utilisation des différents espaces (salle d'eau, parcours psychomoteur...) ont permis de séparer les groupes d'enfants, ainsi moins nombreux dans chacun des espaces.

Crèche familiale :

L'équipe de professionnelles diminue régulièrement (départs en retraite, démissions).

La directrice de la crèche familiale reste disponible pour les réunions de la MDS afin de présenter aux nouvelles assistantes maternelles agréées ou en cours d'agrément, le fonctionnement de la structure. Cependant sa présence n'a pas été nécessaire car le territoire ne compte pas de nouvelles professionnelles indépendantes.

Le site internet de la commune indique par ailleurs que la crèche familiale recrute des assistantes maternelles afin de compléter l'équipe.

Ces 3 établissements ont réalisé entre le 01-09-17 et 31-08-18 :

- une assemblée générale
- deux conseils d'établissements
- des réunions pour les nouveaux parents et pour les parents dont les enfants changent de section dans les structures collectives.

## **MISSION 2 : Soutenir la parentalité**

### **Présentation de l'action pour les enfants de moins de 6 ans :**

Pour différentes raisons, d'ordre sociologique en grande partie, le questionnement des parents se fait de plus en plus ressentir dans les structures qui leur sont dédiées. On constate une évolution dans la nature des interrogations soulevées par les parents.

L'entrée des écrans, par exemple, la place importante accordée à la télévision et aux jeux vidéos dans les familles, la présence forte des craintes liées au chômage, de nombreux facteurs expliquent l'exigence des parents en termes de performances demandées aux enfants, aux structures... Certains bébés se trouvent au cœur même de problèmes relationnels importants. Un certain nombre d'actions ouvertes à tous et à tous les questionnements visent à conforter les parents dans leur rôle.

### **Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) :**

L'action « A petits pas vers l'école » cette année n'a pas été réalisée, le directeur de l'école n'ayant pas le quart de décharge permettant la mise en place de cette action.

### **Des entretiens individuels sur rendez-vous avec la psychologue.**

Grain de Sel a accueilli 712 accompagnants et 871 enfants et organisé 172 séances sur des thématiques identiques aux années antérieures et demandées par les parents, dont principalement ceux de l'alimentation, du développement de l'enfant, de l'école, la fratrie, la propreté...

Les professionnelles ont accueilli moins d'enfants mais plus spécifiquement sur la tranche d'âge 0 à 3 ans. Un rappel a été fait aux familles afin que seuls les enfants ayant entre 0 et 6 ans utilisent cet espace dans un objectif de sécurité. En effet les activités proposées sont adaptées à cette tranche d'âge et ne conviennent pas à des enfants plus grands. De fait, les fratries dont l'aîné est hors de la tranche des 0 à 6 ans ne viennent plus, ce qui est assez récent.

L'association Anne-Marie Jahouvey, service Laurent Clerc est un partenaire qui continue à intervenir depuis plusieurs années à raison d'une matinée par semaine afin d'accompagner les familles d'enfants malentendants avec la présence de l'enseignante et d'une traductrice de l'association. L'objectif est l'intégration des familles différentes par l'ouverture vers l'autre.

Ces actions peuvent permettre d'orienter les personnes vers des professionnels plus spécialisés. Elles constituent aussi des lieux d'écoute réciproque et d'échange, très appréciés.

La psychologue est amenée à rencontrer certaines familles orientées par les professionnelles de Grain de Sel voire de Grain de Café.

L'espace Grain de Café s'adresse aux parents des enfants de plus de 6 ans. Ces temps de rencontre privilégient les initiatives collectives et le partenariat avec les acteurs locaux associatifs et professionnels.

Evaluation quantitative de l'action :

	2017/2018
Nombre d'usagers concernés par l'action	<p><u>Enfants de moins de 6 ans</u> 1642</p> <p>* Grain de Sel : 1583 * Lieu passerelle : 0 * action accompagnement école : 59</p> <p><u>Enfants de plus de 6 ans: (2) 527</u></p> <p>Soit un total de 2169</p>

Nombre de jours de fonctionnement de l'action	<p><u>Enfants de moins de 6 ans (1) = 180</u> Grain de sel : 173 séances Lieu passerelle : 0 séance Action accompagnement école : 7</p> <p><u>Enfants de plus de 6 ans(2) = 87</u> Soit un total de 267</p>
Coût de revient global de l'action	97 317
Coût de revient par participant / ou usager	44,87
Coût résiduel de l'action pour la commune	29 729
Coût de l'action par Noisiélien	1,89

(1) Le nombre d'ateliers d'ouverture de Grain de Sel a augmenté car, bien que la structure ferme une semaine à chaque vacance scolaire, davantage de créneaux sont proposés.

(2) Pour la partie Grain de Café il est constaté une légère baisse au niveau du nombre de jours en raison de la fin de l'action « 6ème même pas peur » et de l'absence de juriste pour les actions dans les écoles.

Budget de l'action 2017/2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	338	70-Part des usagers	0
61/62-Prestations de service(1)		74- Subventions	67 588
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	96 979	Part communale :	29 729
65- Frais de gestion		Part CA:	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>97 317</b>	<b>Total produits :</b>	<b>97 317</b>

(1) La part des prestations de service représentait, les années précédentes, les dépenses liées aux permanences du CIDFF de Seine et Marne. Cette action s'est arrêtée fin juin 2017 suite à la liquidation judiciaire. Bien que l'équipe ait cherché un autre partenaire, la recherche n'a pas abouti. Depuis, le CIDFF de l'Essonne propose plusieurs permanences sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne.

Coût à la charge de la commune : 29 729 €.

Commentaires :

« A petits pas vers l'école », est une action d'accompagnement des enfants n'ayant pas connu la collectivité. Elle a débuté le lundi 26 mars 2018 avec un accueillante de Grain de Sel pour la réunion de présentation. Le partenariat avec le directeur de l'école maternelle de la Ferme du Buisson na pas pu être maintenu pour des raisons d'ordre organisationnel. Les 10 ateliers n'ont pu être réalisés sous le même format que précédemment. Afin de tout de même proposer une action d'accompagnement des familles à l'entrée des jeunes enfants dans le milieu scolaire, deux ateliers se sont tenus les lundi 28 mai et lundi 25 juin. La thématique « Mon enfant va à l'école, comment l'aider ? » a permis de rencontrer, dans l'espace Grain de Café, les 6 familles présentes lors de la réunion de préparation.

A ces ateliers s'ajouteront 3 temps de rencontre avec l'ensemble des futurs parents des 2 classes de petits de l'école maternelle de la Ferme du Buisson , le 26 juin de 18h à 20h, les 03 et 05 juillet de 16h30 à 19h. Bien que l'action soit différente de celle menée précédemment, il est à signaler que les retours des parents bénéficiant de cette action sont toujours très positifs. Lors des accueils du Lieu d'Accueil Enfants Parents, cet espace s'ouvre aussi à l'association Laurent Clerc afin de mettre en avant la tolérance et la différence de chacun.

La Communauté d'Agglomération, avec Hors les Murs, réalise des actions de sensibilisation à la lecture en direction du jeune public 1 fois par mois, l'objectif étant de permettre l'accès aux récits et histoires au plus grand nombre d'enfants, de faire vivre le livre dans le quotidien des familles, d'accompagner celles-ci à fréquenter les médiathèques. Cette action contribue aussi à la prévention de l'illettrisme.

L'action avec Hors les murs a concerné 68 usagers.

## 2 - Présentation de l'action pour les enfants de plus de 6 ans :

Plusieurs types d'actions ont été menés au Café des Parents.

### \* L'information :

Les points « info » avec la CAF, qui n'étaient que peu utilisés, ont été transformés en Salon Parental .Il s'agit de groupes de paroles autour de thématiques demandées par les parents.

Ce lieu est peu identifié et encore peu utilisé par les familles.

L'action « *Semaine sans écran, s'occuper autrement* » s'est tenue en avril avant les vacances scolaires et avait pour objectif de proposer des activités sans écran, à réaliser en famille. La complexité est d'informer le public au plus tôt tout en organisant suffisamment en amont le travail avec les partenaires. Au total, 8 ateliers se sont déroulés et 45 usagers ont été présents.

### \* Le partage des connaissances :

Au cours de cette année ont été mis en place des ateliers de la CAF, le lundi matin pendant la période scolaire afin de valoriser les compétences des parents et les partager avec les autres. Cette action a toujours un franc succès. Ce temps d'échanges entre maman est utilisé en moyenne par 12 personnes. Cette action a concerné 413 usagers sur la période de référence.

### \* La prévention :

Les « ateliers parents enfants » sur le thème de l'histoire familiale et culturelle n'ont pu être réalisés sur cette période en raison de la fin du partenariat avec le CIDFF.

Les partenaires présents sur le Café des Parents regroupent les deux professionnels de l'ANPAA, Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie qui interviennent tous deux le mercredi après midi sur rendez vous et qui ont accompagné 175 usagers, l'association Relais Jeunes 77 qui intervient le 2<sup>ème</sup> mercredi après midi et qui a accompagné 44 usagers. L'ANPAA a pour domaine d'action l'ensemble des addictions telles que l'alcool, les produits illicites, le tabac et les médicaments psychotropes.

Le Café des Parents est un lieu plutôt bien identifié. Cependant, les familles ainsi que les représentants institutionnels et associatifs font toujours remarquer un manque de signalétique au niveau de la ville et dans l'allée qui mène à l'entrée du lieu.

Un important travail de partenariat avec les services municipaux, les services de l'Education Nationale et les différentes institutions ou associations a été poursuivi cette année.

**II-B COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR PETITE ENFANCE ET FAMILLE**  
**1 037 270 €**

## C - SECTEUR AFFAIRES SOCIALES

Objectifs et/ou missions portés par le service :

- Objectif 1 / Mission 1 : Etre le relais de proximité des services de l'Etat, de la Région, du Département
- Objectif 2 / Mission 2 : Avec le CCAS, offrir un suivi individuel et adapté aux usagers et proposer des solutions personnalisées

### 1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

#### Moyens Humains

	2017/2018
Nombre d'agents de catégorie A	1 à 50%
Nombre d'agents de catégorie B	1 à 100%, 1 à 30%, et 1 à 10%
Nombre d'agents de catégorie C	2

#### Moyens financiers

Les aides sociales facultatives sont financées par le CCAS sur son budget.

	2017/2018
Budget en personnel	173 719

#### Moyens matériels

Matériels gérés par le service :

- Logiciel spécifique action sociale acquis par le CCAS
- Télécopie acquise par le CCAS
- Imprimante acquise par le CCAS

#### Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Service informatique : aide et soutien technique sur le logiciel
- Secteur politique de la ville : relais auprès des familles par l'intermédiaire des médiateurs de quartiers
- Police municipale : intervention ponctuelle, dans le service ou à l'extérieur, en cas d'usagers intransigeants ou en grande détresse

### 2 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2017/2018

**MISSION 1 - Action 1 : Etre le relais de proximité des services de l'Etat, de la Région, du Département**

#### Présentation de l'action :

Il s'agit d'être un relais entre les usagers et les administrations délivrant des aides légales réglementées au niveau national et correspondant à certaines catégories de bénéficiaires.

Le service reçoit les usagers, les conseille, les oriente, instruit différents dossiers d'aides sociales légales : Allocation aux Adultes Handicapés, Allocation Spéciale Vieillesse, CMU, RSA, obligations alimentaires, Allocation Personnalisée d'Autonomie (avec le secteur des retraités), admission à l'aide sociale pour les placements.

Les dossiers de RSA Socle sont instruits dans le service, avec, depuis le 3<sup>ème</sup> trimestre 2016, accès à l'outil @RSA de la CAF, et réalisation de tests d'éligibilité. En revanche, les demandes de RSA majoré (prime d'activité) ne sont pas enregistrées dans le service, suite au positionnement du Conseil d'Administration du CCAS.

Le service a en charge les dossiers de regroupement familial et les domiciliations de personnes sans domicile stable, de plus en plus nombreuses. Le service gère non seulement la domiciliation pour les dossiers de RSA, mais également, suite à la parution de la loi DALO, toute demande de domiciliation ayant pour objet la délivrance de pièces d'identité, de demandes de logement, de dossiers divers...

Les principales causes de demandes de domiciliations sont les séparations, les conflits dans la famille, les expulsions, et le fait que les hébergeants risquant de voir leurs prestations diminuer souhaitent qu'une autre adresse soit utilisée par les hébergés.

Concernant les regroupements familiaux, il est à noter qu'une convention soumise au Conseil Municipal du 26 septembre 2014 permet à l'O.F.I.I., Office Français de l'Immigration et de l'Intégration de Melun, de vérifier les conditions de logement et de ressources des demandeurs dans le cadre de l'instruction de ces dossiers.

Lorsque les différents éléments sont transmis dans le service, l'avis de Monsieur Le Maire est sollicité.

Evaluation quantitative de l'action :

	<b>2017/2018</b>
Nombre d'usagers concernés par l'action	<b>*.aides Légales : MDPH=41 RSA=33</b>  <b>*Domiciliation : 53 Nouvelles + 30 renouvellements + 4 refus</b>
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	<b>permanent</b>
Coût de revient global de l'action	<b>87 943</b>
Coût de revient par participant / ou usager	<b>560,14</b>
Coût résiduel de l'action pour la commune	<b>87 943</b>
Coût de l'action par Noisiélien	<b>5,58</b>

Budget de l'action 2017/2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	87 943	Part communale :	87 943
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>87 943</b>	<b>Total produits :</b>	<b>87 943</b>

Coût à la charge de la commune : 87 943 €.

Commentaires : Le suivi des dossiers échappe presque totalement au service une fois ceux-ci instruits. Il existe des liens individuels et informels avec les services concernés, mais pas de suivi institutionnel permettant de connaître, en dehors de l'acceptation ou du refus, l'évolution des situations individuelles ainsi que l'éventuel mode de sortie du dispositif.

Les missions du service se sont développées avec la parution des textes sur le RSA et le développement des actions liées à la domiciliation : enquête auprès des demandeurs, sollicitations diverses du service (demandes d'aides sociales...) du fait de cette domiciliation.

Pour les demandes de domiciliations faisant suite à des conflits familiaux, la situation du demandeur nécessite parfois une autre prise en charge ou une orientation particulière.

Toute domiciliation refusée fait l'objet d'une notification écrite, et peut faire l'objet d'un recours amiable auprès du Président du CCAS ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif.

Le courrier des personnes domiciliées au CCAS est enregistré, et toute remise de pli fait l'objet d'un émargement de la part des intéressés. Ce suivi est réalisé à l'aide du logiciel Implicit acquis par le CCAS.

**MISSION 2 - Action 1 : Avec le CCAS, offrir un suivi individuel et adapté aux usagers et proposer des solutions personnalisées**

Présentation de l'action :

Le service est sollicité pour la délivrance d'aides, un suivi individuel, des aides pratiques, et le cas échéant l'orientation vers d'autres services : les différents services du département, les services en charge des hébergements, Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) les associations de prévention, les associations de secours du territoire, les organismes tels EDF, GDF, le Trésor Public...

Les personnes en difficultés pour régler leurs factures EDF sont ainsi signalées, conformément à la législation en vigueur, aux services sociaux, notamment communaux.

Sur l'année de référence, 114 courriers ont été reçus d'EDF, 190 courriers ont été adressés par le service, et 21 personnes se sont manifestées auprès du service. Après examen des situations, 4 aides ont été délivrées par le CCAS suite à délibération.

Le service de l'action sociale est saisi soit directement par les personnes en difficultés, soit par les services sociaux départementaux.

Les aides sont délivrées par le CCAS et se traduisent par des bons alimentaires, des chèques à l'ordre des organismes dont l'utilisateur est le débiteur, des aides personnalisées (examen des situations par le Conseil d'Administration du CCAS).

En 2017/2018, le travail en partenariat avec les bailleurs sociaux et la résidence sociale ADOMA a été poursuivi (au cours de 15 réunions notamment) dans le but de la prévention des expulsions : le service a rencontré Trois Moulins Habitat, OSICA, Logement Francilien devenu Mille et Une Vies Habitat, France Habitation, ADOMA, Antin Résidences. Ces commissions de prévention des expulsions ont examiné une moyenne de 16 dossiers par séance. Le nombre total de locataires en impayés dont la situation a été évoquée au cours de la période de référence s'élève à 134.

Le pourcentage d'impayés le plus fort se trouve à Antin résidences (18,5 %) et Mille et Une Vies Habitat (ex Logement Francilien) (12,07 %), Osica (9,69%) et le plus faible chez Trois Moulins Habitat (8,46 %) et France Habitation (3,24 %).

Concernant le nombre de familles en impayés locatifs, il est à noter que certaines familles refusent que leur situation soit évoquée en commission. Par ailleurs certains bailleurs sociaux présentent en commission uniquement les dossiers précontentieux, d'autres, comme Domaxis, ne s'inscrivent pas dans la démarche des commissions locales d'impayés locatifs. En revanche, une commission d'impayés a été instaurée début 2016 avec Antin Résidences.

Depuis le début 2016, la Maison Départementale des Solidarités ne délègue plus les travailleurs sociaux sur les commissions, certains bailleurs avaient donc fait le choix de les suspendre (OPH77, France-Habitation) ; les contacts avec ces bailleurs s'étaient de ce fait réduits. Toutefois, depuis juin 2017, un nouveau fonctionnement des commissions a été mis en place avec la Maison Départementale des Solidarités. En effet, il a été convenu que les travailleurs sociaux de la Maison Départementale des Solidarités, soient présents lors des commissions présentant le plus grand nombre de ménages en impayé (Logement Francilien et Trois Moulins Habitat) et qu'ils soient représentés par le biais d'une fiche de liaison pour les autres commissions. Ainsi, sur l'année de référence deux commissions se sont déroulées en présence de travailleurs sociaux de la Maison Départementale des Solidarités.

De plus, La Maison Départementale des Solidarités, a élaboré une réflexion en vue d'optimiser le fonctionnement des commissions, par la signature éventuelle de protocoles rédigés sur une base identique pour chacune des villes composant le territoire de la Maison Départementale des Solidarités, et avec le souhait d'inclure la CAF dans le processus de lutte contre l'expulsion. De ce fait, la Ville de Noisiel compte mettre en place ce projet de protocole de collaboration locale, avec ses partenaires institutionnels et bailleurs sociaux. A cette fin, une réflexion est en cours avec le bailleur Batigère, qui jusqu'au rachat du patrimoine social d'Osica au Bois-de-la-Grange ne gérait qu'un petit nombre de logements sur Noisiel.

## Prévention des expulsions locatives

Bailleur social	Nbre de logts	Nbre de familles en impayé	Pourcentage d'impayés	Nbre de commissio NSs d'impayés	Nbre de mises à dispo Mairie	Nbre d'entretiens	Nbre d'assignations en justice	Nbre de concours Force publique	Nbre d'expulsions
Adoma	212	7	3,3%	1	3	0	0	2	1
Antin Résidences	72	13	18,05%	3	6	3	0	0	0
*Domaxis	134	/	/	0	8	4	6	3	
France Habitation	494	16	3,24%	2	25	13	13	5	4
Logement Francilien	290	35	12,07%	3	9	2	3	0	0
*M&C Habitat	63	/	/	0	0	0	0	0	0
*OPH77	399	/	/	0	9	8	4	2	2
Osica	258	25	9,69%	3	4	2	3	0	0
Trois Moulins Habitat	449	38	8,46%	3	25	8	10	2	1
* Valophis	77	/	/	0	2	0	0	0	0
*Parc Privé	/	/	/	0	18	6	10	1	0
*Batigère	20	/	/	0	1	2	0	1	0
<b>TOTAL</b> du 01 09 2017 au 31 08 2018	<b>2 468</b>	<b>134</b>	<b>5,43%</b>	<b>15</b>	<b>110</b>	<b>48</b>	<b>49</b>	<b>16</b>	<b>8</b>

Pas de commission d'impayés locatifs avec ces bailleurs

Par ailleurs, le travail de prévention et d'aide en direction des personnes en situation d'impayés de prestations municipales s'est poursuivi avec la participation du secteur administration finances aux réunions d'impayés, en vue d'un suivi et de mises à disposition le cas échéant par le service de l' action sociale .

### Evaluation quantitative de l'action :

	<b>2017/2018</b>
Nombre d'usagers concernés par l'action	<b>499 (1)</b>
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	<b>permanent</b>
Coût de revient global de l'action	<b>85 776</b>
Coût de revient par participant / ou usager	<b>171,90</b>
Coût résiduel de l'action pour la commune	<b>85 776</b>
Coût de l'action par Noisiélien	<b>5,44</b>

Budget de l'action 2017/2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	<b>85 776</b>	Part communale :	<b>85 776</b>
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>85 776</b>	<b>Total produits :</b>	<b>85 776</b>

(1) Personnes reçues pour des aides, des impayés de loyers et suite à information d'EDF notamment.

Coût à la charge de la commune : 85 776 €.

Commentaires : On constate une stabilité du nombre de familles qui se sont présentées dans le service. Par ailleurs, le travail du service évolue avec un public peu représenté précédemment : personnes âgées, dont un nombre élevé ne perçoit qu'une petite pension de retraite, public très jeune et « travailleurs pauvres ».

Poursuite de l'augmentation constatée ces dernières années du nombre de personnes en détresse psychologique, ce qui a généré des échanges ou réunions à la Maison Départementale des Solidarités, notamment dans le cadre de l'Instance de Soutien aux Personnes Vulnérables.

**II-C COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR AFFAIRES SOCIALES  
173 719 €**

## D - SECTEUR LOGEMENT

Objectifs et/ou missions portés par le service

- Objectif 1 / Mission 1 : Gestion des demandes et des vacances de logement  
Mission 2 : Suivi des gros travaux sur le parc social
- Objectif 2 / Mission 1 : Gestion des logements privés de la ville
- Objectif 3 /Mission 1 : Groupe Hygiène et Salubrité
- Objectif 4 /Mission 1 : Gestion des logements des enseignants
- Objectif 5 /Mission 1 : Gestion des logements de fonction

### 1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

#### Moyens Humains

	<b>2017/2018</b>
Nombre d'agents de catégorie A	
I. Nombre d'agents de catégorie B	<b>1</b>
Nombre d'agents de catégorie C	<b>1</b>
Vacataires	

#### Moyens financiers

	<b>2017/2018</b>
Budget de fonctionnement	<b>3 515</b>
Budget en personnel	<b>76 278</b>

#### Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- Logements privés de la ville
- Logements des enseignants
- Logements de fonction

Matériels gérés par le service :

- Logiciel Péléhas
- Excel
- Word

#### Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- L'AG pour le prêt de véhicule, réservation de salles
- Les Services Techniques pour l'entretien des logements de la ville, les visites et intervention Groupe Hygiène et Salubrité
- La Police Municipale pour visites du Groupe Hygiène et Salubrité
- Le secteur Politique de la Ville pour une concertation sur certains dossiers
- Le secteur Education pour la gestion des logements des instituteurs

36/135

## 2 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2017/2018

### **MISSION 1 - Action 1 : Gestion des demandes et vacances de logements**

#### Présentation de l'action :

Adhésion au dispositif du N° unique depuis 2011. Réception du public, enregistrement des dossiers, accueil téléphonique. Gestion du fichier des demandeurs, dont actualisation des pièces justificatives. Gestion des vacances de logements et proposition de dossiers aux bailleurs. Veille quant aux évolutions législatives, notamment le volet Habitat de la loi Egalité et Citoyenneté.

#### Evaluation quantitative de l'action :

	<b>2017/2018</b>
Nombre d'usagers concernés par l'action	<b>748 (1) +196 (2) Hors Noisiel Total 944</b>
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	<b>Permanent</b>
Coût de revient global de l'action	<b>62 390</b>
Coût de revient par participant / ou usager	<b>66,09</b>
Coût résiduel de l'action pour la commune	<b>62 390</b>
Coût de l'action par Noisiélien	<b>3,96</b>

#### Budget de l'action 2017/2018 :

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	<b>62 390</b>	Part communale :	<b>62 390</b>
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>62 390</b>	<b>Total produits :</b>	<b>62 390</b>

(1) Il s'agit du nombre de demandes « actives », c'est-à-dire non radiées pour cause de non renouvellement, à la date du 31/12/2017.

(2) Il s'agit du nombre de demandes émanant d'habitants d'autres communes, enregistrées entre le 01/09/2017 et le 31/08/2018.

Coût à la charge de la commune : 62 390 €.

#### Commentaires :

Les demandeurs de logement social noisiéliens sont reçus par le secteur du logement sur rendez-vous lors de la demande initiale et de son renouvellement annuel. Leur demande est saisie sur le logiciel privatif de la ville, qui a été interfacé avec l'outil national, pour permettre une saisie unique : la ville conserve donc la gestion de son fichier interne sur Péléhas, et chaque dossier fait l'objet d'un suivi.

Depuis la réforme du N° unique en 2011, le secteur du logement est également amené à enregistrer, sur l'outil national, les demandes émanant d'habitants d'autres communes. Cet engagement entraîne non seulement un accueil physique et téléphonique, mais aussi de nombreuses sollicitations par courrier, auxquelles le secteur du logement donne suite.

Par ailleurs, le secteur du logement est tenu de procéder à toute demande de modification de dossier, sur Péléhas pour les noisiéliens, ou sur le serveur régional.

Les demandeurs eux-mêmes peuvent enregistrer et modifier leur demande, et procéder à son renouvellement, par internet ; cette pratique s'étend de plus en plus. Cependant, les dossiers enregistrés par ce biais sont souvent incomplets, car dépourvus des pièces justificatives.

S'agissant du renouvellement, le gestionnaire régional du système d'enregistrement, un mois au moins avant la date d'expiration de la validité de sa demande, notifie cette date au demandeur. Le « dossier unique » étant désormais opérationnel, le guichet enregistreur de la ville de Noisiel intègre depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016 les pièces justificatives permettant l'instruction de la demande de logement dans le Système National d'Enregistrement, ce qui les rend immédiatement accessibles, non seulement aux acteurs en charge du traitement de la demande de logement social, mais également au demandeur lui-même.

Pour l'intégration des pièces justificatives, le secteur municipal du logement utilise, en fonction de la quantité des documents fournis, soit le numériseur industriel désigné par la DRIHL, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement, soit le scanner mis à disposition par le service informatique de la commune. 532 demandes de logement actives ont fait l'objet, au cours de la période, d'un envoi pour numérisation, qu'il s'agisse de modifications de l'une des rubriques de la demande, de mises à jour lors du renouvellement, ou de saisies de nouvelles demandes ; un dossier transmis au numériseur comporte en moyenne 10 pages.

En ce qui concerne les vacances de logement, la loi Macron a introduit un délai **d'un mois** pour la présentation par les réservataires de logements sociaux, dont les collectivités territoriales, de trois candidatures.

La procédure interne de désignation des trois candidats, en cas de vacance de logement, avait été revue en 2016, pour permettre un apurement progressif des demandes les plus anciennes. Depuis la loi Egalité et Citoyenneté, promulguée en janvier 2017, les réservataires sont tenus de loger sur le contingent qui leur est réservé 25% de demandeurs reconnus prioritaires.

Par ailleurs, dans une optique de mixité sociale, il leur est demandé de loger les demandeurs appartenant au 1<sup>er</sup> quartile (seuil de revenus fixé au niveau de la région Ile-de-France à 9 345 €/an) en dehors des quartiers prioritaires. Par conséquent, l'ancienneté de la demande n'est plus un critère prépondérant.

S'agissant du critère de mixité sociale, le secteur du logement représente la collectivité lors des ateliers organisés par la C.A.P.V.M. dans le cadre de l'élaboration de la Convention Intercommunale des Attributions, dont il est prévu qu'elle soit finalisée début 2019 : certains patrimoines sociaux étant fragiles, sans pour autant faire partie du quartier prioritaire, il convient de ne pas y loger des demandeurs qui ont peu de ressources.

Conformément au Code de la Construction et de l'Habitation, sont priorisés également les dossiers de demandeurs en situation de handicap, les cas de violences au domicile, les situations d'hébergement, ou de vente de son logement par un propriétaire occupant en difficulté, ou encore les demandes résultant d'un divorce ou d'une séparation, ces critères étant rappelés par la loi Egalité et Citoyenneté.

Les vacances qui se présentent sur le Programme Social de Relogement, qui fait partie du patrimoine social de Mille et Une Vies Habitat (ex Logement Francilien), sont également gérées

38/135

par le secteur logement. Il s'agit de pavillons de type T1 au loyer peu élevé (238 €) réservés aux personnes retraitées disposant de ressources modestes (de l'ordre de 800 €).

Actuellement, sur les 28 logements du P.S.R., seuls 25 sont occupés, l'un des logements étant inhabitable, un second devant faire l'objet de travaux, et un troisième étant en cours de reprise par huissier suite au décès de son occupant.

Au 31 août 2018, les 25 logements loués sont occupés par 25 personnes vivant seules (21 femmes et 4 hommes).

S'agissant du délai de présentation des candidats par les réservataires, il est d'**un mois** en zone tendue, ce qui est très peu compte tenu des critères à prendre en compte, mais aussi des difficultés pour les candidats sélectionnés à visiter un logement encore occupé, et parce qu'il arrive fréquemment que, d'emblée ou suite à la visite, les demandeurs refusent le logement, notamment du fait de l'absence d'ascenseur dans l'immeuble.

Les demandeurs qui déclinent une proposition de logement sont tenus de motiver leur refus, celui-ci pouvant se justifier (exemple : défaut d'ascenseur pour une personne âgée ou une assistante maternelle). Dans le cas contraire, le traitement de la demande sera gelé pendant un an.

Pendant la période de référence, le secteur du logement a continué à orienter les jeunes noisiéliens demandeurs de logement et en situation d'insertion professionnelle vers les résidences Michel Serres et Pierre Gilles de Gennes, gérées par Arpej. Ont été réalisées 8 orientations pour la période, orientations qui n'aboutissent pas toujours à une intégration au sein des résidences. En effet, les gestionnaires exigent des jeunes des garanties qu'un parcours d'insertion professionnel non linéaire ne leur permet pas d'assurer.

Des orientations sont également faites vers la nouvelle résidence, qui a ouvert ses portes peu avant la rentrée scolaire 2018/2018 et qui est gérée par Studéfi.

### **MISSION 1 - Action 2 : Suivi des gros travaux sur le parc social**

#### Présentation de l'action :

Liens, réunions et visites sur sites avec les bailleurs afin de suivre les gros travaux prévus sur les parcs sociaux.

#### Evaluation quantitative de l'action :

	<b>2017/2018</b>
Nombre d'usagers concernés par l'action	<b>2 282 familles</b>
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	<b>12</b>
Coût de revient global de l'action	<b>1 984</b>
Coût de revient par participant / ou usager	<b>0,87</b>
Coût résiduel de l'action pour la commune	<b>1 984</b>
Coût de l'action par Noisiélien	<b>0,13</b>

Budget de l'action 2017/2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	1 984	Part communale :	1 984
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>1 984</b>	<b>Total produits :</b>	<b>1 984</b>

Coût à la charge de la commune : 1 984 €.

Commentaires :

Le parc social vieillissant a conduit à la mise en place d'un suivi des gros travaux.

Ce suivi est effectué à l'aide d'un tableau en support.

Il y est fait état, pour chaque bailleur, des anomalies relevées, des travaux réalisés et des projets à court et long terme en matière de réhabilitations.

Une visite du patrimoine de l'OPH77 de la résidence des Totems a été réalisée au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 avec le secteur Politique de la Ville, les locataires de ce parc social faisant état de nombreux dysfonctionnements dus, pour la plupart, à des infiltrations.

Quant au bailleur Trois Moulins Habitat, il est régulièrement interpellé suite aux dysfonctionnements des trames électriques, qui entraînent des coupures de chauffage répétées depuis plusieurs années sur ce patrimoine.

Le secteur du logement participe en outre aux comités d'examen des subventions accordées par la CAPVM en faveur du parc public (opérations d'amélioration du parc existant sur les patrimoines de Marne et Chantereine Habitat et France-Habitation).

**MISSION 2 - Action 1 : Gestion des logements privés de la ville**

Présentation de l'action :

Liens avec le Trésor Public, les locataires pour l'encaissement des loyers et le syndic pour le paiement des charges de copropriété. Participation aux Assemblées Générales.

Emission des titres de recettes, après calcul des hausses de loyer, qui ont été effectuées, pour la période, par le secteur lui-même.

Liens avec les locataires, le syndic et les services techniques pour les travaux dans les logements et les parties communes.

Evaluation quantitative de l'action :

	2017/2018
Nombre d'usagers concernés par l'action	2 familles
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	12 jours/mois
Coût de revient global de l'action	5 499
Coût de revient par participant / ou usager	2 750
Coût résiduel de l'action pour la commune	5 499
Coût de l'action par Noisiélien	0,35

Budget de l'action 2017/2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	1 984	Part communale :	5 499
65- Frais de gestion	3 515(1)	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>5 499</b>	<b>Total produits :</b>	<b>5 499</b>

(1) Charges de copropriété

Coût à la charge de la commune : 5 499 €.

Commentaires :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, Foncia est le syndic des résidences Cariatides et Pastorale ; la gestion des parkings de ces résidences incombe quant à elle à Foncia depuis le second semestre 2014.

A la date du 31 août 2018, la ville perçoit des revenus locatifs pour 2 appartements et un garage rattaché à l'un des logements. Les frais de gestion sont moins élevés, d'une part du fait de la vente de deux logements et de deux boxes, et d'autre part car la provision pour travaux dans le parking versée au cours de la période précédente n'a plus lieu d'être.

Le parking des copropriétés est en effet rouvert après travaux.

**MISSION 3 - Action 1 : Groupe Hygiène et Salubrité**

Présentation de l'action :

Mission confiée au service depuis janvier 2010 : Le groupe Hygiène et Salubrité se rend au domicile d'habitants signalant des problèmes dans leur logement.

Il est composé, outre l'Elu au Logement et à la Solidarité et la responsable du secteur Logement, d'un représentant de la Police Municipale, d'un représentant des services Techniques.

Evaluation quantitative de l'action :

	2017/2018
Nombre d'usagers concernés par l'action	7 familles
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	27 jours
Coût de revient global de l'action	3 968
Coût de revient par participant / ou usager	567
Coût résiduel de l'action pour la commune	3 968
Coût de l'action par Noisiélien	0,25

Budget de l'action 2017/2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	3 968	Part communale :	3 968
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>3 968</b>	<b>Total produits :</b>	<b>3 968</b>

Coût à la charge de la commune : 3 968 €.

Commentaires :

L'application du Règlement Sanitaire Départemental sur le territoire de la commune relève de la compétence du Maire.

Un Groupe Hygiène et Salubrité a été constitué à cet effet relevant du secteur Logement depuis début 2010.

Cette mission reste constante, le service est sollicité régulièrement.

Les motifs de saisine sont généralement liés à des problèmes d'humidité, de moisissure, d'infiltration et à la présence de nuisibles (punaises).

Afin d'apporter une réponse aux locataires, des contacts sont pris avec les bailleurs sociaux pour connaître les moyens qui ont été mis en œuvre pour permettre de remédier aux dysfonctionnements. Il leur est d'ailleurs demandé d'assister aux visites lorsqu'elles ont lieu. Toutes les saisines ne donnent pas lieu à visite, le bailleur pouvant intervenir directement : dans ce cas, il n'y a pas lieu d'organiser un déplacement sur site.

Suite à une visite effectuée le 4 avril 2018 par l'A.R.S. à l'hôtel des Pêcheurs, situé place Emile Menier, 9 arrêtés d'interdiction définitive ou temporaire d'habiter ont été rendus par la préfète. Le secteur du logement est en lien avec l'association AIPI Ateliers Pour l'Initiation, la Production et l'Insertion, missionnée par la Préfecture dans ce cadre ; des propositions adaptées (logement social, placement en EHPAD, mesure de protection) sont à l'étude.

Outre ces situations qui relèvent de l'urgence, le groupe hygiène-salubrité intervient uniquement en cas de saisine des locataires du parc social ; il convient par ailleurs que des écrits attestant de l'existence d'échanges préalables entre bailleur et locataire soient fournis en amont de toute demande d'intervention du groupe.

Celui-ci a pour finalité la rédaction d'un compte-rendu de visite, qui, bien que ne s'appuyant en aucun cas sur une expertise technique des intervenants en matière d'hygiène et de salubrité (les services municipaux ne possédant pas cette compétence), peut être utilisé à l'appui d'une saisine de la commission départementale de conciliation.

Cette instance est compétente en cas de litige entre bailleur et locataire. Elle établit, après avoir convoqué les deux parties, un relevé de décisions recensant les engagements réciproques.

**MISSION 4 - Action 1 : Gestion des logements des enseignants**

Présentation de l'action :

Gestion des logements, suivi des attributions de logement décidées par Monsieur le Maire et l'Elue du service Education, rédaction des arrêtés et contrats d'occupation, contacts avec les enseignants dans le cadre du suivi du logement, et des relances éventuelles en cas de non paiement au Trésor Public.

Edition mensuelle d'avis d'échéance. Calcul de l'évolution des redevances.

Evaluation quantitative de l'action :

	<b>2017/2018</b>
Nombre d'usagers concernés par l'action	<b>14 familles(1)</b>
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	<b>Permanent</b>
Coût de revient global de l'action	<b>3 968</b>
Coût de revient par participant / ou usager	<b>283</b>
Coût résiduel de l'action pour la commune	<b>3 968</b>
Coût de l'action par Noisiélien	<b>0,25</b>

(1) Mutation professionnelle (2 logements)

Budget de l'action 2017/2018 :

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	<b>3 968</b>	Part communale :	<b>3 968</b>
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges exceptionnelles		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>3 968</b>	<b>Total produits :</b>	<b>3 968</b>

Coût à la charge de la commune : 3 968 €.

Commentaires :

Depuis 2012, le secteur Logement s'est vu confier la gestion des 12 logements des enseignants, qui relevait précédemment du service Education.

<b>ADRESSE</b>	<b>CAUTION</b>	<b>Type</b>	<b>SURFACE</b>	<b>LOYER</b>
6 allée des Noyers à Noisiel	X	F4	93,22	622,44
43 allée Voltaire à Noisiel	X	F4	79,47	533,09
2bis rue du Bois de la Grange à Lognes	X	F5	105,70	701,35
14 place du Front Populaire à Noisiel		F4	72,55	490,70
14 place du Front Populaire à Noisiel		F4	79,86	536,00
2 Grande allée du Cor à Noisiel		F4	76,65	474,91
12 rue Anatole France à Noisiel		F4	87,15	539,96
43 allée Voltaire à Noisiel	X	F4		528,33
1bis Cours du buisson à Noisiel	X	F3	81,98	563,83
2bis rue du Bois de la Grange à Lognes		F5	99,59	662,13

En cas de vacance de logement, et après appel à candidatures, il est du ressort de l'élue du service Education, en lien avec Monsieur le Maire, de désigner le nouvel occupant parmi les demandeurs.

Une décision particulière instituant un dépôt de garantie pour les nouveaux entrants ayant été adoptée en 2013, ce dernier est appelé avec le premier avis d'échéance pour les nouveaux locataires.

Tous les enseignants reçoivent en effet, depuis la prise en charge par le secteur logement, un avis d'échéance mensuel.

Chaque année une décision fixe le montant des redevances pour les onze professeurs des écoles.

Par ailleurs un logement au 12 rue Anatole France est occupé par une ancienne institutrice, à titre payant, dans le cadre d'un bail de 6 ans se terminant en 2021; le loyer de ce logement est réévalué chaque année, ainsi que le prévoit le bail, en fonction de l'Indice de Référence des Loyers.

S'agissant de logements de fonction avec des contrats d'occupation à titre précaire, ceux-ci sont renouvelés chaque année en septembre, les enseignants étant convoqués fin août, début septembre pour signer contrat et arrêté.

Au 30/08/2018, dix logements sont occupés à titre payant par des professeurs des écoles.

Remarque :

Un contrat plus court a cependant été conclu avec l'enseignant logé sur le groupe scolaire des Noyers, compte tenu des travaux d'extension programmés en 2019. Le second logement situé à cette adresse n'a pas été reloué au départ de l'enseignante qui l'occupait.

#### **MISSION 5 - Action 1 : Gestion des logements de fonction**

##### Présentation de l'action :

Gestion des logements de fonction et application du décret du 9 mai 2012 portant réforme du régime de concessions de logement.

C'est la Direction des Ressources Humaines qui est en charge du dossier des logements de fonction, car il touche de près le personnel.

Reste uniquement le suivi du logement d'un agent de la police municipale. L'agent occupant le logement au titre d'une convention d'occupation à titre précaire avec astreinte depuis le 1<sup>er</sup> août 2016 ayant donné congé pour le 31 août 2018, il a été remplacé dès le 1<sup>er</sup> septembre par l'un de ses collègues. Cet agent doit payer une redevance égale à 50% de la valeur locative des locaux. Le service France Domaine n'est plus à consulter dans ce cadre.

Le montant de la redevance est réévalué chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers.

L'agent reçoit chaque mois un avis d'échéance.

##### Evaluation quantitative de l'action :

	2017/2018
Nombre d'usagers concernés par l'action	1
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	4
Coût de revient global de l'action	1 984
Coût de revient par participant / ou usager	1 984
Coût résiduel de l'action pour la commune	1 984
Coût de l'action par Noisiélien	0,13

Budget de l'action 2017/2018 :

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	<b>1 984</b>	Part communale :	<b>1 984</b>
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>1 984</b>	<b>Total produits :</b>	<b>1 984</b>

Coût à la charge de la commune : 1 984 €.

**II-D COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR LOGEMENT  
79 793 €**

## E - SECTEUR ADMINISTRATION FINANCES

Objectifs et/ou missions portés par le service :

- Objectif 1 / Mission 1 : Préparer et suivre les budgets du service tous secteurs confondus ainsi que les budgets du CCAS.
- Objectif 2 / Mission 2 : Préparer les actes administratifs en amont et suivre leur exécution.

### 1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

#### Moyens Humains

	2017/2018
Nombre d'agents de catégorie A	1 agent catégorie A représentant 10% d'un ETP
Nombre d'agents de catégorie B	1 agent catégorie B représentant 10 % d'un ETP+ 1agent catégorie B représentant 5% d'un ETP
Nombre d'agents de catégorie C	2 à 100% et 1 agent à 5 % de son temps
Vacataires	

#### Moyens financiers

	2017/2018
Budget de fonctionnement	
Budget en personnel	89 529
Budget en investissement	

#### Moyens matériels

Matériels gérés par le service :

- Logiciel CIVIL NET FINANCES
- Logiciel CONCERTO (petite enfance)

#### Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- 1- Direction des finances et des marchés publics : aide pour les questions techniques au moment de l'établissement des budgets et décisions modificatives ainsi que pour les marchés.
- 2- Unité des régies centralisées : travail en lien pour les recettes des crèches et impayés parents crèches ainsi que pour les encaissements des activités des personnes retraitées.
- 3- Service informatique : soutien technique sur le logiciel CIVIL NET FINANCES et travail sur la nouvelle version du logiciel CONCERTO

## **2 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2017-2018**

**MISSION 1 - Action 1 : Préparer et suivre les budgets du service, tous secteurs confondus.**

### **Présentation de l'action**

#### **1 / Préparer et suivre les budgets, suivre les factures des différents secteurs.**

La préparation budgétaire se fait au sein du secteur administration finances pour l'ensemble du service.

Pour chacun des secteurs, notamment pour la petite enfance et la famille, le logement, les retraités, les balances budgétaires sont préparées en amont des demandes pour le budget primitif et les décisions modificatives.

Ces documents sont examinés au sein des Commissions compétentes : la Commission petite enfance famille santé et la Commission logement solidarité aux différents stades de la préparation budgétaire.

Les bons de commandes dématérialisés sont établis par chacune des structures extérieures puis validés au sein du service via le secteur administration finances avant d'être acheminées vers le service des finances.

Les factures sont, après vérification du service fait ou de la réception des marchandises, traitées dans ce secteur : vérification de la disponibilité des crédits et des imputations budgétaires. Les réclamations éventuelles sont traitées dans ce secteur.

Nombre de factures petite enfance : 176 (156 sur la période précédente)

Nombre de factures logement : 17 (43 l'an dernier)

Nombre de factures retraités : 15 (28 l'an dernier).

Les demandes de virements de crédits sont initiées au sein du secteur administration finances, ce qui permet non seulement de suivre le budget du service, mais aussi de mettre en place, entre deux secteurs, des transferts de crédits lorsque les montants le permettent et ainsi réajuster quelques lignes selon les évolutions des besoins en cours d'année.

Commentaires :

Les différents outils informatiques utilisés permettent un traitement rapide des factures au sein des différents secteurs du service.

#### **2 / Préparer et suivre les budgets du Centre Communal d'Action Sociale, liquider les factures du Centre Communal d'Action Sociale**

Depuis 2008 le budget du CCAS se décline en deux budgets, le budget principal, celui du CCAS et le budget annexe, celui de la résidence pour personnes âgées.

Chacun de ces deux budgets comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement, lesquelles doivent être en équilibre.

Pour le Compte Administratif, trois documents doivent être produits, un pour le CCAS, un pour la Pergola et un récapitulatif des deux budgets.

Les budgets du CCAS sont votés par le Conseil d'Administration du CCAS, qu'il s'agisse du budget primitif, du compte administratif et des décisions modificatives.

Le Conseil d'Administration du CCAS examine également le rapport annuel en vue du Débat d'Orientations Budgétaires lequel fixe les perspectives pour l'année à venir.

Par an	Mandats 2017/2018	Titres 2017/2018	Factures traitées 2017/2018
CCAS	131	83	12
RPA	153	93	148
TOTAL	284	176	160

Les bons de commandes pour le CCAS sont établis au sein du service ainsi que les mandats et titres de recettes.

Les factures sont traitées dans leur intégralité au sein du service : vérification, imputation, liquidation.

Les titres de recettes sont émis par le service pour le CCAS :

Il s'agit principalement de la subvention attribuée par la ville et de l'encaissement de la restauration à la Pergola.

Les titres de recettes sont émis par le service pour la RPA :

Il s'agit des APL versées par la CAF pour les résidents, 92 443 € sur la période (92 553€ sur la période précédente).

Nombre de titres de recettes pour la RPA : 17 (21 l'an dernier)

Les reconstitutions de régies d'avances concernent essentiellement les aides financières délivrées par le CCAS, la Pergola n'utilisant plus la régie d'avances.

Nombre de reconstitutions pour le CCAS : 10 (12 l'an dernier) pour un montant de 1 120 € (2734 € l'an dernier).

Les dépenses et recettes du CCAS et de la RPA font l'objet d'un traitement au sein du service puisque les régisseurs relèvent du CCAS et non des services municipaux. Il s'agit principalement des loyers des résidents et des encaissements de repas.

Pour le CCAS, 9 fournisseurs seulement sur la soixantaine au total ont adopté la transmission des factures par voie dématérialisée, 7 utilisent la plateforme CHORUS Pro., chiffres en légère augmentation par rapport à l'an dernier.

### **3 / Suivre les recettes du service :**

Les recettes proviennent, pour le secteur de la petite enfance de la participation des familles, des subventions versées par la CAF et des subventions versées par le Département.

Des conventions mettent en œuvre pour chacune des structures la Prestation de Service Unique et les conditions à respecter pour bénéficier desdites subventions.

Les taux d'effort demandés aux parents sont fixés annuellement par la CAF et varient selon les structures et le nombre d'enfants au foyer.

Le Département a résilié, avec effet au 31 décembre 2015, les conventions précédentes et de nouvelles conventions ont alors été mises en place.

Pour chacune des 3 crèches, une convention de financement est signée chaque année avec le Département.

Pour le Lieu d'Accueil Enfants Parents un contrat d'objectifs a été signé pour la période de 2016 à 2018.

Par ailleurs, la CAF a signé avec la commune, pour chacune des 3 crèches et pour le L.A.E.P., une convention d'objectifs et de financement, pour la période 2016 à 2018 inclus.

Ces différents documents contractuels sont renouvelés chaque année.

Le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF permet également de financer des actions nouvelles.

Des modifications seront apportées compte tenu du projet de création d'un Relais d'Assistantes Maternelles et des modifications portant sur le nombre d'enfants pouvant être accueillis en crèche familiale. Durant l'été 2018 les services de la CAF et du Conseil Départemental ont été rencontrés sur ces projets lesquels devraient aboutir courant 2019.

En lien avec les structures petite enfance et soutien à la parentalité, les rapports d'activités, bilans financiers et projections annuelles sont transmis aux financeurs.

Le « Portail CAF » mis en place durant l'année 2016 permet de suivre l'évolution des structures au niveau des taux d'occupation, des recettes attendues et devrait à terme permettre d'anticiper davantage les besoins budgétaires.

L'espace partenaire du site de la CAF a évolué et le nouvel environnement intitulé Consultation des Données Allocataires pour les Partenaires, C.D.A.P, remplace CAFpro depuis le début de l'année 2018. Selon le profil des utilisateurs, et dans le respect des textes et recommandations de la C.N.I.L, les données nécessaires à l'exercice des missions des agents peuvent être consultées sous forme d'une fiche de synthèse, plus ergonomique que précédemment.

Deux agents du service de l'action sociale, en charge du R.S.A et faisant partie des « services instructeurs » disposent des droits liés au profil T4. Les agents en charge du suivi des subventions disposent, eux, du profil T2 « Prestataires services sociaux ».

Un acompte est versé suivi de régularisations ce qui nécessite de la part du secteur administration finances un réel suivi des dépenses, factures fournisseurs notamment ainsi qu'un suivi des recettes, en provenance des financeurs mais aussi des parents.

C'est ainsi que l'un des deux agents de ce secteur participe aux réunions portant sur impayés de prestations municipales et se charge de contacter les familles en retard de paiement. En cas de non paiements successifs, il peut être décidé de radier l'enfant de la structure d'accueil.

Pour le secteur des retraités les recettes sont encaissées par la régie centralisée de la commune après établissement des factures gymnastique par le secteur des retraités. Les recettes concernent aussi la participation aux sorties.

Pour le secteur du logement il s'agit de l'établissement au sein du service des quittances mensuelles destinées aux locataires des appartements dont la commune est propriétaire (moyenne de 12 quittances mensuelles sur la période de référence).

Les loyers sont calculés sur la base de documents contractuels et revalorisés annuellement. Le règlement des loyers est effectué auprès des services du Trésor Public et de la régie centralisée.

#### 4 / Suivre les recettes du Centre Communal d'Action Sociale.

Pour le CCAS la principale recette provient de la subvention de la commune, laquelle est versée mensuellement.

En 2018 la subvention de la commune a été prévue à hauteur de 117 000 € , à revaloriser dans le cadre d'une Décision Modificative du CCAS.

Elle s'est élevée à 125 414 € en 2017.

Pour mémoire, l'exercice 2017 a été une année de transition en raison des rattachements mis en place pour les deux budgets du CCAS.

Pour la RPA, la principale recette provient des redevances (74 quittances en moyenne sur la période concernée) versées mensuellement par les résidents.

Les arrivées (13 sur la période de référence, 10 l'an dernier) et départs (12 comme sur la période précédente) de résidents nécessitent un suivi très régulier et rigoureux des cautions.

L'intégralité des cautions est portée, depuis l'exercice 2016, sur le budget annexe.

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008, en effet, les cautions étaient encaissées, tout comme les redevances, sur le budget unique du CCAS.

Les titres de recettes sont émis et suivis par le secteur administration finances.

L'utilisation de HELIOS et de I-PARAPHEUR devrait permettre, au-delà de la diminution très significative des supports papier, un traitement plus rapide que précédemment. Désormais, le délai de traitement en mairie est de deux jours avant transmission au Trésor Public.

Chaque mois une quittance détaillant les loyers, les charges puis les régularisations d'eau est établie pour chacun des logements de la Pergola. Chaque départ de la résidence fait l'objet d'un remboursement de caution selon l'état des lieux.

Par ailleurs, depuis quatre années un travail d'encaissement des loyers auprès du département de la Nièvre a été mis en place pour un résident de la Pergola qui était précédemment domicilié dans ce département.

Les Aides Personnalisées au Logement versées par la CAF sont défalquées par le service, des redevances dues par les résidents bénéficiaires.

La mise en place du prélèvement automatique des loyers des résidents est effective depuis 2 ans. Plus des 2/3 des résidents ont adhéré à ce mode de règlement.

S'agissant du prélèvement automatique des repas, sur 39 repas quotidiens en juillet 2018, 36 bénéficiaires avaient opté pour ce mode de règlement, chiffre en augmentation.

Les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la Pergola sont les suivants :

T1 : 698,57 € par mois (688,57 € l'an dernier)

T2 : 807, 32 € (797,32 € l'an dernier)

Prix au 1<sup>er</sup> septembre 2018 des repas midi : 5,50 € (même tarif que l'an dernier) et 9,55 € pour les invités (9,20 € l'an dernier)

Prix plateaux soir : 2,75 € (même tarif que l'an dernier)

Vin : 1,15 € (même tarif que l'an dernier)

Café : 0,60 € (même tarif que l'an dernier).

Evaluation quantitative de l'action :

	2017/2018
Nombre d'usagers concernés par l'action	15 763
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Permanent
Coût de revient global de l'action	60 530
Coût de revient par participant / ou usager	3,84
Coût résiduel de l'action pour la commune	60 530
Coût de l'action par Noisiélien	3,84
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5

Budget de l'action 2017/2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	60 530	Part communale :	60 530
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>60 530</b>	<b>Total produits :</b>	<b>60 530</b>

Coût à la charge de la commune : 60 530 €.

Commentaires :

Il s'agit d'une mission transversale menée par les agents du secteur, lesquels sont amenés à travailler avec la Pergola, les secteurs logement, personnes âgées, petite enfance...

**MISSION 2 - Action 1 : Préparer les actes administratifs en amont et suivre leur exécution.**

Présentation de l'action :

1/ Pour réaliser les missions précédentes sont élaborés des actes administratifs, notes, rapports, délibérations et décisions qu'il s'agisse des services de la Commune mais aussi du CCAS.

Les tarifs des redevances et repas de la Pergola sont revalorisés de façon annuelle par délibération du Conseil d'Administration du CCAS.

Les délibérations du Conseil Municipal, du Conseil d'Administration, les décisions et arrêtés sont préparés et suivis en lien avec la secrétaire du service qui transmet par voie dématérialisée les actes du CCAS au contrôle de légalité. Pour les actes de la commune c'est le service de l'administration générale qui effectue cette action.

Les budgets du CCAS sont transmis en Sous préfecture ainsi qu'aux services du Trésor Public. Nombre de délibérations et décisions établies dans le service pour la ville :13, délibérations pour le CCAS : 46, décisions et arrêté pour le CCAS : 16. Nombre d'arrêtés pour la ville : 14. Le CCAS est un établissement public autonome. Il dispose d'un budget propre et ses décisions sont prises par le Conseil d'Administration. Cette assemblée délibérante se réunit plusieurs fois dans l'année (6 réunions sur la période de référence). Ses membres sont élus à parité au sein du

51/135

conseil municipal et nommés parmi les associations œuvrant dans le domaine social, le Maire étant président de droit.

Il appartient de ce fait au service de préparer et de suivre les séances de cette instance.

Les administrateurs ont été élus pour moitié (7 membres) par le Conseil Municipal et pour moitié (7 autres membres) nommés par le Maire parmi les représentants des associations suivantes : Empreintes, le Secours Populaire Français, le Secours Catholique, Les Restaurants du Cœur, Culture et Solidarité, le Club Amitié des Séniors et l'Association des Paralysés de France.

En février 2018, le représentant du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles a démissionné et a été remplacé en mars 2018 par une représentante de l'association « les Amis de Germenoy » laquelle œuvre dans le domaine des personnes handicapées.

Le CCAS établit ses propres actes administratifs : délibérations, décisions et arrêtés, lesquels sont soumis aux règles de transmission au contrôle de légalité, publicité et notification.

Le Conseil d'Administration ayant décidé, en juin 2014, de télétransmettre les actes au contrôle de légalité, une convention avec le représentant de l'Etat a été signée à cet effet.

Un avenant n°1 à cette convention a été signé avec effet au 15 avril 2018 permettant la télétransmission des documents budgétaires du CCAS.

Tous les actes du CCAS sont donc télétransmis en Sous préfecture. Ce dispositif ainsi que l'utilisation par le CCAS du parapheur électronique i-parapheur permettent une plus grande réactivité au niveau notamment de la délivrance des aides aux usagers.

Les documents comptables, bons de commandes, factures, titres de recettes, sont également, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, traités de façon dématérialisée en interne au niveau des signatures avec i-parapheur ainsi qu'avec les services de la Trésorerie.

Une convention régit les relations entre la commune et le CCAS. Celle-ci énumère les moyens humains, en matériel et en bâtiment mis à disposition du CCAS par la Commune. Le personnel mis à disposition du CCAS à titre onéreux est celui de la Pergola.

Cette convention a été renouvelée le 21 février 2018 pour une nouvelle période de trois années.

Est intégrée dans cette convention la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune et le CCAS dans le domaine des achats répondant à des besoins communs entre ces deux entités.

La liste des domaines d'achats concernés est constituée d'une première partie portant sur les fournitures (électricité, petit outillage, produits d'entretien...) et d'une seconde partie portant sur les services (maintenance des ascenseurs, entretien des toitures, désinsectisation des bâtiments...).

Le CCAS a, par délibération du Conseil d'Administration du 27 janvier 2015, adhéré au groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le SIPPAREC. Ceci afin de répondre aux exigences réglementaires d'une part, aux nécessités liées à une plus grande maîtrise des coûts et des dépenses d'autre part.

La ville de Noisiel ayant également adhéré au groupement de commandes, le CCAS a été dispensé du versement de la cotisation d'adhésion.

## 2/ Le suivi des contrats est assuré dans ce secteur :

Les contrats d'accueil des enfants dans les structures petite enfance sont remis aux parents par les directrices, signés des parents, des directrices et de l'élu du secteur. Un exemplaire est conservé dans chaque structure ainsi que dans le service.

Y sont joints les éléments de la CAF permettant de calculer le taux d'effort des parents et les recettes attendues.

Ces documents peuvent d'ailleurs être demandés au cours d'un contrôle de la régie de recettes et à l'occasion des contrôles de la CAF.

Les cartes de badgeage des parents en crèche collective et au multi accueil sont imprimées dans le service à l'aide d'un matériel spécifique (imprimante changée en 2016)

Nombre de cartes par rentrée : 60 (mais pas d'achat de nouvelles cartes sur la période de référence).

Les contrats avec les hôpitaux font l'objet d'un marché de services entre l'AP HP et la commune lequel est matérialisé par une décision du Maire. Ce dispositif permet aux parents qui travaillent dans un hôpital de bénéficier d'une prise en charge par leur employeur des frais d'accueil en structure petite enfance.

Actuellement, aucun enfant n'est accueilli en crèche, les précédents étant entrés à l'école.

Les marchés et contrats passés avec les fournisseurs de la commune et du CCAS sont suivis en lien avec les responsables des structures, petite enfance, soutien à la parentalité et RPA.

Les montants, les durées, les conditions de mise en œuvre, font l'objet d'un suivi régulier. Pour le CCAS a été effectuée en 2017 une mise en concurrence des fournisseurs de Chèques d'Accompagnement Personnalisé pour la délivrance des aides facultatives, en lien avec le secteur des marchés. Deux candidats ont répondu. Après analyse des offres, le fournisseur avec lequel le CCAS travaillait depuis plusieurs années n'a pas été retenu

A ce jour : 9 contrats secteur petite enfance et 5 pour le secteur des retraités.

Le CCAS : 5 contrats en cours.

La RPA : 17 contrats en cours.

### Evaluation quantitative de l'action :

	2017/2018
Nombre d'usagers concernés par l'action	2 662 (1)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Permanent
Coût de revient global de l'action	28 999
Coût de revient par participant / ou usager	10,89
Coût résiduel de l'action pour la commune	28 999
Coût de l'action par Noisiélien	1,84
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5

(1) Usagers petite enfance, résidents RPA, demandeurs d'aides auprès du service, occupants de logements appartenant à la ville

Budget de l'action 2017/2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	28 999	Part communale :	28 999
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>28 999</b>	<b>Total produits :</b>	<b>28 999</b>

Coût à la charge de la commune : 28 999 €.

**II-E COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR ADMINISTRATION FINANCES  
89 529 €**

## F - SECTEUR SANTÉ

La compétence santé a été ajoutée, par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2014, à la liste des compétences de la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée/Val Maubuée.

### 1 - Projet d'une Maison de Santé

En lien avec la Communauté d'Agglomération plusieurs rencontres de professionnels de santé, depuis plusieurs années, ont eu lieu en vue de la création d'une Maison de Santé à Noisiel.

Le diagnostic réalisé en 2013 sur le territoire du Val Maubuée par le Cabinet ACSANTIS avait fait apparaître les principaux éléments suivants :

- Une population jeune et une forte proportion de familles nombreuses.
- Un vieillissement démographique rapide.
- Une importante population hébergée par le SAMU social et en errance avec des états de santé dégradés et carences alimentaires, absence de continuité de la prise en charge, difficultés à accéder à leurs droits par absence de domiciliation fixe.
- Densité médicale du secteur inférieure à la moyenne départementale ; difficultés de remplacement, temporaires ou définitifs d'où un problème de continuité des soins.
- Un centre hospitalier ressenti comme éloigné.
- Des difficultés d'identification entre professionnels et d'orientation, notamment en matière de santé mentale.

Plusieurs points ont également été repérés pour le territoire de Noisiel :

- Le vieillissement de la population accéléré au regard du statut de la ville nouvelle.
- La désertification progressive des acteurs de santé au regard d'une baisse de l'attractivité du territoire intercommunal et communal.
- Les difficultés de travail avec le système hospitalier.
- Une très forte diminution, voire une disparition de spécialistes libéraux confrontés à une concurrence de proximité parisienne, et / ou une fragilisation sociale des populations (40% résident en habitat social).
- L'évolution des projets de Maisons de Santé.

Les avantages d'un regroupement de professionnels de santé sont les suivants :

- Un exercice regroupé (au mieux plusieurs médecins généralistes, spécialistes et des paramédicaux),
- Un temps de travail permettant de meilleurs équilibres vie « privée - vie professionnelle »,
- Des outils modernes pour partager les informations,
- Des relations avec les établissements de santé et les spécialistes de proximité,
- Une sécurité d'exercice (physique et financière).

En mai 2016, a été enregistrée au Journal Officiel la création de la « Maison de Santé des Roches » dont l'objet est de favoriser l'accès aux soins pour le plus grand nombre, grâce à la collaboration d'acteurs de santé pluri disciplinaires.

La nouvelle intercommunalité a poursuivi l'action de soutien des professionnels de santé notamment dans le cadre des demandes de subvention auprès de l'A.R.S, Agence Régionale de Santé pour étude de faisabilité

Cependant, depuis le mois de janvier 2017, les équipes médicales et paramédicales du Cours des Roches, très investies au début du projet, ont fait remonter leurs inquiétudes quant à la suite de ce dossier.

Le 9 février 2017 une réunion avec la Communauté d'Agglomération et les professionnels de santé a permis de faire un point sur les demandes formulées par l'A.R.S, plus particulièrement sur la nécessaire mise aux normes E.R.P. des locaux, la salle de réunion commune, la salle d'attente, les issues de secours, sur les importantes disparités des prix de location au m2 selon les professionnels.

Noisiel étant situé en « zone de risque » en raison d'un manque, au niveau du nombre de médecins, le territoire est considéré par l'A.R.S comme prioritaire.

Si le label « Maison de Santé » était attribué, le financement porterait sur l'investissement uniquement.

Le propriétaire de l'immeuble, de son côté, soutient ce projet mais souhaite que tous les partenaires contribuent à sa réalisation.

Les médecins ont repensé les plans de la future Maison de Santé pour répondre aux attentes de l'A.R.S et pris contact avec une architecte en vue d'un dépôt du dossier auprès de l'A.R.S .avant l'été.

Il a été fait état de l'importante charge fiscale qui pèse sur l'immeuble, la commune n'ayant pas de possibilité d'exonérer de taxe foncière le bâtiment en application du Code Général des Impôts.

Le 21 avril 2017 au cours d'une nouvelle réunion, les médecins ont rappelé leurs difficultés administratives et financières pour monter ce projet. La commune, quant à elle, rappelle qu'elle ne peut investir dans ce projet puisque la compétence santé a été transférée à l'intercommunalité.

Plusieurs spécialistes exerçant dans les locaux situés près de la M.P.T sont, durant ces derniers mois, sur le départ mais certains ne seraient pas fermés à l'idée de se regrouper et de rejoindre le projet de Maison de Santé.

Les locaux situés au 42 Cours des Roches, dans les anciens bureaux du G.I.E.P., ont été visités le 7 septembre en présence du responsable d'agence en charge des transactions. Des travaux d'aménagement et de mise aux normes E.R.P. seraient à réaliser.

Pas d'avancée particulière donc de ce projet de Maison de Santé durant les derniers mois.

## **2 - Projet Régional de Santé**

La Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne qui a en charge la compétence santé sur le territoire a souhaité recueillir les avis, critiques et suggestions des différentes communes sur le Projet Régional de Santé afin de les intégrer à la décision de l'instance communautaire.

Ce document porte sur la période 2018-2022 et définit les axes et projets de transformation du domaine des organisations de santé à l'échelle de la région, ainsi que les programmes et priorités, activités et offres de santé dans des domaines spécifiques (la santé des femmes, les addictions, les personnes âgées...).

La Communauté d'Agglomération devant se prononcer sur le Projet Régional de Santé le 14 juin 2018 durant la séance du Bureau Communautaire et le 31 mai au sein de la Commission Développement Economique/Commerces/ Emploi/Santé/ Social, la commune de Noisiel a élaboré l'avis selon le texte ci-dessous, en date du 7 mai 2018.

« La Commune de Noisiel soutient les axes de transformation définis dans le projet régional de santé ainsi que les objectifs fixés d'ici à 2022 dans la perspective d'une réduction des inégalités et de la promotion de la santé autour de valeurs partagées dans de nouvelles formes de coopérations.

La prise en compte des nombreux paramètres impactant le domaine de la santé, la prise en compte des situations sociales complexes, des pathologies chroniques, du vieillissement de la population apparaissent comme particulièrement pertinents.

L'élargissement du champ des intervenants dans le domaine de la santé aux professionnels de l'habitat, de l'éducation, de l'enfance constitue une stratégie d'intervention propice à un repérage précoce des populations à risque.

Le développement des outils numériques de coordination constitue également un levier important d'amélioration des parcours de santé à condition que l'humain demeure au cœur du dispositif et que l'outil s'adapte aux spécificités des populations du territoire.

Cependant, la Commune de Noisiel souhaite que :

- soient renforcées les actions de prévention et de soins de proximité, en amont de l'accompagnement thérapeutique de proximité prévu dans le texte,
- les moyens financiers mis en œuvre soient précisés dans le schéma régional,
- les aides au développement des structures et dispositifs soient détaillées et développées,
- une attention constante soit portée au public particulièrement vulnérable, atteint d'un handicap, d'une pathologie psychiatrique, public très jeune et public en situation de précarité, public en situation de handicap vieillissant,
- l'offre de soins en santé mentale soit davantage développée sur le territoire,
- soit prise en compte la nécessité de revisiter le numerus clausus en médecine, lequel a été diminué de façon particulièrement importante depuis plus de 20 ans,
- en complémentarité avec la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, une approche transversale et globale des pathologies et difficultés des personnes âgées soit développée dans la perspective d'un maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles du plus grand nombre de personnes âgées ( intégration de volets santé dans les contrats de politique de la ville...). »

## **G - LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Pour plus de clarté et afin d'éviter les répétitions, sont abordées ci-dessous, exclusivement les actions ayant un impact sur l'un ou l'autre des deux budgets du CCAS.

Objectifs et/ou missions portés par le CCAS :

- Objectif 1 / Mission 1 : Offrir, avec le secteur des affaires sociales, un suivi individuel et adapté aux usagers et proposer des solutions personnalisées. Cette partie est traitée dans la partie C] « Affaires Sociales ».
- Objectif 2 / Mission 2 : Attribuer des aides sociales facultatives et procéder à l'instruction de dossiers d'aide sociale légale.

- Objectif 3 / Mission 3 : Mettre à disposition des logements individuels au sein d'une structure adaptée aux besoins des personnes âgées indépendantes et valides.

### 1 - Ressources à disposition du CCAS pour assurer les missions confiées

#### Moyens Humains

	2017/2018
Nombre d'agents de catégorie A	
Nombre d'agents de catégorie B	
Nombre d'agents de catégorie C	1 (agent restauration)
Vacataires	

Les agents mis à disposition du CCAS par la commune à titre gracieux ne sont pas inclus dans ces montants : 30 % salaires responsable service + 20% salaires adjointe à la responsable du service + 25 % responsable secteur retraités + 90% agent en charge du RSA + 50% salaires de l'agent aides facultatives + 70% de l'un des agents secteur Adm. Fin. + 10% des salaires de l'autre agent de ce même secteur+ 50 % du temps de travail de la secrétaire de service.

Ceci en application de la convention entre la Commune et le CCAS laquelle a été renouvelée en février 2018. Les pourcentages de répartition ont été revalorisés durant cette période de référence.

Total : 151 729 €

Ces sommes sont intégrées dans les secteurs vus précédemment.

Les dépenses en personnel pour la Pergola ne comprennent pas ici les salaires des agents non titulaires qui ne peuvent « être mis à disposition » ni des emplois d'avenir.

Total : 19 110 € pris en charge par la ville.

#### Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- Résidence pour Personnes Âgées, « La Pergola »

Matériels gérés par le service :

- Logiciel financier spécifique CIRIL
- Logiciel spécifique action sociale IMPLICIT acquis par le CCAS
- Logiciel de gestion de la RPA spécifique IMPLICIT
- Télécopie acquise par le CCAS
- Imprimante acquise par le CCAS

#### Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Services techniques : entretien courant des bâtiments et espaces verts, conseils techniques sur les choix des entreprises et travaux, supervision des commissions de contrôle et de sécurité.

- Service info/communication : brochures d'information, couverture photo et reportage sur les manifestations, mise à jour du site de la ville.

- Direction des finances et marchés publics : aide pour la gestion comptable et budgétaire, la mise en place de marchés (prévention incendie, maintenance ascenseurs et installations électriques ...).

- Direction des ressources humaines : pour les stages organisés (HACCP...) et pour les recrutements.

- Service informatique : aide pour le suivi des logiciels.

## 2 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2017-2018

**MISSION 2 : Attribution des aides sociales facultatives et instruction de dossiers d'aide sociale légale.**

### Evaluation quantitative de l'action : (CCAS)

	<b>2017/2018</b>
Nombre d'usagers concernés par l'action	<b>534(1)</b>
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	<b>Permanent</b>
Coût de revient global de l'action	<b>177 239</b>
Coût de revient par participant / ou usager	<b>332</b>
Coût résiduel de l'action pour la commune	<b>177 239</b>
Coût de l'action par Noisiélien	<b>11,24</b>
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	<b>5</b>

(1) Total aides facultatives (320), domiciliations (83), repas RPA (40), fonds intercommunal eau (17), MDPH(41) et RSA (33).

### Budget de l'action 2017/2018 : sur budget principal du CCAS

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures	<b>29 790 (1)</b>	70-Part des usagers	<b>46 118 (4)</b>
61/62-Prestations de service	<b>20 829 (1 Bis)</b>	74 Subvention Ville	<b>117 000</b>
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	<b>33 265 (2)</b>	Excédent reporté :	
65- Frais de gestion	<b>88 376(3)</b>	77- Produits exceptionnels :	<b>418</b>
6811-042 Dotations aux amortissements	<b>4 979</b>		
002- Résultat reporté fonctionnement )		Résultat reporté de fonctionnement	<b>13 703</b>
<b>Total charges :</b>	<b>177 239</b>	<b>Total produits :</b>	<b>177 239</b>

(1) La restauration a été imputée en 2017 sur le 611 « Prestations de services » et en 2018 sur le 604-2 « Achats et fournitures », à la demande du TP.

(1 Bis) Restauration, maintenance logiciels

(2) Personnel restauration RPA

(3) Aides facultatives, subventions aux associations

(4) Recettes restauration

Les dépenses et recettes liées à la restauration à la Pergola sont imputées sur le budget principal du CCAS compte tenu que cette action s'adresse non seulement aux résidents de la Pergola mais également à tous les retraités de la commune. En moyenne 42 repas quotidiens (dont 33 le midi) sont réservés.

## Présentation de l'action :

### **2-1 - Les aides extra légales**

sont les aides attribuées de façon facultative par le C.C.A.S. Ces aides sont décidées et octroyées indépendamment des aides légales.

Lors du Conseil d'Administration du 1er juillet 2015, les membres ont décidé, à compter du 15 juillet, de procéder à certains ajustements dans ce domaine.

Deux aides ont été supprimées : l'aide financière à la formation ou à la recherche d'un emploi ainsi que le prêt. En effet, la première était très peu demandée et des aides similaires pour le même public fragilisé sont déjà apportées par d'autres institutions. La seconde aide n'a pas été sollicitée depuis 2011.

Les conditions de délivrance de certaines aides ont été modifiées. Ainsi les aides alimentaires de 2, 3 ou 4 semaines sont, sauf cas exceptionnel, depuis cette date, délivrées en une seule fois et non plus pour une semaine uniquement. Les personnes disposent donc d'un budget plus conséquent plus rapidement.

Les bénéficiaires étant désormais reçus sur rendez vous pour la délivrance des aides, ils bénéficient d'une plus grande disponibilité des agents du service. Certaines précisions ont été apportées dans la délibération afin de mieux définir les conditions d'attribution des aides et ainsi permettre aux régisseurs d'avances de pouvoir délivrer, si les conditions sont remplies, les différentes aides.

Les demandes d'aides émanent, pour 48 %, des assistantes sociales de la Maison Départementale des Solidarités

Sur l'année 2017, 436 demandes d'aides ont été reçues au CCAS pour 320 familles, plusieurs aides étant parfois délivrées pour une même famille.

Les aides facultatives attribuées sont principalement des aides alimentaires, puis viennent les aides pour les fêtes de fin d'année et ensuite les aides aux personnes âgées pour le chauffage.

### **2-2 - L'aide attribuée par l'intercommunalité de Paris Vallée de la Marne**

est une action menée par le CCAS mais financée par la Communauté d'Agglomération.

La convention entre la communauté d'agglomération et le C.C.A.S., qui a pris effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015, est conclue pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024 (délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 1<sup>er</sup> juillet 2015).

Le montant de la dotation au 1<sup>er</sup> janvier 2018 s'élève à 14 051,36€ selon Véolia. Selon nos services, le montant de la dotation s'élèverait à 16 374,33 (comprenant le solde de l'exercice 2017, d'un montant de 11 363,08€ et la dotation de 4 750€ ainsi que la TVA de 261,25€).

En effet, plusieurs incohérences sont apparues au cours de l'année 2018, concernant l'attribution de plusieurs aides. En conséquence, Véolia a dû procéder à plusieurs rectifications et doit-nous communiquer le réel montant de la dotation 2018.

Au cours de la période, 17 aides (25 aides sur la période précédente) ont été octroyées aux usagers de Noisiel, pour un total de 3 423,78 €, qui se répartissent comme suit : 2 124,58 € accordés aux locataires des bailleurs sociaux et résidence sociale (France Habitation

1 004,58€ - COALLIA 1 120€, et 1 299,20 € alloués aux clients directs, c'est-à-dire les habitants qui reçoivent une facture de Véolia.

En ce qui concerne les clients facturés en direct par Véolia, 11 aides ont été accordées, ces usagers ayant pris l'initiative de solliciter une aide Eau, certains d'entre eux étant informés au préalable par le délégataire de service public, Véolia, et par le CCAS de l'existence du Fonds de Solidarité ; il arrive également qu'ils soient orientés par la MDS et les médiateurs de quartier.

Aucune condition de ressources n'est exigée par le CCAS de Noisiel. Les usagers qui ont des difficultés à s'acquitter de leur régularisation annuelle de fluides, ou à régler leur facture auprès du fournisseur, peuvent solliciter une aide du Fonds de Solidarité.

Une délégation est accordée -s'agissant des aides d'un montant inférieur ou égal à 200 € - par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. au Président et au Vice-président. Au-delà de cette somme, c'est le Conseil d'Administration du CCAS qui doit se prononcer.

En raison d'un changement de personnel auprès de Véolia, le CCAS n'a pu réaliser qu'un seul point budgétaire, au mois de juin 2018, avec ce partenaire, et nous n'étions pas en accord sur les comptes.

A la suite de cet échange, Véolia a fourni le détail des exercices de 2017 et de 2018. Or après comparaison, nous avons relevé que 3 aides attribuées en 2017 et une aide de 2018 n'avaient pas été versées.

De même, nous avons repéré des erreurs en ce qui concerne le versement de certaines aides. En effet, un administré s'est vu attribuer une aide d'un montant supérieur au montant accordé par le CCAS et à l'inverse, un administré s'est vu attribuer une aide d'un montant inférieur.

Les versements et rectifications ont été effectués, en date du 4 juillet 2018, après un échange avec Véolia.

En outre, 2 administrés se sont vus attribuer une aide, alors qu'aucun accord n'avait été donné par le CCAS. A ce jour, ces deux aides ont été annulées.

En raison de ces erreurs, les bailleurs sociaux se trouvent eux aussi en difficulté auprès de leurs services comptabilité, quand il s'agit de retrouver le versement des aides, soit parce que les versements n'ont pas eu lieu, soit parce que les montants versés ne correspondent pas, et cela d'autant plus qu'ils ne sont pas tenus informés de la date du versement, ni du mode de paiement utilisé pour chaque aide.

De ce fait, les bailleurs sociaux préfèrent augmenter la provision pour charges, ceci afin d'éviter les régularisations annuelles débitrices qui conduiraient leurs locataires à solliciter le fonds.

Compte tenu des dysfonctionnements rencontrés avec le fournisseur d'eau Véolia, le CCAS a demandé une rencontre avec la Communauté d'Agglomération et Véolia ainsi qu'avec les CCAS concernés par la Convention.

**Tableau des aides accordées aux locataires sur le Fonds de Solidarité Eau  
Entre le 01 09 2017 et le 31 08 2018**

BAILLEUR SOCIAL	Nb de familles bénéficiaires	Montant total de l'aide
COALLIA	2	1 120,00
FRANCE HABITATION	4	1 004,58
Clients directs VEOLIA	11	1 299,20
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>3 423,78</b>

Commentaires :

Les dépenses indiquées ci-dessus ont été engagées sur l'exercice 2017.

Ces sommes, à la charge de la Communauté d'Agglomération, ne sont pas incluses dans les dépenses du CCAS.

**2-3 - Les aides légales**

**Le Revenu de Solidarité Active :**

Le CCAS instruit les demandes de RSA sachant que les usagers peuvent s'adresser également aux services du Département ou de la CAF.

Le Revenu de Solidarité Active, le RSA, a pris effet au 1<sup>er</sup> juin 2009, en application de la Loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion. L'article L.262-15 du code de l'action sociale et des familles relatif à l'instruction des dossiers de RSA stipule que le CCAS peut procéder à l'instruction lorsqu'il a décidé d'exercer cette compétence. Le Décret n°2009-404 du 15 avril 2009 précise que le CCAS dispose d'un délai de 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009 pour se prononcer sur la prise en charge de l'instruction des demandes de RSA.

Le Conseil d'Administration du CCAS, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2009, a décidé, à l'unanimité :

- d'assurer auprès des personnes résidant dans la commune ou ayant procédé à une élection de domicile auprès du CCAS les missions suivantes :
  - \* instruction des demandes de « RSA socle »
  - \* la réalisation des tests d'éligibilité (directement inclus dans l'instruction @RSA) .
- de ne pas assurer la mission d'instruction des demandes de « RSA chapeau ».

Le RSA se compose d'un revenu minimum garanti, le « RSA socle », financé par le Département, et de la « prime d'activité » un complément à des revenus modestes perçus par des salariés ou chefs d'entreprise (auto entrepreneurs ou sociétés) qui a remplacé au 01/01/2016 le « RSA activité ».

Conformément aux dispositions de la Loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008, les demandeurs, pour ce deuxième type de RSA, sont orientés par les agents du CCAS vers les organismes instructeurs de droit que sont la Caisse d'Allocations Familiales et les services du Conseil Départemental.

La tranche d'âge la plus représentée dans les demandeurs (33) sollicitant le CCAS concerne les personnes célibataires âgées de 31 à 40 ans.

- Instruction de dossiers d'aides légales hors RSA.

Il s'agit des demandes dans les domaines suivants : obligations alimentaires, allocation personnalisée pour l'autonomie, aide sociale en vue d'un placement en E.H.P.A.D. (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Le CCAS est également amené à constituer des dossiers pour la MDPH, des dossiers retraite, de demande d'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées pour la Caisse des Dépôts et Consignations, soit 30 usagers.

**Le CCAS effectue également des domiciliations** pour les personnes ne possédant pas de domicile stable.

Les CCAS sont habilités de plein droit à procéder à des élections de domicile donnant accès à l'ensemble des droits civils, civiques et sociaux. Les associations doivent, quant à elles, obtenir un agrément du Préfet du Département (8 associations en Seine et Marne sur 15 sites différents actuellement), lequel est désormais valable pour une durée de 5 ans.

Au total, 83 demandes de domiciliation ont été déposées auprès du CCAS dont 30 demandes de renouvellements (35 sur la période précédente).

Sur ces 83 demandes, 79 ont été acceptées, 4 ont été refusées. Sur la période, 12 radiations ont été prononcées, soit parce que les personnes (6) ont trouvé un logement stable, soit parce qu'elles ne se sont pas manifestées depuis 3 mois (6 personnes).

Les motifs de refus sont principalement liés au lien avec la commune, insuffisant au sens de la loi/ou inexistant. Tout refus doit être notifié et motivé et une orientation doit être proposée au demandeur.

Les « attaches avec la commune » sont majoritairement la présence sur la commune pendant plusieurs années (46 personnes), puis les enfants scolarisés sur la commune (17).

Les hommes sont davantage représentés que les femmes.

Les CCAS sont tenus de procéder à un entretien préalable avec la personne avant la délivrance de l'attestation de domiciliation.

Cet entretien a pour objectif de déterminer le lien avec la commune, d'informer la personne sur ses droits et devoirs liés à la domiciliation, d'identifier les droits de la personne et de l'orienter dans ses démarches. Les bénéficiaires sont également informés qu'ils doivent obligatoirement se présenter tous les trois mois ou téléphoner.

Les domiciliations (demandes et renouvellements) sont enregistrées sur le logiciel Implicit. Chaque courrier fait également l'objet d'un enregistrement spécifique. A chaque retrait d'une lettre par les personnes domiciliées, il est procédé à un émargement attestant que la personne s'est bien présentée. Du fait du changement dans la réglementation, les appels téléphoniques sont également enregistrés sur le logiciel.

Les décrets du 19 mai 2016, pris en application de la Loi ALUR du 24 mars 2014, modifient le régime des domiciliations et prévoient des règles identiques quelque soit l'objet de la demande (aide médicale d'état ou autre). Ils modifient les modalités de délivrance des domiciliations (accusé réception des demandes, délai de réponse de 2 mois). Ils prévoient au titre des bénéficiaires les personnes qui, sur le territoire communal, ont intégré une action d'insertion ou de suivi social.

L'instruction ministérielle du 10 juin 2016 et le schéma départemental de la domiciliation en Seine et Marne ont apporté certaines précisions sur ces différents éléments.

Le CCAS est de plus en plus sollicité sur les domiciliations alors que la condition du lien avec la commune demeure cependant très floue et difficile à apprécier.

Il est à prévoir que l'augmentation du nombre de personnes domiciliées au CCAS génère une augmentation du nombre d'aides sociales facultatives puisque le domicile figure parmi les conditions d'attribution.

La notion de « personne sans domicile stable » désigne « toute personne qui ne dispose pas d'une adresse lui permettant d'y recevoir et d'y consulter son courrier de façon constante et confidentielle. ».

La réglementation s'applique aux personnes sans domicile stable, en habitation mobile ou précaire.

Le lien avec la commune est entendu de façon plus large. La domiciliation est désormais de droit dans le cas d'action d'insertion, de suivi social, médico-social, professionnel, d'existence de liens familiaux avec une personne vivant dans la commune, ou de l'exercice de l'autorité parentale sur un enfant mineur scolarisé dans la commune...

Les prestations visées par les nouveaux textes sont les suivantes : prestations légales versées par les CAF, MSA, assurance vieillesse, assurance maladie et maternité, (C.M.U et aide à la complémentaire santé), les allocations Pôle Emploi, aide sociale légale financée par les départements (R.S.A...).

Par ailleurs la Loi « Egalité et Citoyenneté » du 27 janvier 2017, dans son volet pour l'égalité réelle, prévoit la suppression de la commune de rattachement pour les gens du voyage.

Le régime des gens du voyage est désormais aligné sur les dispositions applicables aux personnes sans domicile stable. Les droits civils, civiques et sociaux des gens du voyage s'exercent désormais dans la commune de domiciliation. Les personnes précédemment rattachées à une commune sont automatiquement domiciliées auprès du CCAS de cette commune.

Pour information, selon une enquête réalisée en 2015 par l'Union Nationale des CCAS, l'U.N.C.C.A.S, le coût de la domiciliation est estimé à 93 € par personne domiciliée. Ce coût prend en compte l'entretien, l'analyse de la demande, la gestion du courrier mais ne prend pas en compte l'accompagnement social, lequel est très différent selon les situations rencontrées.

**MISSION 3 : Mise à disposition de logements individuels au sein d'une structure adaptée aux besoins des personnes âgées indépendantes et valides**

Présentation de l'action :

Le CCAS gère une résidence autonomie la « Pergola » de 80 logements : 76 studios et 4 F2. Il s'agit d'appartements individuels meublés et entretenus par les résidents.

Un certain nombre de services est proposé : astreinte 24h/24, 7j/7, mise à disposition de locaux communs dans lesquels les résidents peuvent se retrouver, organisation d'activités collectives , repas sur place dans le restaurant collectif et livraison de repas du soir pour dîner dans les appartements, divers moments festifs (repas à thème suivis d'animations) plusieurs fois dans l'année.

Plusieurs ateliers sont proposés à la Pergola: atelier gymnastique douce, activités manuelles avec l'association La Paume de Terre, chacun de ces ateliers ayant rassemblé une quinzaine de participants dont 3 ou 4 ne résidant pas à la Pergola.

L'ensemble des retraités de la ville peut participer à ces activités exceptionnelles faites des repas du soir et de la fête de Noël.

Depuis la publication du décret du 27 mai 2016, il convient que le nombre de personnes âgées dépendantes accueillies dans les résidences autonomie ne dépasse pas 15% de GIR 1 à 3 et 10 % de GIR 1 et 2 par rapport à la capacité totale autorisée (GIR = Groupes Iso-Ressources)

Si ce n'est pas le cas, soit l'équipement devra subir d'importants travaux, recruter du personnel qualifié, signer une convention avec le Conseil Départemental en matière de tarification, soit ces personnes devront être orientées vers des structures du type Établissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes.

Depuis 2010, l'évaluation des résidents de La Pergola est confiée au Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique, le CLIC de Lagny devenu le Pôle Autonomie Territoriale. En 2017, 61 personnes (les autres résidents étant hospitalisés ou absents durant la période définie pour le girage) ont été recensées au sein de la Pergola. Le résultat de ce girage est le suivant :

- 31 personnes en GIR 6 soit 50,80 % des résidents
- 12 personnes en GIR 5 soit 19,69 % des résidents
- 15 personnes en GIR 4 soit 24,59% des résidents
- 3 personnes en GIR 3 soit 4,92% des résidents

Evaluation quantitative de l'action : (RPA)

	<b>2017/2018</b>
Nombre d'usagers concernés par l'action	<b>73 (1)</b>
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	<b>365</b>
Coût de revient global de l'action	<b>598 355</b>
Coût de revient par participant / ou usager	<b>8 197</b>
Coût résiduel de l'action pour la commune	<b>(2)</b>
Coût de l'action par Noisiélien	<b>0</b>
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	<b>5</b>

(1) Moyenne des résidents entre septembre 2017 et août 2018

(2) Pas de subvention Commune ni CCAS

Budget de l'action 2017/2018 : sur budget annexe RPA du budget principal du CCAS

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures	<b>50 559 (1)</b>	70-Part des usagers	<b>1 820 (4)</b>
61/62-Prestations de service	<b>405 551 (2)</b>	752-Quittances usagers	<b>591 796 (5)</b>
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	<b>127 304 (3)</b>	77- Produits exceptionnels :	<b>872</b>
65- Frais de gestion	<b>3 871</b>	002- Résultat reporté fonctionnement (Excédent)	<b>33 867</b>
67- Charges financières		<b>Part RPA :</b>	
042- Amortissements	<b>11 070</b>		
<b>Total charges :</b>	<b>598 355</b>	<b>Total produits :</b>	<b>598 355</b>

(1) Eau des parties communes et des logements des résidents + électricité des parties communes.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, les agents logés règlent les factures des fluides.

- (2) Dont charges locatives, entretien/réparation, maintenance...
- (3) Salaires et frais formation des 3 agents pris en charge sur le budget Pergola (directrice + gardien + agent entretien) et SACEM
- (4) Produits laverie et animations
- (5)Correspond au paiement des redevances + APL de la CAF + participation Conseil Départemental de la Nièvre

Commentaires :

En fonctionnement la résidence continue de s'autofinancer.

## **II-G - SUBVENTION VILLE AU CCAS = 125 000 €**

Il convient d'ajouter les dépenses en personnel pour la Pergola correspondant aux salaires des agents non titulaires ne pouvant pas être mis à disposition du CCAS et les emplois d'avenir soit **19 110 €** pris en charge par la ville.

<b>II - ACTION SOCIALE / CCAS</b> <b>1 662 320 €</b>
---

### III - ACTIVITES PERISCOLAIRES

#### A - ORGANISATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

##### 1 - Les accueils périscolaires

Le service des activités périscolaires a pour vocation d'accueillir les enfants entre 3 et 11 ans. Les temps d'accueils périscolaires se déclinent en deux parties :

- Les temps pré-scolaires, le matin entre 7h et 8h30.

Les familles peuvent déposer leur(s) enfant(s) à partir de 7h dans les structures rattachées à leur école. Ce temps d'accueil fonctionne tous les jours du lundi au vendredi.

- Les temps post-scolaires, le soir de 16h30 à 19h. Les équipes d'animation proposent un goûter ainsi que des activités libres.

Analyse de la moyenne des fréquentations par jour :

Année 2017/2018				
Pour les structures (hors AEC)				
Accueils périscolaires	3/5 ans	6/11 ans	Moyenne par jour	Moyenne par structure
Matin	40	59	99	17
Soir	144	120	264	44
Total	184	179	363	61

Par rapport à l'année précédente, nous pouvons constater une stabilité des effectifs.

##### Budget de l'action 2017/2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	19 857 €	70 - Part des usagers	132 053 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)	324 €	74 - Subventions	17 514 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	356 388 €	Part Communale :	227 002 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>376 569 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>376 569 €</b>

Coût à la charge de la commune : 227 002 €

##### 2 - Les activités péri-éducatives

###### 2-1 - Conseil Municipal d'Enfants

Installé en Mars 1992, le Conseil Municipal d'Enfants compte 16 élus titulaires et 16 suppléants. Les jeunes sont élus pour 2 ans (CM2 et 6<sup>ème</sup>).

Ils sont répartis en trois commissions : Solidarité, Animation Santé et Environnement.

Cette année, un animateur a assuré le suivi du fonctionnement du Conseil Municipal d'Enfants en collaboration avec un agent administratif, à raison de 15 heures hebdomadaires sur les périodes scolaires pour l'animation et la préparation des trois commissions.

#### Budget de l'action 2017/2018

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	312 €	70 - Part des usagers	-
61/62 - Prestations de service (communication)	209 €	74 - Subventions	-
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	4 674 €	Part Communale :	5 195 €
65 - Frais de gestion	-	Part CAMLV :	-
66 - Charges exceptionnels	-	Part diverses :	-
<b>Total Charges :</b>	<b>5 195 €</b>	<b>Total Produits :</b>	<b>5 195 €</b>

Coût à la charge de la commune : 5 195 €

Pour l'année 2017/2018, différents projets ont été préparés et menés par les enfants élus au Conseil Municipal des Enfants.

Commission Animation/Santé

Projet 1 : Projet commun avec la commission Solidarité.

Commission Environnement

Projet 1 : Création d'affiches pour sensibiliser à l'environnement

Commission Solidarité

Projet 1 : Tenue d'un stand lors de la brocante dans le but de reverser les recettes à une œuvre caritative

Projet 2 : Animation intergénérationnelle à la Pergola

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire (PEdT)

#### **Budget de l'action 2017/2018 :**

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	6 404 €	70 - Part des usagers	
61/62 - Prestations de service (communication incluse)	57 595 €	74 - Subventions	90 199 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	238 066 €	Part Communale :	211 866 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>302 065,00 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>302 065 €</b>

Coût à la charge de la commune : 211 866 €

Depuis septembre 2013, la ville a mis en place les nouveaux rythmes scolaires dans le cadre de son Projet Educatif de Territoire (PEdT).

La commune a privilégié la tenue des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur des créneaux de 1h30, un jour sur deux pour les enfants depuis la maternelle jusqu'au CM2.

La collectivité propose gratuitement de nombreux ateliers aux écoliers souhaitant participer à ces temps de 15h45 à 17h15.

Les groupes d'enfants sont répartis sur les différentes activités sur des périodes de 6 à 7 séances minimum entre chaque période de vacances scolaires (cycle). Les enfants participent à deux ateliers différents par semaine.

Depuis la mise en place de ces ateliers, nous constatons que la proportion d'enfants inscrits aux ateliers du PEdT est très importante par rapport aux effectifs d'enfants scolarisés puisqu'elle représente environ 80 % du total.

La participation effective aux ateliers est légèrement supérieure, elle représente 84 % des effectifs d'enfants inscrits.

Nous avons constaté une augmentation du nombre d'enfants fréquentant le PEdT ce qui a engendré une augmentation du nombre de groupes.

Sur l'année 2017-2018, nous avons mis en place environ 140 ateliers dans les 6 groupes scolaires pour chaque période. Nous avons réadapté notre fonctionnement afin de permettre aux enfants de maternelle d'avoir des ateliers plus adaptés à leur rythme et à leurs besoins physiologiques.

Les ateliers sont adaptés à l'âge des enfants et changent selon les groupes scolaires. Ils portent sur les thématiques suivantes : sciences et techniques, art et culture, expressions manuelles, activités physiques et sportives, patrimoine, accès aux nouvelles technologies, développement durable.

Un référent a été nommé dans chaque école afin de suivre le bon déroulement des ateliers et d'encadrer les animateurs. L'animation des activités est assurée par des animateurs qualifiés (diplômés BPJEPS, BAFD et BAFA), l'éducateur sportif municipal et des intervenants associatifs spécialisés dans différentes disciplines.

A noter, que les activités périscolaires dans le cadre du PEdT, ont pris fin au mois de juin 2018 suite au retour à la semaine de 4 jours scolaires.

## **B - LA GESTION DE L'ANIMATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES**

Les restaurants scolaires gérés par la commune fonctionnent les lundis, mardis, jeudis et vendredis, hors vacances scolaires et jours fériés de 11h30 à 13h30.

Les équipes d'animation encadrent les enfants sur le temps du repas à raison d'un adulte pour 20 rationnaires élémentaires et un pour 14 maternels.

### **Budget de l'action 2017/2018 :**

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60 - Achats et fournitures	541 917 €	70 - Part des usagers	487 143 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)		74 - Subventions	16 759 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	2 176 169 €* 	Part Communale :	2 330 335 €
65 - Frais de gestion	116 151 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>2 834 237 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>2 834 237 €</b>

69/135

\* les charges des personnels de restauration et d'animation ont été intégrées.

Coût à la charge de la commune : 2 330 335 €

Le service activités périscolaires se charge depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012 de la gestion de l'animation des temps de restauration scolaire.

La fonction de la restauration scolaire s'est profondément modifiée. Tout en satisfaisant au besoin nutritionnel fondamental, l'activité a évolué vers une éducation des enfants aux règles d'alimentation et à la convivialité.

Le projet de chaque restaurant doit en outre satisfaire aux finalités suivantes :

- Assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants ;
- Veiller au calme et à la sérénité lors du déroulement du repas ;
- Répondre aux besoins alimentaires et d'hygiène ;
- Favoriser la découverte des aliments, apprendre à consommer une alimentation variée et équilibrée ;
- Faire comprendre pourquoi il faut manger de tout ;
- Sensibiliser au goût et à l'éducation nutritionnelle ;
- Apprendre à participer de façon active et responsable au repas ;
- Investir le temps du repas comme un lieu de plaisir ;
- Permettre aux plus jeunes enfants d'acquérir plus d'autonomie (apprendre à se servir seul, ...) ;
- Veiller au respect de chaque convive (langage, ...).

#### Moyenne des rations par mois

	Maternelle	Élémentaire	Total
Septembre	536	786	1322
Octobre	541	786	1327
Novembre	538	786	1324
Décembre	541	791	1332
Janvier	537	786	1323
Février	536	785	1321
Mars	515	757	1272
Avril	546	774	1320
Mai	542	769	1311
Juin/ Juillet	510	723	1233
<b>Moyenne</b>	<b>534</b>	<b>774</b>	<b>1308</b>

Chaque équipe d'animation est encadrée par un responsable de restaurant scolaire.

Les animateurs peuvent être des enseignants de l'école, des animateurs d'accueils de loisirs ou des animateurs vacataires.

Le responsable du restaurant scolaire anime l'équipe et impulse une dynamique. Pendant le temps du repas, il est garant du bon fonctionnement pédagogique.

#### Commentaires :

1 308 enfants déjeunent en moyenne au sein des restaurants scolaires de la ville, les effectifs sont stables par rapport à l'année précédente.

Le coût à la charge de la commune de la restauration scolaire est intégré dans le paragraphe VIII - ENSEIGNEMENT

## C - ORGANISATION DES ACCUEILS DE LOISIRS, LES MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

### Les Accueils de Loisirs

- La tranche d'âge des 3/11 ans

Les accueils de loisirs sont destinés aux enfants âgés de 3 à 11 ans. Les structures sont ouvertes les mercredis après-midis en période scolaire ainsi que tous les jours pendant les vacances.

- Depuis la rentrée 2013, le mercredi matin est un temps scolaire. Aussi, les enfants inscrits aux centres de loisirs sont pris en charge directement dans leur école à 11h30 par les équipes d'animation. Ils sont ensuite conduits dans leur centre de loisirs de rattachement en car.

En effet, une rotation de cars a été mise en place afin d'effectuer la navette entre les écoles du Bois de la Grange et de l'Allée des Bois vers le centre de loisirs des Noyers.

Le repas est compris dans la prestation et encadré par l'équipe d'animation. La journée est rythmée en fonction des besoins physiologiques des enfants. De nombreuses activités sont proposées : manuelles, sportives, culturelles, d'expression. Des sorties sont également ponctuellement proposées : piscine, cinéma, parcs à thèmes, bowling,... en fonction des thématiques en cours dans les structures. Les familles peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) à partir de 16h30 et ce jusqu'à 19h.

A noter, que suite au retour à la semaine de 4 jours scolaires, le centre de loisirs du mercredi accueille les enfants en journée complète mais aussi en demi-journée avec ou sans repas et ce depuis la rentrée scolaire 2018.

Pendant les vacances scolaires, les structures ouvrent à 7h. Les familles peuvent déposer leur(s) enfant(s) pour la demi - journée ou pour la journée complète. Le repas est compris dans la prestation en journée uniquement. La journée est organisée en fonction des besoins physiologiques des enfants. De nombreuses activités sont proposées.

Il est à noter que depuis les vacances d'automne 2014, une mutualisation systématique des structures d'accueil a été mise en place en fonction des effectifs d'enfants inscrits. Ce fonctionnement permet de proposer aux enfants des activités de qualité et de créer une dynamique d'animation intéressante. Cela permet également à des enfants de différents quartiers de se rencontrer et de partager des temps d'animation ensemble. Cela permet enfin de rationaliser le fonctionnement des structures, les embauches d'animateurs et les plannings des agents d'entretien.

#### Analyse de la fréquentation (en nombre moyen d'enfants présents)

Centres de loisirs	Année 2017/2018 (hors AEC)		
	3/5 ans	6/11 ans	Moyenne par jour
Mercredis	176	174	350
Petites vacances	90	94	184
Eté	101	86	187

L'analyse de la fréquentation des accueils de loisirs nous montre plusieurs éléments. Tout d'abord, les 3/5 ans sont des enfants très présents sur nos structures durant les petites vacances et l'été. Les effectifs sont quasiment identiques en ce qui concerne les mercredis.

Comparativement à l'année dernière, pour la tranche d'âge 3/5 ans, nous pouvons faire plusieurs constats :

- une augmentation sur les vacances d'été mais une baisse sur les petites vacances et les mercredis.

Comparativement à l'année dernière, pour la tranche d'âge 6/11 ans, nous pouvons faire les constats suivants :

- une augmentation de la fréquentation sur les périodes de petites vacances scolaires et vacances d'été ainsi qu'une légère baisse le mercredi.

**Budget de l'action 2017/2018 :**

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	176 332 €	70 - Part des usagers	395 059 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)	49 626 €	74 - Subventions	11 208 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	709 984 €	Part Communale :	575 351 €
65 - Frais de gestion	45 676 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>981 618 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>981 618 €</b>

Coût à la charge de la commune : 575 351 €

**D - ORGANISATION DE LA STRUCTURE OUVERTE, ARC- EN- CIEL.**

La structure Arc-en-Ciel ou milieux ouvert a un fonctionnement différent des autres structures d'accueils. L'autonomie et le volontariat de l'enfant sont mis au centre du projet. Les inscriptions au préalable ne sont pas obligatoires. L'enfant peut venir et repartir sans être accompagné d'un parent ou adulte référent.

- L'arc-en-ciel accueille les enfants âgés de 6 à 11 ans. Cette structure a été créée dans l'objectif de permettre à tous d'avoir accès aux accueils de loisirs et périscolaires. En effet, il avait été observé que les familles aux revenus les plus faibles n'avaient simplement pas les moyens financiers pour y accéder. Aussi, cet espace est accessible aux enfants jusqu'au quotient familial T9.

- La mise en place des nouveaux rythmes scolaires sur la ville à la rentrée 2013 a entraîné une réorganisation de l'Arc- en- Ciel. En effet, les mercredis matins sont devenus des temps Éducation Nationale. Ce centre est donc ouvert en semaine les lundis et jeudis jusqu'à 18h et les mercredis de 14h à 19h en période scolaire. L'accueil est gratuit.

- En période de vacances scolaires, il est ouvert de 9h à 12h et de 14h à 18h30. Les enfants rentrent chez eux pour déjeuner sauf cas exceptionnel (pique-nique, sorties à la journée). Le tarif appliqué est forfaitaire, il s'élève à 5€ par enfant et par semaine. En ce qui concerne les sorties, le tarif appliqué correspond à 50% du coût de cette dernière, sachant que pour une même famille, il y a gratuité à partir du troisième enfant.

La journée est rythmée en fonction des besoins physiologiques des enfants. De nombreuses activités sont proposées: manuelles, sportives, culturelles, d'expression. Des sorties sont ponctuellement proposées en fonction des thématiques en cours dans les structures (piscine, cinéma, parcs à thèmes, bowling,...).

L'accueil du Bois de la Grange est le seul AEC encore en fonctionnement.

Analyse de la fréquentation (en nombre moyen d'enfants présents)

	Année 2017 / 2018	
	6/11 ans	Moyenne par jour
<b>Arc-en-ciel</b>		
Accueils périscolaires	2 231	38
Mercredis	1 164	35
Petites vacances	1 238	37
Été	1 598	38

L'analyse de la fréquentation des Arc-en-ciel nous montre une légère augmentation des effectifs d'enfants accueillis quelque soit la période de l'année. Il est à noter que cette structure accueille un effectif d'enfants de plus en plus important.

## **E - FAVORISER LES DÉPARTS EN VACANCES**

### **1 - Les séjours de vacances**

Comme chaque année, le service des activités périscolaires a proposé aux Noisiéliens âgés de 6 à 17 ans des séjours de vacances d'une quinzaine de jours durant la période estivale.

Cette année encore, un grand nombre de destinations a été proposé que ce soit à la mer, à la montagne, à la campagne ou même à l'étranger. De plus, chaque destination avait une thématique particulière (sport, pirates, sports mécaniques, environnement, canoë,...)

Cette année encore, la commune a organisé un forum des séjours de vacances à destination des familles. Cet événement a eu lieu le samedi 5 mai 2018 de 9h à 12h dans la salle Planas en mairie principale. Il a permis aux familles de rencontrer les différents prestataires (4 au total) et d'inscrire leur(s) enfants à un séjour de vacances.

Afin d'éviter les désistements de familles, ces dernières étaient invitées à se rendre à la régie centralisée et devaient payer au moins 25 % du montant des séjours pour valider leur inscription. Un dossier d'inscription leur a été remis à ce moment-là et les familles avaient jusqu'au 31 mai 2018 pour remettre le dossier complet au service des activités périscolaires. Cela a permis un gain de temps pour le service des activités périscolaires qui a réalisé en un même temps toute la procédure (inscription, transmission des dossiers, information aux familles).

Cet événement a rencontré un vif succès auprès des familles puisqu'il a été constaté que 49 inscriptions se sont concrétisées, ce qui représente 82 % de taux de remplissage.

Il a été également constaté que le public est principalement venu le matin, entre 9h et 10h. Ensuite, quelques personnes se sont présentées entre 10h et 11h, et très peu de public jusqu'à 12h.

En matière de communication, les guides ont été adressés à toutes les familles noisiéliennes ayant un enfant scolarisé en maternelle et en élémentaire sur Noisiel et sur les communes de Lognes, Champs et Torcy. Par ailleurs, afin de toucher le public adolescent, les guides ont été mis à disposition à la maison de la jeunesse, à la MPT du Lizard, ainsi que dans les lycées Gérard de Nerval et René Cassin.

Cette année, la ville prévoyait le départ de 60 jeunes âgés de 6 à 17 ans. Aussi, 49 enfants sont réellement partis. L'an dernier, pour 68 places disponibles, 44 enfants étaient partis. Nous observons donc une hausse en ce qui concerne le public concerné par les séjours de vacances. Il a été constaté que cette année c'est la tranche d'âge des 6/11 ans qui a rencontré un grand succès, avec 100 % de remplissage.

La participation financière de la Ville reste importante, 75 %. Cela s'explique par un coût des séjours légèrement plus important que l'an dernier, mais surtout par une participation faible des familles avec des quotients familiaux plutôt faibles en majorité.

**Budget de l'action 2017/2018 :**

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	47 850 €	70 - Part des usagers	11 698 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)	1 616 €	74 - Subventions	6 350 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel		Part Communale :	31 418 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>49 466 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>49 466 €</b>

Coût à la charge de la commune : 31 418 €

**2 - Les mini - séjours :**

Cette année, le service des activités périscolaires a proposé 5 mini-séjours aux enfants âgés de 4 à 11 ans, 5 durant la période estivale et 1 pendant les vacances d'hiver. Les mini-séjours 12/14 ans sont dorénavant rattachés au service Jeunesse.

**Bilan financier 2017/2018 :**

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	28 160 €	70 - Part des usagers	5 610 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)		74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel		Part Communale :	22 550 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>28 160 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>28 160 €</b>

Coût à la charge de la commune : 22 550 €

Comme l'année précédente, il apparaît encore que plus d'enfants sont partis en mini-séjours qu'en séjours de vacances. Après analyse nous pouvons supposer plusieurs raisons à ce choix :

- Un tarif plus abordable pour les familles,
- Une durée de séjour plus courte,
- Des lieux de séjours plus proches de la région parisienne,
- Un encadrement réalisé par les équipes municipales connues des parents et des enfants.

Ces trois derniers points ont contribué à rassurer les familles et les enfants. Pour preuve 100% des places pour les 4/5 ans ont été pourvues cette année.

<p style="text-align: center;"><b>III - ACTIVITES PERISCOLAIRES</b> <b>3 403 717€</b></p>
---

## IV - ENSEIGNEMENT

### A - CLASSE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité. Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire.

Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle. Elle nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école. Elle constitue cependant bel et bien la première étape d'un parcours scolaire et ne se substitue donc pas aux autres structures pouvant accueillir ces enfants.

Cette classe inter-secteur a ouvert en septembre 2006 à l'école maternelle du Bois de la Grange et elle peut accueillir jusqu'à 25 enfants âgés de deux ans minimum, le jour de la rentrée scolaire. Au mois de septembre, les enfants sont scolarisés et sont accueillis par un enseignant et un Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM).

Ce mode d'organisation, à la croisée de la crèche collective et de la petite section maternelle, permet une scolarisation des enfants tout en douceur.

Elle favorise la sociabilisation progressive des enfants qui n'ont jamais fréquenté de structures d'accueil collectif et leur permet de bénéficier d'une attention particulière.

Le rythme des activités proposées est souple et adapté au jeune âge des enfants. Cette classe valorise également la fonction parentale, en demandant une participation active et régulière des parents à la vie de la classe.

Cette année, la classe a accueilli 24 enfants.

Coût en personnel supplémentaire à la charge de la commune : 33 007 €

### B - LES ÉTUDES DIRIGÉES

Les études dirigées sont organisées par le service éducation et s'adressent à tous les élèves fréquentant les écoles élémentaires de la commune. Elles se déroulent deux jours par semaine (lundi/jeudi ou mardi/vendredi) sur la période scolaire et de 15h45 à 17h15.

Dans chaque école, un responsable est nommé par le maire, il est garant du fonctionnement et de l'organisation des études dirigées pour le compte de la commune. Prioritairement, l'encadrement est assuré par des enseignants volontaires exerçant sur la commune et à défaut par des intervenants extérieurs à l'Éducation Nationale.

L'inscription est annuelle et la participation financière de la famille se calcule en fonction de ses ressources et de sa composition.

Pour l'année scolaire 2017-2018, **640 enfants** étaient inscrits à l'étude dirigée, **356 élèves** étaient présents quotidiennement en moyenne, effectif en légère augmentation par rapport à l'année précédente. **26 groupes** d'étude fonctionnaient au sein des 6 écoles élémentaires de la commune.

A partir de septembre 2018, suite au retour à la semaine de 4 jours scolaires, la municipalité a fait le choix de proposer aux familles 4 soirs d'études dirigées avec un taux d'encadrement maximum d'un adulte pour 18 enfants. Les horaires ont également été modifiés et sont de 16h30 à 18h les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Budget de l'Action 2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures		70 - Part des usagers	34 910 €
61/62 - Prestations de service		74 - Subventions	1 716 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	76 144 €	Part Communale :	39 518 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total Charges :</b>	<b>76 144 €</b>	<b>Total Produits :</b>	<b>76 144 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 39 518 €

C - CLASSES DE DÉCOUVERTES

Depuis plusieurs années, la commune favorise et facilite le départ en classes de découvertes des enfants scolarisés en CM2 fréquentant les écoles élémentaires Noisiéliennes.

Le service éducation accompagne les enseignants dans l'organisation administrative des projets de classes de découvertes (rédaction du cahier des charges du marché public, suivi des prestataires, inscriptions, organisation des réunions de présentation...) et participe financièrement à environ **73 %** du coût du séjour.

La participation financière de la famille se calcule en fonction de ses ressources et de sa composition.

L'objectif des classes de découvertes est de sortir l'élève du milieu « classe » pour lui faire découvrir un environnement souvent méconnu (milieu marin, montagne...) et lui faire pratiquer des activités nouvelles.

Les sensibilisations et découvertes sont réinvesties par les enseignants lors des apprentissages scolaires.

La classe de découvertes est souvent, pour l'enfant, la première expérience d'éloignement du milieu familial.

Pour l'année 2017-2018, **3 projets** ont été organisés pour **6 classes** et **156 élèves** sont partis accompagnés de leurs enseignants respectifs. Les séjours durent de 9 à 10 jours.

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	143 786 €	70 - Part des usagers	33 321 €
61/62 - Prestations de service		74 - Subventions	8 443 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	1 243 €	Part Communale :	114 310 €
65 - Frais de gestion	10 012 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		77 - Remboursement	
<b>Total charges :</b>	<b>156 074 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>156 074 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 114 310 €

#### D - DOTER LES ÉCOLES DE MOYENS ET LES ACCOMPAGNER DANS LA RÉALISATION DE LEURS PROJETS

Un certain nombre de dépenses obligatoires incombent aux communes en matière de scolarité pour le fonctionnement des écoles notamment les dépenses liées à la construction et l'entretien des bâtiments, à l'acquisition et l'entretien du mobilier scolaire, au chauffage et à l'éclairage des classes, à la rémunération des personnels de service s'il y a lieu.

Outre ces dépenses obligatoires, la commune de Noisiel participe, également, financièrement à l'**organisation de projets** améliorant ainsi, les acquis scolaires et les connaissances des élèves en partenariat avec les équipes enseignantes des écoles de la commune. Le service Éducation participe au financement et à l'organisation des sorties scolaires et aux spectacles de fin d'année pour l'ensemble des écoles de la ville. Le service éducation dote toutes les écoles en fournitures scolaires, participe au financement des abonnements des écoles et offre chaque année des dictionnaires aux élèves de grande section maternelle et de CM2.

La commune organise avec le conservatoire du Val Maubuée à rayonnement départemental, les interventions musicales des deux dumistes au sein des classes maternelles de grande section et élémentaires, soit 18 heures hebdomadaires sur les périodes scolaires pour 20 classes concernées.

#### Budget de l'Action 2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	69 117 €	70 - Part des usagers	
61/62 - Prestations de service	63 947 €	74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	31 306 €	Part Communale :	194 830 €
65 - Frais de gestion	30 460 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>194 830 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>194 830 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 194 830 €

## E - RESTAURATION SCOLAIRE

Le service Éducation commande, réceptionne, prépare et remet en température les repas et procède à l'entretien des offices de restauration.

Les ATSEM participent, avec les animateurs du secteur Activités Périscolaires, à l'animation et l'encadrement des repas.

### Qualité des repas et éducation alimentaire

En partenariat avec notre prestataire de restauration scolaire, la commune souhaite maintenir, pour les enfants des écoles, une qualité de repas supérieure, tant sur le plan nutritionnel que gustatif : introduction d'une composante Bio dans chaque repas pour les légumes d'entrée cru ou cuit, légumes d'accompagnement et fruits, viandes bovines, porcines, ovines et volailles « Label Rouge ».

Le service éducation et la diététicienne du prestataire de restauration élaborent les menus selon l'équilibre alimentaire (menus attractifs au niveau couleur, texture et variété) et selon la connaissance de l'enfant avec des recettes adaptées pour favoriser la consommation.

Des animations sont proposées autour du repas afin de favoriser la découverte et l'initiation : semaine du goût, bienvenue à la ferme, semaine du développement durable, semaine de la « Fraich'Attitude ».

Cette année 79% des enfants scolarisés déjeunent au sein des 7 restaurants scolaires pendant les 140 jours de fonctionnement contre 73% l'an passé.

Dans sa réflexion sur l'équilibre alimentaire, le service éducation propose une fois par an, une animation « petits déjeuners » à destination de tous les élèves de CE2 scolarisés sur les écoles de la commune.

Cette animation, organisée avec le concours du prestataire de restauration, a pour objet de sensibiliser parents et enfants aux bienfaits nutritionnels du premier repas de la journée.

Cette année, **12 classes** et **210 enfants** accompagnés, pour certains, de leur parent ont participé à ces animations.

### Budget de l'action 2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	541 917 €	70 - Part des usagers	487 143 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)		74 - Subventions	16 759 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	2 176 169 €* 	Part Communale :	2 330 335 €
65 - Frais de gestion	116 151 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>2 834 237 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>2 834 237 €</b>

Les charges des personnels de restauration et d'animation ont été intégrées

Coût à la charge de la Commune : 2 330 335 €

<b>IV - ENSEIGNEMENT : 2 712 000 €</b>
--

## V - SERVICE JEUNESSE

Objectifs et/ou missions portés par le service :

- Objectif 1/Mission 1 : Accueil des jeunes âgés de 11 à 14 ans
- Objectif 2/Mission 2 : Accueil des jeunes âgés de 15 à 17 ans
- Objectif 3/Mission 3 : Accueil des jeunes âgés de 18 à 25 ans
- Objectif 4/Mission 4 : Les projets phares communs aux différentes tranches d'âges
- Objectif 5/Mission 5 : L'Information Noisiel Jeunes de 16 à 25 ans

### 1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

#### Moyens Humains

	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Nombre d'agents de catégorie A	0,5	0,5	0,5
Nombre d'agents de catégorie B	4	4	4
Nombre d'agents de catégorie C	5,5	5,5	5,5
Vacataires	20	16	22

#### Moyens financiers

	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Budget de fonctionnement	45,3 K€	46 K€	42,2 K€
Budget en personnel	392,9 K€	448,2 K€	415,1 K€
Budget en investissement	1,3 K€	1,3 K€	0,65 K€

#### Budget de fonctionnement du service 2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	5 190 €	70-Part des usagers	6 500 €
61/62-Prestations de service (communication incluse)	35 220 €	74- Subventions	21 500 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	415 090 €	Part communale :	430 000 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
67 - Subventions	2 500 €		
<b>Total charges :</b>	<b>458 000 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>458 000 €</b>

#### Moyens matériels

Equipements et matériels gérés par le service :

Le service Municipal de la Jeunesse est composé d'un secteur préadolescent (11/14 ans) d'un secteur adolescent (14/17 ans) et d'un secteur jeunes adultes (18/25 ans).

Le secteur préadolescents occupe le rez-de-chaussée de la MEJ.

Cet espace se compose d'un bureau dédié aux animateurs et de plusieurs salles d'activités :

- Tisanerie : équipée d'électroménagers nécessaires à la réalisation d'ateliers et de repas autonomes,
- Salle d'activités manuelles/vidéo : meublée de canapés et d'une télévision,
- Salle de billard et baby foot,
- Espace loisirs : équipé d'une table de ping-pong.

Des jeux vidéo ainsi que divers matériels pédagogiques sont également à la disposition des jeunes afin de favoriser la mise en place d'activités collectives, manuelles, sportives...

Le secteur adolescents occupe le premier étage de la MEJ.

Cet espace se compose d'un bureau dédié à la responsable de la structure, d'un bureau accessible aux animateurs et de plusieurs salles d'activités :

- Tisanerie : équipée d'électroménagers nécessaires à la réalisation d'ateliers et de repas autonomes,
- Salle de danse : équipée d'un parquet et d'un mur de miroirs,
- Salle vidéo : équipée de canapés et d'une télévision,
- Salle informatique : compte cinq ordinateurs et une imprimante avec accès Internet,
- Salle d'activités manuelles,
- Salle de billard,
- Espace loisirs,
- Espace Information.

L'espace Jeunes est également équipé de tables de ping-pong, baby-foot et billards. Sont également à disposition des consoles vidéo, ainsi que du matériel pédagogique permettant la mise en place d'activités manuelles et sportives.

Le public jeune adulte fréquente essentiellement l'Information Noisiel Jeunes (INJ). Cette structure est équipée de deux imprimantes, d'un photocopieur et compte plusieurs espaces de travail :

- Rez-de-chaussée : accueil, fond documentaire et deux postes informatiques,
- Etage : un bureau, un espace ouvert comprenant cinq ordinateurs et un fond documentaire.

Le service Jeunesse a également à sa disposition un minibus neuf places qui permet les déplacements des jeunes sur les différentes activités.

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

Outils de communication :

- programmes d'activités : à chaque période de vacances scolaires, les jeunes ont à leur disposition un flyer format A5 contenant le programme d'activités par jour,
- profils Facebook et Twitter : afin d'optimiser la communication avec les jeunes.
- Réseau interne de partenaires :

Tout au long de l'année, des actions ont été menées en partenariat avec différents services municipaux :

- service Activités Périscolaires,
- service Education,
- service Culture et Animation,

- service Politique de la Ville - secteurs Vie des Quartiers et Emploi,
- service Actions Sociales - secteurs des Personnes retraitées et Grain de café,
- service des Sports,

Les services supports - tels que les services techniques et communication - de la commune ont contribué aux actions du service.

Réseau de partenaires externes :

- La MJC/MPT de Noisiel,
- Les lycées Gérard De Nerval et René Cassin,
- Le collège du Lizard (le foyer et 6<sup>ème</sup> même pas peur !),
- La Mission Locale (Jobs d'été, BAFA...),
- La CAF (6<sup>ème</sup> même pas peur !),
- les associations Hors les murs, Hard Déco, Evasion Urbaine et A Coup D'Zik (participation à l'évènement FESTI'VAL FRAÎCHEUR...).

## **2 - Bilan / Evaluation des missions et actions portées 2017/2018**

Le service Jeunesse a pour vocation première de proposer aux jeunes Noisiéliens des activités adaptées à leurs attentes et besoins.

L'adhésion est gratuite pour les noisiéliens et tarifée à hauteur de 10 euros à l'année (5 euros par semestre) pour les extérieurs.

En contrepartie, la participation financière aux activités payantes a été revalorisée.

Les jeunes participent à hauteur de 50% au montant des sorties et leur participation financière est plafonnée à 12 euros.

Le montant d'une sortie par jeune ne peut excéder 35 euros.

Le secteur dédié aux préadolescents (11 à 14 ans) et adolescents (15 à 17 ans) à la MEJ est ouvert en périodes scolaires selon les horaires suivants :

- les mardis et jeudis de 14h à 19h,
- les mercredis de 13h30 à 19h
- les vendredis 14h à 22h,
- les samedis de 14h à 18h

Pendant les vacances scolaires, la structure est ouverte du lundi au vendredi de : 9h à 12h et de 13h30 à 19h.

### **MISSION 1 - Accueil des jeunes âgés de 11 à 14 ans.**

Analyse de la fréquentation en périodes scolaires (en moyenne de jeunes présents)

Evaluation quantitative de l'action	11/14 ans	
	Filles	Garçons
Nb de jeunes	858	1176
Par jour	5	7

La fréquentation quotidienne du secteur préadolescent est relativement bien répartie entre les filles et les garçons (soit 42% de fille et 58% de garçons).  
 Une légère baisse de la fréquentation totale est relevée par rapport à l'année précédente.

Analyse de la fréquentation en périodes de vacances scolaires (en moyenne de jeunes présents)

Evaluation quantitative de l'action	11/14 ans	
	Filles	Garçons
Nb de jeunes	746	1185
Par jour	10	16

La fréquentation des jeunes est supérieure durant les périodes de vacances scolaires.  
 Le public masculin fréquente majoritairement la structure.

### **MISSION 2 - Accueil des jeunes âgés de 15 à 17 ans.**

Analyse de la fréquentation en périodes scolaires (en moyenne de jeunes présents)

Evaluation quantitative de l'action	15/17 ans	
	Filles	Garçons
Nb de jeunes	562	1039
Par jour	3	6

Comme pour le secteur préadolescent, la fréquentation des jeunes est supérieure durant les périodes de vacances scolaires.

Analyse de la fréquentation en période de vacances scolaires (en moyenne de jeunes présents)

Evaluation quantitative de l'action	15/17 ans	
	Filles	Garçons
Nb de jeunes	408	815
Par jour	5	11

La fréquentation quotidienne du secteur adolescent était auparavant relativement bien répartie entre les filles et les garçons. Depuis deux ans, l'écart entre les deux catégories se creuse d'avantage (soit 35% de fille et 65% de garçons).

Du fait d'un renouvellement du public en début d'année scolaire 2017, la fréquentation totale relevée par rapport à l'année précédente est en baisse de 20 à 30% selon les périodes.

L'équipe pédagogique maintient sa stratégie de communication, démultiplie des actions de terrain, sensibilise les jeunes des différents quartiers sur les temps creux (en dehors des temps de travail sur les projets) afin de remédier à cette baisse de fréquentation.

### **MISSION 3 - Accueil des jeunes âgés de 18 à 25 ans**

Analyse de la fréquentation dans l'année (en moyenne de jeunes présents)

<b>Evaluation quantitative de l'action</b>	<b>18/25 ans</b>
Année 2017/2018	5

La fréquentation des 18/25 ans est assez faible. L'activité danse et l'utilisation de la salle informatique sont les principaux objets de fréquentation de la structure pour ce public.

L'équipe pédagogique réfléchit quant à développer de nouveaux projets en lien avec ces jeunes majeurs.

Afin de participer aux différentes activités, les jeunes majeurs doivent également adhérer au service jeunesse.

Les temps d'accueils sont les mêmes que pour le public mineur.

- Durant les périodes scolaires, un accueil libre est assuré auprès des jeunes. Ces derniers peuvent solliciter les animateurs jeunesse en fonction de leurs besoins.
- Ce sont principalement de jeunes danseurs qui utilisent les locaux pendant les heures d'ouverture. Le public féminin est peu représenté.
- Les majeurs ayant adhéré à la structure et pratiquant une activité spécifique (danse, atelier cuisine,...) peuvent participer aux sorties proposées (uniquement à celles en rapport avec leurs activités pratiquées : spectacles de danse, concerts,...).

### **MISSION 4 : Les projets phares communs aux différentes tranches d'âges - Action 1 : 11-17 ans**

#### Maison de la jeunesse - Les loisirs :

Les activités ludiques :

Elles sont proposées tout au long de l'année en cohérence avec les besoins, capacités et centres d'intérêts des préadolescents et adolescents :

- activités manuelles,
- initiations sportives,
- ateliers cuisine,
- ouverture culturelle,
- ateliers danse, d'expression...

L'activité futsal est proposée uniquement pour le secteur préadolescents :

Un créneau hebdomadaire de 18h à 20h au gymnase du COSEC est ouvert pendant et hors périodes scolaires. Il draine en moyenne quinze à vingt jeunes par séance (soit près de 800 passages durant toute l'année scolaire).

Les sorties :

Avant chaque période de vacances, les jeunes sont associés à la programmation des activités et sorties en fonction des thématiques périodiquement définies sur la structure.

Que ce soit sous forme de boîte à idées ou de panneaux d'expression libre, ils proposent des idées d'activités, sorties, concerts... soumis à la validation de l'équipe pédagogique :

- piscine, cinéma, parcs à thèmes, bowling, laser game, karting...

Maison de la jeunesse - Les minis-séjours :

Les minis-séjours sont très appréciés du public. C'est un moyen pour l'équipe pédagogique de la MEJ de faire découvrir aux jeunes un nouvel environnement, de nouvelles activités et de tisser d'autres liens.

Mini-séjour ski du 26 février au 3 mars 2018 :

- 12 jeunes et 2 adultes
- A Prémanon (39)
- Activités : ski de fond, sortie environnement (faune, flore, randonnée raquette, ski alpin, luge, veillées).

Mini-séjour aventure sport du 23 au 27 juillet 2018 :

- 12 jeunes et 2 adultes
- A Clécy (14)
- Activités : parcours aventure, canoë-kayak, parcours orientation, escalade, tir à l'arc, rappel, marche nordique, archerytouch, sarbacane, paddle, environnement.

Mini-séjour activités nautiques du 20 au 24 août 2018 :

- 11 jeunes et 2 adultes (désistement d'un jeune au dernier moment)
- A Montsauche-les-Settons (58)
- Activités : paddle, catamaran, canoë, baignade, VTT, course d'orientation, jeux sportifs extérieurs, randonnée pédestre, funboat.

Les trois minis-séjours 2018 ont proposé des activités et un encadrement adaptés aux jeunes. Les repas ne sont pas toujours adaptés en termes de quantité ou d'équilibre alimentaire en fonction du mini-séjour.

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	2 975€
61/62-Prestations de service	16 585€	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel		Part communale :	13 610€
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>16 585€</b>	<b>Total produits :</b>	<b>16 585€</b>

Maison de la jeunesse - Conseil des jeunes :

2 jeunes sont actuellement inscrits sur ce dispositif.

Ils peuvent être rejoints, en cours d'années, par d'autres jeunes susceptibles d'être intéressés par les différents projets en cours de réflexion.

Les 2 jeunes conseillers ont commencé à mener différentes actions :

- Cérémonie de Citoyenneté

Elle a eu lieu le vendredi 13 avril 2018, à 18h30, à la SPS.

Les conseillers ont participé à la remise de cartes électorales aux jeunes adultes noisiéliens ayant eu 18 ans en 2017.

Les 2 conseillers se sont impliqués dans l'accueil du public, lors de la simulation du bureau de vote et lors du pot de clôture.

- Réunions de travail à la MEJ :

2 réunions ont permis à l'animateur référent de présenter l'organisation du dispositif ainsi que les objectifs généraux du service jeunesse.

Les jeunes ont exposé leur projet. Ils souhaitent mettre en place une webtélé privée afin d'informer les jeunes noisiéliens sur tous les sujets actuels qui peuvent les concerner.

- Appel à projet CAF

Les deux conseillers se sont vus octroyer une subvention d'un montant de 1500€ auprès de la CAF de Seine-et-Marne (demande effectuée via la plateforme « WVEEDDOO »).

Accompagnés de la coordinatrice du service jeunesse, ils ont présenté leur projet devant une commission à la CAF de Melun.

- Réunion de groupe de travail du 27 avril 2018

Les conseillers ont commencé à élaborer un questionnaire en vue de réaliser un « micro trottoir » et d'alimenter le projet de webtélé privée.

- Concertation autour de projets municipaux

Le CDJ est associé à tout dispositif de concertation qui est engagé par les services municipaux et traitant de différents projets de territoire.

Pour exemple : démarche de concertation pilotée par le service Urbanisme afin de réfléchir sur l'évolution de l'aménagement du territoire de la ville concernant les axes routiers et aménagements urbains : projet voies primaires Nord et Ouest.

Les membres du CDJ ainsi que les jeunes côtoyant la MEJ (principalement les 15-18 ans) ont été conviés à participer à cette démarche le 17 juillet 2018. 17 jeunes encadrés par 4 intervenants du bureau d'étude ont ainsi proposé des idées d'aménagement.

A ce jour, un projet de communication en direction des jeunes est en cours.

Maison de la jeunesse - Informer c'est sauver :

Les objectifs du projet :

- Sensibiliser les adultes et les jeunes noisiéliens sur les risques des accidents domestiques et de la vie courante,
- Valoriser les adolescents dans une démarche d'acteurs de la prévention,
- Approfondir le travail transversal et partenarial durant l'ensemble du projet,
- Revaloriser les métiers de secours et mobiliser certains acteurs locaux : pompier, samu...

Ce projet a pour finalité de regrouper les différentes générations et toucher toutes les strates de la population de Noisiel.

N'importe quel individu peut et doit être relais de cette prévention.

Les jeunes côtoyant la structure de la MEJ sont associés dans ce projet afin de les rendre plus responsables. Un rôle "d'ambassadeurs de la prévention des accidents du quotidien" leur sera confié.

Depuis plusieurs mois, la MEJ a engagé un travail partenarial afin d'aboutir à une action commune du 12 au 17 février 2019, de 14h à 18h, à la MEJ et dans les locaux de certaines structures partenaires.

Dans ce cadre, les activités entre les enfants de crèche et les adolescents de la MEJ continuent à se développer.

## **Action 2 : 11-25 ans**

Tout au long de l'année, les projets phares retenus répondent aux différents objectifs éducatifs du service : l'accès à la culture, l'information sur la santé, création de lien intergénérationnel, écoute des jeunes...

### Maison de la jeunesse - Journée porte ouverte

Une journée porte ouverte a été proposée le samedi 7 juillet 2018, de 14h à 18h au sein de la MEJ, afin de lancer les vacances estivales sur la structure.

Ce temps jugé très positivement par les animateurs et les familles a porté ses fruits.

20 familles se sont présentées (jeunes/adultes).

Certains parents ont manifesté leur souhait que cette rencontre ait lieu plus régulièrement - cela leur permettrait de mieux appréhender ce que vivent, réalisent ou organisent leurs enfants à la MEJ.

Suite à cet événement, la structure a accueilli un nouveau public cet été.

### Maison de la jeunesse - Graine d'Artiste

En collaboration avec la MJC de Noisiel, le service jeunesse a organisé le 16 décembre 2017, la 3<sup>ème</sup> édition du concours « Graine d'Artiste » à l'auditorium Jean Cocteau, où se sont mêlés danseurs, chanteurs et musiciens âgés de 13 à 25 ans. Certains d'entre eux fréquentent régulièrement la MEJ, la MJC et/ou le conservatoire.

Cette manifestation s'est déroulée en 4 étapes :

- Inscriptions,
- Répétitions possibles à la MEJ,
- Journée de coaching vocal et scénique encadrée par un professionnel, dans les locaux de la MEJ,
- Soirée concours, le 16 décembre 2017, à l'Auditorium Jean Cocteau.

La sélection s'est composée de vingt artistes amateurs répartis dans les groupes suivants :

- 3 groupes de chant :
  - 1 groupe de 2 chanteuses avec un accompagnement guitare et 2 chanteuses solo,
- 1 Beat Boxeur,
- 2 pianistes :
  - 1 pianiste accompagné par 2 danseuses contemporaines et 1 pianiste solo,
- 1 groupe de 10 danseuses classique,
- 1 guitariste.

### Les gagnants :

- 3<sup>ème</sup> - prix de 200€ : Pianiste accompagné par 2 danseuses. Cette somme a été divisée en trois.
- 2<sup>ème</sup> - prix de 300€ : Chanteuse soliste.

- 1<sup>ère</sup> - prix de 500€ : Soliste piano/voix.

En contrepartie, les lauréats s'engagent à utiliser leur prix dans le cadre de leurs projets artistiques.

#### Organisation générale :

Elle a été centralisée par le service jeunesse.

Les animateurs ont impliqué 10 jeunes fréquentant la structure : aide au placement du public et à la préparation du catering pour les artistes.

Le jury était composé de quatre noisiéliens bénévoles professionnels ou amateurs dans le monde artistique et du Maire-adjoint à la jeunesse.

L'animation de l'évènement a été assurée par un animateur jeunesse et la coordinatrice du service.

Au total, 239 personnes ont assisté à cette soirée.

Les droits d'entrées se sont élevés à 246€.

#### Bilan général :

Malgré le comportement d'une petite partie du public (collégiens) qui a perturbé l'organisation du concours, la qualité et la diversité des prestations ont été très appréciées du public.

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	1 300€	70-Part des usagers	246€
61/62-Prestations de service	732.75€	74- Subventions	3 062,52€
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	1 000€	Part communale :	0€
65- Frais de gestion	275.77€	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>3 308.52€</b>	<b>Total produits :</b>	<b>3 308.52€</b>

### **Action 3 : 18-25 ans**

#### L'aide aux projets jeunes majeurs

La politique du service jeunesse vise à accompagner les jeunes noisiéliens entre 18 et 25 ans vers l'autonomie en les responsabilisant et les accompagnant dans le montage de projet.

L'attribution de subventions aux personnes de droit privé est accordée pour tout projet présenté par des noisiéliens âgés entre 18 et 25 ans et proposant des actions culturelles, associatives, sportives ou éducatives.

Chaque projet est soutenu sous la condition pour le porteur du projet de proposer un retour d'expérience.

Cette aide est attribuée sous différentes formes selon les projets, dans le cadre :

- d'un voyage étudiant, professionnel ou de loisirs, une aide à hauteur de 50% du prix du billet dans la limite de 300€ maximum par jeune,
- d'une bourse d'aide au passage du stage BAFA - session perfectionnement à hauteur de 100€,

- d'une aide à hauteur de 50% du coût du projet dans la limite de 300€ pour un projet individuel et 400 euros pour des projets de groupes (2 jeunes minimum).
- Domaines d'attribution : projets culturels, associatifs, professionnels, étudiants ou de loisirs (hors voyage), solidaires, investissements dans la vie locale.

Ces aides sont attribuées dans la limite des crédits disponibles.

L'attribution d'une aide s'effectue en fonction de différents critères :

- La rédaction d'un projet avec un budget prévisionnel,
- L'engagement des jeunes à effectuer un retour de leur expérience sur le support de leur choix (exposition photo, film, article, blog, débat...),
- La valorisation d'une démarche vers l'autonomie (jobs d'été, Contrat de ville, DDCS, Conseil Départemental, Envie d'agir...),
- L'orientation des projets vers une découverte culturelle, une action solidaire, une activité sportive ou associative sera valorisée,
- Pour le stage BAFA : la transmission d'un dossier de demande de subvention dûment rempli, accompagné de pièces justificatives (pièce d'identité, justificatif de domicile, attestation d'inscription ou de préinscription au stage BAFA - session perfectionnement, descriptif du projet personnel...).

Les porteurs de projets doivent présenter l'objet de leur demande de subvention, pour avis, aux membres élus siégeant à la commission jeunesse.

Il convient de préciser que les jeunes majeurs partent en autonomie, sans accompagnateur du Service jeunesse.

De plus, toute subvention est accordée aux personnes ou groupes n'ayant pas bénéficié d'une subvention municipale aux personnes de droit privé, depuis moins de deux ans.

Le Service jeunesse apporte son expertise aux jeunes majeurs :

- méthodologie de projet et soutien logistique,
- aide à la rédaction et à la réalisation d'un budget prévisionnel,
- recherche de subventions auprès d'organismes (Contrat de ville, DDCS - Envie d'Agir, Conseil Départemental, CAF...),
- accompagnement individualisé pour préparer les porteurs de projets à la présentation de leurs actions devant les membres de la commission jeunesse.

Les différents projets soutenus durant l'année :

Préparation personnel aux tests d'entrée de la brigade des pompiers de Paris :

- Kevin Corbin, âgé de 19 ans, souhaite intégrer la brigade des sapeurs pompiers de Paris. Pour ce faire, il a dû suivre une formation qui nécessite au préalable le passage des tests d'aptitudes. Kevin a mis un projet en place afin d'optimiser au maximum ses chances de réussite des tests. Il a investi dans une formation aux 1<sup>er</sup> secours, acheté du matériel sportif et des livres, et a fait appel à un coach sportif.

A ce jour, il a réussi sa formation au 1<sup>er</sup> secours et son permis.

Malheureusement, il s'y est blessé lors des tests d'aptitude des pompiers de Paris (entorse du genou, convalescence sur plusieurs semaines). Depuis, Kevin a décidé d'intégrer les pompiers de Paris dans le cadre d'un service civique en attendant de pouvoir se représenter aux tests d'aptitude.

Budget de l'action 2017/2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	180 €	70-Part des usagers	1 920 €
61/62-Prestations de service	2 040 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel		Part communale :	300€
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses (recettes) :	
<b>Total charges :</b>	<b>2 220 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>2 220 €</b>

Retour d'expérience :

Kévin propose d'intervenir dans le cadre du projet « Informer c'est sauver » en tant que secouriste.

Participations au stage BAFA - session de perfectionnement : aide à hauteur de 100 euros par stagiaire.

- Madame BROUARD Chloé :

Passage du stage BAFA - session perfectionnement.

Projet personnel : obtention du BAFA afin d'évoluer dans le métier de l'animation et passer le BPJEPS pour plus de responsabilités.

- Madame GENITEAU Elvina:

Passage du stage BAFA - session perfectionnement.

Projet personnel : obtention du BAFA afin de disposer d'une première expérience dans l'animation, en vue de devenir à terme éducatrice spécialisée.

#### **MISSION 5 - L'Information Noisiel Jeunes**

##### **Action 1 : Accueil du public âgé de 16/25 ans**

L'Information Noisiel Jeunes (INJ) a pour mission principale de répondre et d'orienter les jeunes dans différents domaines : orientation, emploi, santé, loisirs,...

Moyenne de fréquentation par jour :

Présences de Jeunes en moyenne par jour			
Mois	2015/2016	2016/2017	2017 /2018
Septembre	39	33	35
Octobre	24	29	39
Novembre	25	28	30
Décembre	19	19	25
Janvier	20	28	32
Février	23	32	27
Mars	28	48	39
Avril	33	38	34
Mai	29	35	36
Juin	24	33	33
Juillet	23	29	25
Août	18	23	23

La fréquentation mensuelle de l'INJ est en augmentation de 2%.

Caractéristiques de la fréquentation de l'INJ :

	Nbr de jours	Nbr de passages TOTAL	Fille	Garçon	15-25 ans	+ 25 ans	Noisiel	Autres villes
<b>TOTAL</b>	201	6438	3221	3217	5227	1211	4472	1833

L'I.N.J. propose ses services de manière anonyme et gratuite.

Au regard du tableau de fréquentation de l'INJ, plusieurs constats peuvent être mis en avant :

- 50% de femmes/filles fréquentant la structure.
- Le public touché est en grande majorité âgé de 15 à 25 ans (81%).
- Les jeunes fréquentant l'INJ habitent en majorité Noisiel (69%).
- La fréquentation moyenne par jour est de 32 jeunes.
- La période de forte activité : mars à mai, essentiellement pour des jeunes qui cherchent une orientation, un emploi saisonnier ou un stage (cf. Jobs d'été), septembre à octobre pour ceux qui n'ont pas trouvé d'école ou d'apprentissage en janvier.
- 2 périodes de fermeture de la structure en décembre (1 semaine) et en période estivale (2 semaines durant le mois d'août).

Types de demandes des jeunes fréquentant l'INJ :

Mois	Jobs étudiant Emploi CDI	CV /	Services (reliure, impression, scanner, fax, photocopie, tel, internet, bureautique)	Administratif (logement, RSA, CMU, bourse, visa)	Autres (santé, stages, vacances, préservatif, orientation, formation)	TOTAL des demandes
		Lettre de motivation  (emploi, alternance, école)				
<b>TOTAL</b>	<b>1832</b>	<b>2743</b>	<b>3595</b>	<b>885</b>	<b>1192</b>	<b>9990</b>

Constats :

- Le public vient en majorité pour l'utilisation des outils logistiques mis à leur disposition ainsi que pour une aide technique afin de réaliser des CV et lettres de motivations.
- Plusieurs demandes sont régulièrement émises lors d'un même passage.

## Action 2 : Jobs d'été

### Présentation de l'action :

Chaque année, de nombreux lycéens, étudiants et demandeurs d'emplois recherchent un emploi estival afin de financer principalement leur départ en vacances, stage BAFA, permis de conduire, ordinateur ou pour subvenir à leurs besoins familiaux.

Afin de répondre à cette demande récurrente, l'INJ a proposé des ateliers de coaching et reconduit le dispositif « Jobs d'été », les 11 et 18 avril 2018.

- Mercredi 11 avril 2018 : ateliers de coaching

Dans un souci de fluidité et de proximité, les ateliers proposés ont été organisés simultanément et par roulement au LCR des Totems.

Les participants se sont vus dispenser ces ateliers de conseils sous couvert d'une inscription préalable.

L'INJ a ainsi mis en place trois ateliers de coaching « Jobs d'été », de 10h à 12h et de 14h à 17h, avec les partenariats :

- du service emploi de Noisiel : participation des 2 agents pour dispenser des conseils en entretiens téléphoniques,
- d'un intervenant bénévole : spécialisé dans la simulation d'entretien d'embauche,
- de l'équipe de l'INJ : gestion de l'accueil du public et tenue de l'atelier de conseils en image.

Fréquentation des ateliers :

Ateliers	Simulation d'entretien d'embauche			Simulation d'entretien téléphonique			Conseils en image	
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017
Participants	12	11	8	11	9	7	12	12
Intervenants	1 Bénévole spécialisé			Service Emploi			Asso. Flamen	2 Bénévoles spécialisées

La disposition des locaux du LCR des Totems a répondu aux exigences liées à l'action. Afin de permettre aux intervenants d'optimiser leurs ateliers (durée comprise entre 1h et 1h30 par atelier), il a été décidé de limiter les inscriptions à 9 jeunes maximums. 8 jeunes se sont finalement présentés aux ateliers.

- Mercredi 18 avril 2018 : journée « Jobs d'été »

Les animateurs de l'INJ constatant d'année en année une augmentation progressive du public et du nombre d'entreprises présentes sur cette journée, cette opération a été délocalisée pour la première fois dans le hall du gymnase du COSOM.

Fréquentation sur la journée :

	Total	Hommes	Femmes	Mineurs	Majeurs	Annonces	Entreprises présentes
2016	103	45	58	44	59	130	2
2017	104	55	49	23	81	1000	3
2018	103	33	70	37	66	312	6

Le nombre de jeunes accueillis sur cette journée a été équivalent aux éditions 2016 et 2017.

378 entreprises ont été contactées - par voie postale et par mails - par les informateurs de l'INJ.

13 entreprises ont transmis à l'INJ leurs annonces de recrutement à pourvoir (contre 5 en 2017) et 6 autres ont tenu un stand le jour de l'action (contre 3 en 2017).

Les annonces affichées ont également été sélectionnées via les sites du CIDJ, de Pôle Emploi, de l'Étudiant, du Club Teli (jobs d'été à l'étranger) et divers autres sites étudiants.  
 Au total, environ 312 offres d'emploi ont été communiquées.

L'INJ a mis à disposition du public des fiches techniques et brochures en support à la recherche de jobs.

Constats et préconisations :

Le hall du COSOM, nettement plus grand et plus adapté que les locaux de l'INJ, a permis d'améliorer la qualité d'accueil des usagers.

Les 6 entreprises présentes ont majoritairement proposé des emplois à temps partiels et CDD tout au long de l'année. Le public accueilli ne correspondait donc pas forcément à leurs recherches de recrutements. De plus, le flux des jeunes était aléatoire et inégalitaire durant toute la journée (début d'après-midi très calme).

Pour palier à ces constats, lors de la prochaine édition il sera proposé de :

- écourter la durée du dispositif afin de concentrer la présence du public,
- clarifier le contenu de l'événement et le public ciblé (jobs d'été, contrats étudiants...) sans pour autant dériver vers un forum de l'emploi (qui reste une compétence intercommunale).

Budget de l'action 2017/2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	251.21€	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	960€	Part communale :	1 280.21€
65- Frais de gestion	69€	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>1 280.21€</b>	<b>Total produits :</b>	<b>1280.21€</b>

Action 3 : Stage BAFA Théorique

Le service jeunesse a eu recours pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive aux services de l'association « AROEVEN » pour encadrer ce dispositif (projet pédagogique et devis en conformité aux objectifs prédéfinis et contraintes financières).

Ce prestataire a une nouvelle fois pleinement répondu aux attentes définies par le service.

Les inscriptions sont centralisées à l'INJ.

Les jeunes noisiéliens intégrant cette session de formation fréquentent majoritairement les structures de l'INJ et de la MEJ qui assurent le relais en termes de promotion du dispositif et incitent les jeunes à s'inscrire dans la démarche.

19 jeunes noisiéliens sur les 20 initialement inscrits (1 désistement non justifié) ont participé à la formation théorique qui a eu lieu du 14 au 21 avril 2018, au LCR des Totems.

La répartition par sexe a été beaucoup plus égalitaire que lors de la formation proposée en 2017 : 7 garçons et 12 filles (contre 2 garçons et 18 filles en 2017).

1 stagiaire a quitté la formation en cours de stage pour raisons personnelles.

17 stagiaires ont validé leur 1<sup>ère</sup> session théorique.

1 stagiaire n'a pas obtenu d'attestation de réussite, principalement pour des motifs de retards répétés et de passivité durant la formation malgré l'attention et les conseils dispensés par les formateurs.

Les stagiaires ayant validé cette session théorique sont incités à effectuer leur stage pratique en-dehors de la commune (colonies de vacances en France ou à l'étranger, accueils de loisirs...).

Fréquentation :

	2016	2017	2018
	Théorique		
Nombre de places	20	20	20
Places pourvues	20	20	19

Budget de l'action 2017/2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	2 850€
61/62-Prestations de service	5 100€	74- Subventions	2 500€
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	500€	Part communale :	250€
65- Frais de gestion		Part CA :	
6- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>5 600€</b>	<b>Total produits :</b>	<b>5 600€</b>

<p><b>V - JEUNESSE</b>  <b>393 080 €</b></p>
--

## VI - SERVICE DES SPORTS

Objectifs et/ou missions portés par le service

Objectif 1 / Mission 1 : Mise à disposition des équipements sportifs

Objectif 2 / Mission 2 : Promotion des activités physiques et sportives

Objectif 3 / Mission 3 : Aide et soutien aux associations sportives

### 1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

#### Moyens Humains

	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Nombre d'agents de catégorie A	0,5	0,5	0,5
Nombre d'agents de catégorie B	1	1	1
Nombre d'agents de catégorie C	16,5	16,5	15,5
Vacataires	3	3	0

#### Moyens financiers

	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Budget de fonctionnement	203 K€	187,4K€	178,9K€
Budget en personnel	771 K€	691,5 K€	699,1 K€
Budget en investissement	10 K€	19,5 K€	8,0 K€

#### Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- Gymnase du COSOM
- Gymnase du COSEC
- Gymnase de la Halle des sports
- Salle polyvalente et sportive de la Ferme du Buisson
- Complexe de Tennis « Bernard Légier »
- Stade de la Remise aux Fraises
- Stade des Totems
- Stade de la Malvoisine
- Boulodrome
- Kyudojo (bail emphytéotique)
- secteur Médecine sportive à la MEF

Matériels gérés par le service :

- Gros matériels d'entretien : auto laveuses, tondeuses, souffleuses...
- Petits matériels d'entretien : chariots de lavage, balais...
- Gros matériels pédagogiques : buts, agrès, filets, poteaux (volley, tennis, badminton...),
- Petits matériels pédagogiques : raquettes, plots, crosses de hockey...
- Sept défibrillateurs automatiques externes sur les équipements sportifs municipaux,

- Matériels médicaux utilisés antérieurement dans le cadre de la médecine sportive (banc d'osculation, électrocardiogramme, tensiomètre, stéthoscope, podoscope, négatoscope, indépendancemètre, sporomètre, échelle optométrique...).

### Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Services Techniques : deux voitures de service, téléphones portables, maintenance et entretien des équipements sportifs (interventions lourdes : réfection des sols sportifs de la SPS et de la grande salle du COSEC...),
- Service des Ressources Humaines : aide au recrutement, formation et gestion des carrières,
- Service Finances - Marchés Publics : aide à la préparation et à l'exécution budgétaire, élaboration des marchés publics (location de cars avec chauffeur...), contrats de maintenance (chrono scores, auto laveuses...),
- Service Informatique : maintenance du parc informatique, aide et conseil à l'utilisation des logiciels (logiciel de gestion des plannings...),
- Service Administration Générale : aide juridique pour tous types de documents administratifs et réglementaires (conventions, notes BM et CM, arrêtés municipaux),
- Service Communication : mise à disposition de tous types de supports de communication municipaux pour les associations sportives et les manifestations municipales (calicots, affiches, tracts, affichages urbains, messages sur panneaux lumineux, relais sur site internet municipal et réseaux sociaux...),
- Service Culture-Animation : organisation conjointe des manifestations « Noisiel en Fête / Forum des Associations / Téléthon » + gestion de la Maison des Fêtes Familiales,
- Service Activités Périscolaires-Education : Gestion des activités sportives auprès des écoles élémentaires et durant les périodes de vacances scolaires (mise à disposition d'un éducateur sportif, organisation de stages sportifs, gestion du budget des transports en cars, relai avec les associations sportives...).

## 2 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées 2018

### **MISSION 1 - Action 1 : Mise à disposition des équipements sportifs**

#### Présentation de l'action :

La mise à disposition des équipements sportifs aux usagers (scolaires, collèges, lycées, associations, partenaires privés...) représente une des missions principales du service des sports. Une équipe de treize gardiens, un coordonnateur, un responsable-adjoint secteur équipements sportifs, une assistante polyvalente et un responsable du service permet d'assurer un accueil des usagers de qualité dans les différentes infrastructures (entretien ménager et des espaces verts, suivi des plannings d'utilisation, respect des règlements intérieurs...).

Le suivi technique des installations sportives est effectué avec le soutien des services techniques de la ville.

L'entretien des stades (tonte, carottage, décompactage, défeutrage, lamage, engrais) est assuré en lien avec les services techniques de la Communauté d'Agglomération.

Le parc immobilier sportif de Noisiel permet la pratique sportive scolaire et associative sur la commune dans des conditions adaptées aux besoins.

Toutefois, au regard de l'ancienneté de certains équipements, des rénovations deviennent incontournables afin d'assurer la continuité d'un service de qualité auprès des usagers :

Travaux à prévoir :

- étanchéité des toitures du COSOM / COSEC / Halle des sports / complexe de tennis couvert,
- mise en conformité des alarmes incendie et intrusion (COSEC, COSOM...),
- réhabilitation des courts de tennis (extérieurs et intérieurs) et entretien des deux terrains couverts (fissures de plus en plus importantes au sol),
- réflexion sur l'implantation d'un terrain de football synthétique (afin d'optimiser la pratique en période hivernale, d'augmenter les taux de fréquentation et de limiter les coûts de fonctionnement) - attente d'informations plus précises quant aux risques sanitaires liés à l'utilisation de pelouses synthétiques.

Evaluation quantitative de l'action :

	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Nombre d'usagers concernés par l'action	5 000	5 000	5 000
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	290	289	290
Coût de revient global de l'action	844 K€	792 K€	811 K€
Coût de revient par participant / ou usager	168,80 €	158,50 €	162,20 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	844 K€	769 K€	791 K€
Coût de l'action par Noisiélien	53,60 €	50,62 €	51,43 €
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	4	4	4

Budget de l'action 2017/2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	18 000 €	70-Part des usagers	4 167 €
61/62-Prestations de service	7 100 €	74- Subventions	15 267 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	590 270 €	Part communale :	791 203 €
65- Frais de gestion	195 267 €	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>810 637 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>810 637 €</b>

Commentaires : Le nombre d'infrastructures sportives réparties sur la ville ainsi que la pérennisation du partenariat afin d'obtenir la mise à disposition ponctuelle du gymnase de l'ENFIP permet de répondre à la demande des lycées, collège, écoles de proximité de la ville et associations sportives locales.

Le coût de revient par usager intégré au budget de l'action correspond à une estimation du nombre total de personnes venant pratiquer sur l'ensemble des équipements sportifs de la ville (scolaires, associations...).

Cette référence n'intègre pas la fréquence annuelle de venues des différents sportifs (correspondant au nombre total d'entrées) qui diminuerait ostensiblement le coût de revient par usager.

La part des usagers correspond aux titres de recettes actuellement émis aux lycées, centre de formation et associations extérieures utilisant les enceintes sportives durant l'année.

Des subventions sont octroyées par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne pour la mise à disposition des structures sportives aux collèges Le Lizard et La Maillière de Lognes.

Les interventions des services techniques (main d'œuvre, matériels) ne sont pas intégrées dans cette estimation des coûts.

Seuls les coûts des fluides (eau, gaz, électricité), rémunérations des agents du service ainsi que le budget de fonctionnement lié à l'entretien des équipements et stades sont intégrés dans l'analyse.

## **MISSION 2 - Action 1 : Promotion des activités physiques et sportives**

### **Présentation de l'action : Soutien pédagogique au cours d'Education Physique et Sportive auprès des écoles primaires**

L'Education Physique et Sportive (EPS) proposée aux enfants de l'enseignement primaire relève de la responsabilité de l'Education Nationale.

Ainsi, seuls les professeurs des écoles détiennent la responsabilité et le choix de la mise en place des activités sportives proposées dans ce cadre.

Au regard des spécificités pédagogiques de l'EPS, les communes peuvent décider de s'associer et s'investir en apportant un soutien volontaire et pédagogique aux professeurs des écoles.

Une éducatrice sportive, compétente dans l'initiation de nombreuses disciplines, est ainsi mise à disposition des différentes écoles primaires de la ville.

Afin de permettre aux enfants d'évoluer dans un environnement adapté, la municipalité :

- assure l'accès à l'ensemble de ses équipements sportifs municipaux de proximité aux écoles élémentaires,
- gère l'organisation et la prise en charge matérielle des déplacements (location de cars avec chauffeurs) vers les gymnases et la piscine intercommunale de Torcy.

### **Evaluation quantitative de l'action :**

	<b>2015/2016</b>	<b>2016/2017</b>	<b>2017/2018</b>
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	1 040	610	626
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	130	135	135
Coût de revient global de l'action	129 K€	83 K€	81 K€
Coût de revient par participant / ou usager	124 €	136 €	129 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	129 K€	83 K€	81 K€
Coût de l'action par Noisiélien	8,21 €	5,3 €	5,1 €
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	4	4	4

Budget de l'action 2017/2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	2 848 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	40 800 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	37 123 €	Part communale :	80 771 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>80 771 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>80 771 €</b>

Commentaires : Cette mission est essentielle pour optimiser les conditions d'enseignement de l'EPS et sensibiliser, dès le plus jeune âge, aux bienfaits d'une pratique sportive.

L'éducatrice sportive municipale est intervenue 23 heures par semaine, sur 4,5 jours, prioritairement auprès des classes de cycle 3 (CM1 et CM2, ainsi qu'auprès des classes de CE2,) des différentes écoles primaires de la ville.

Cette priorité a été définie conformément aux prérogatives de l'Education Nationale dans les notes et circulaires départementales de rentrée EPS 2017/2018 : « priorité d'intervention au cycle 3 ».

26 classes et 626 enfants ont été concernés par ce dispositif.

Les achats et fournitures intégrés à cette action correspondent aux investissements de matériels pédagogiques permettant la pratique de disciplines diverses.

Les prestations de services concernent le recours à un prestataire de transport pour affecter principalement les élèves de l'école Jules Ferry sur les équipements sportifs (école éloignée de toute structure sportive), et toutes les classes de la ville bénéficiant de l'apprentissage de la natation à la piscine de Torcy.

**MISSION 2 - Action 2 : Promotion des activités physiques et sportives**

Présentation de l'action : Encadrement d'ateliers sportifs dans le cadre du PEDT

L'éducatrice sportive est intervenue les lundis, mardis, jeudis et vendredis, durant les périodes scolaires, de 15h45 à 17h15 dans le cadre de ce dispositif.

Toutes les écoles élémentaires ont bénéficié de l'encadrement d'ateliers sportifs sur ces temps périscolaires.

Ces activités entraînent le recours à des prestations payantes (location de cars avec chauffeur). Cette gestion est assurée par le service des sports dans un souci de mutualisation (cars mutualisés sur les temps scolaires et périscolaires) et de limitation des coûts.

Evaluation quantitative de l'action :

	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Nombre d'usagers concernés par l'action	895	973	936
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	140	140	140
Coût de revient global de l'action	48 500 €	23 600 €	22 K€
Coût de revient par participant / ou usager	54,19 €	24,25 €	23,79 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	48 500 €	23 600 €	22 K€
Coût de l'action par Noisiélien	3,08 €	1,51 €	1,41 €
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	3	3	3

Budget de l'action 2017/2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	8 956 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	13 312 €	Part communale :	22 268 €
65- Frais de gestion		Part CA:	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>22 268 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>22 268 €</b>

Commentaires : Les activités sportives encadrées durant ces temps périscolaires ont davantage été assimilées à des temps d'animations sportives plutôt que d'apprentissage et d'enseignement de l'éducation physique et sportive.

Les activités ont majoritairement été proposées dans les équipements sportifs municipaux dédiés à chacune des pratiques.

Les coûts de transports (prestations de service) furent mutualisés avec les transports sollicités en début d'après-midi dans le cadre scolaire.

Seule l'école Jules Ferry a disposé de transports en cars du fait de son éloignement géographique de toute structure sportive.

Enfin, le volet subventionnement n'est pas intégré dans le chiffrage total du dispositif car il est centralisé par le service Activités Périscolaires-Education.

Le budget de l'action pour le service des sports ne concerne que le transport pris en charge et les charges de personnel.

**MISSION 3 - Action 1 : Aide et soutien aux associations sportives**

Présentation de l'action :

Le soutien de la commune en direction des associations sportives est formalisé par le biais d'une convention de partenariat contractée avec chacune d'entre elles pour une période de trois ans.

L'aide aux associations sportives revêt différents aspects mais les principaux axes de cette politique sont l'aide financière directe, sous formes de :

- versements de subventions de fonctionnement,
- conclusion de contrats d'objectifs pour certaines d'entre elles,
- Subventions exceptionnelles en fin d'année octroyées en fonction des résultats sportifs durant l'année (engendrant des coûts de fonctionnement supplémentaires).
- la mise à disposition à titre gracieux de l'ensemble des équipements sportifs municipaux,
- l'aide spécifique au développement de l'activité du Kyudo (mise à disposition d'un terrain, viabilisation, accompagnement technique lors de la construction du Kyudojo, définition d'un bail emphytéotique),
- la mise à disposition de cars pour les transports de leurs équipes des catégories de jeunes (pour deux associations).

D'autres formes de soutien, bien que moins coûteuses, ne sont toutefois pas négligeables dans l'accompagnement et la relation partenariale de proximité avec l'ensemble des associations :

- aide logistique pour l'organisation d'événements sportifs et festifs,
- offre de supports de communication (livret des associations, relais sur le site internet et les réseaux sociaux de la ville...),
- organisation d'événements mettant en exergue les associations œuvrant dans le champ du sport sur la ville : Forum des Associations et Noisiel en Fête !

Enfin, le partenariat entre la commune de Noisiel et les associations sportives est aussi le fruit d'une relation permanente entre les représentants associatifs, l' élu en charge du secteur et les agents du service des sports.

La qualité de l'écoute et des échanges personnels est un élément essentiel bien que non quantifiable de cette relation quotidienne.

Evaluation quantitative de l'action :

	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Nombre d'usagers concernés par l'action	3975	4000	3 450
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	355	355	355
Coût de revient global de l'action	178 350 €	162 030 €	159 K€
Coût de revient par participant / ou usager	44,87 €	40,66 €	46,02 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	183 350 €	162 630 €	159 K€
Coût de l'action par Noisiélien	11,32 €	10,39 €	10,07 €
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	4	4	4

Budget de l'action 2017/2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	14 450 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	10 537 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	50 000 €	Part communale :	158 791 €
65- Frais de gestion	83 804 €	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>158 791 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>158 791 €</b>

Commentaires : Le soutien et la qualité des services rendus à l'ensemble des associations de la ville (meilleure répartition, nombre de créneaux plus adapté aux besoins de fonctionnement des associations...) sont jugés satisfaisants par les associations bénéficiant de ces services.

Le service des sports s'efforce de pallier aux difficultés rencontrées par les associations se traduisant principalement par la difficulté de plus en plus grandissante de mobiliser des bénévoles.

Cela contribue au maintien d'une certaine forme d'émulation et de dynamisme dans la vie et le fonctionnement de la majorité d'entre elles.

Les frais des fluides de l'ensemble des équipements sportifs n'étant pas supportés par le service des sports, ils n'ont pas été intégrés au budget de l'action.

Les achats et fournitures du budget de l'action correspondent aux investissements de matériels sportifs permettant toute pratique sportive dans les différents équipements (filets, protections, tatamis, paniers, buts...).

Les prestations de services correspondent principalement à la mise à disposition de cars aux associations Handball Club de Noisiel et Noisiel Football Club, ainsi qu'au contrôle des infrastructures sportives effectué chaque année. Ils intègrent également les prestations et les frais de communication engagés lors de l'organisation d'événementiels sportifs (Noisiel en Fête et Forum des associations).

Les frais de gestion concernent l'ensemble des subventions de fonctionnement, contrats d'objectifs et subventions exceptionnelles octroyées aux associations durant l'année sportive.

<b>VI - SPORTS</b> <b>1 051 637 €</b>
--

## VII - CULTURE - ANIMATION

### A - SECTEUR CULTURE

#### **Objectifs et/ou missions portés par le service**

Objectif 1 / Mission 1 : Regagner le public grâce à une programmation éclectique et familiale

Objectif 2 / Mission 2 : Favoriser l'accès à la culture en menant des actions en direction des publics

Objectif 3 / Mission 3 : Encourager la coopération avec les acteurs culturels locaux et les associations culturelles du territoire

#### **1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées**

##### Moyens financiers

	<b>2015/2016</b>	<b>2016/2017</b>	<b>2017/2018</b>
Budget de fonctionnement	105,2 K€	92,5 K€	83,5 K€
Budget en personnel	62 K€	62K€	86 K€
Budget en investissement	0 K€	790 €	500 €

##### Moyens matériels

##### Equipements gérés par le service :

- Auditorium Jean Cocteau (samedis et dimanches) sous convention avec la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne
- Galerie d'exposition de la mairie annexe
- Galerie d'exposition du COSOM

##### Matériels gérés par le service :

- Matériel et mobiliers d'expositions
- Matériel et mobilier des loges de l'Auditorium

##### Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Manutention par le personnel des Services Techniques
- Organisation des buffets pour vins d'honneur et vernissages des expositions par le Service Fêtes et Cérémonies
- Supports de communication (journal, affiches, plaquettes, flyers...) par le Service Communication

## **2 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2018**

MISSION 1 - Action 1 : REGAGNER LE PUBLIC GRÂCE À UNE PROGRAMMATION ÉCLECTIQUE ET FAMILIALE

### **Présentation de l'action :**

Afin de toucher un public plus varié, la programmation a été repensée pour la saison 2017/2018. Une dizaine de spectacles pluridisciplinaires à voir en famille principalement ont été présentés au public : théâtre, humour, musique, jeune public...

Certains spectacles et expositions ont été choisis pour leur dimension pédagogique et la possibilité de mettre en place un travail avec le public local.

De nombreuses actions ont été menées cette saison en marge des spectacles et expositions accueillis, afin d'aller à la rencontre du public et de le sensibiliser à l'art et à sa pratique.

Enfin, cinq co-réalisations ont été prévues cette saison avec la Ferme du Buisson.

### **Budget de l'action 2018 :**

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures	93 101 €	70-Part des usagers	12 902,86 €
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel		Part communale	80 198 €
65- Frais de gestion		Part CA	
66- Charges except		Parts diverses	
<b>Total charges</b>	<b>93 101 €</b>	<b>Total produits</b>	<b>93 101 €</b>

**Coût à la charge de la Commune : 80 198 €**

## **MISSION 1 - Action 2 : EXPOSITIONS COLLECTIVES ACCUEILLIES AU COSOM**

### **Présentation de l'action :**

a)- Marathon photographique

Ou comment redécouvrir Noisiel en participant à ce qui est en réalité une promenade photographique, organisée par la Ville, dans les rues de la commune. Cette épreuve rassemble chaque année davantage de participants, détenteurs d'appareils numériques ayant une pratique avérée ou non de la photographie. Au départ de la Mjc-Maison pour tous, les 10 participants ont dû aller à la quête d'images personnelles et originales en exploitant les six thèmes proposés et dévoilés le jour-même.

b) - Rencontres photographiques de Noisiel : "Reflet"

Les Rencontres photographiques de Noisiel ont réuni, du 2 décembre 2017 au 6 janvier 2018, pour la 20e édition, 21 participants qui ont proposé chacun 6 photos à la sélection du jury. Une quarantaine d'entre elles a été retenue pour l'exposition. Une sélection de photos prises par les 7 participants du Marathon photos a également été exposée au Cosom.

Budget de l'action 2018 :

Charges		Montants	Produits		Montants
60-Achats et fournitures			70-Part des usagers		
61/62-Prestations de service		893,78 €	74- Subventions		
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel			Part communale		893,78 €
65- Frais de gestion			Part AGGLO		
66- Charges except			Parts diverses		
<b>Total charges :</b>		<b>893,78 €</b>	<b>Total produits :</b>		<b>893,78 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 893,78 €

**MISSION 2 - Action 1 : AUTOUR D'UN ECRIVAIN**

Présentation de l'action :

« Autour d'un écrivain » est un rendez-vous organisé en partenariat avec la Cie du Loup, le Club des poètes et la Cie Rue de la Lune. L'apéro lecture autour des textes de Gustave Flaubert, programmé une semaine avant le spectacle Bovary, a réuni une quarantaine de personnes.

Budget de l'action 2018 :

Charges		Montants	Produits		Montants
60-Achats et fournitures			70-Part des usagers		
61/62-Prestations de service		217 €	74- Subventions		
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel			Part communale		217 €
65- Frais de gestion			Part AGGLO		
66- Charges except			Part diverses		
<b>Total charges</b>		<b>217 €</b>	<b>Total produits</b>		<b>217 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 217 €

## MISSION 2 - Action 2 : STAGE THEATRAL

### Présentation de l'action :

En lien avec le spectacle programmé « Bovary », un stage de théâtre sur une journée a été proposé, en amont de la représentation, avec la comédienne et metteuse en scène du spectacle, Cendre Chassanne.

Ce stage gratuit a réuni 15 participants.

Budget de l'action 2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	971.25 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel		Part communale	971.25 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Part diverses	
<b>Total charges</b>	<b>971.25 €</b>	<b>Total produits</b>	<b>971.25 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 971.25 €

## MISSION 2 - Action 3 : PROJET LIGHT PAINTING « NOISIEL, LUMIÈRES SUR LA VILLE »

La ville de Noisiel a accueilli l'artiste Konte Rast avec un projet light painting : **Noisiel - lumières sur la ville**. Véritable art urbain, le light painting mélange l'art corporel et l'art visuel. Il s'agit de prendre une photo avec un long temps d'exposition, dans un décor obscur, et d'y effectuer des mouvements de lumières afin qu'ils s'incrument dans l'image.

L'artiste Konte Rast a proposé aux habitants de Noisiel plusieurs ateliers/balades, entre janvier et février, pour créer des œuvres collectives dans différents quartiers de Noisiel (Cité Menier, Totems, Bois de la grange, Ferme du Buisson, Lizard, Deux-Parcs...)

Ce travail a donné lieu à une exposition qui s'est déroulée au Cosom entre le 3 et le 25 mai 2018. Une trentaine de personnes a participé au projet.

Ce projet a participé à la valorisation du lien social par la culture sur l'ensemble de la commune. Les ateliers de pratique ont permis aux habitants de rencontrer un artiste photographe, de découvrir son travail et de réfléchir ensemble à la vision qu'ils portent sur leur quartier. L'exposition du travail au Cosom a également permis de valoriser l'engagement des habitants dans ce projet artistique. Les écoles de la ville ont été invitées à découvrir les photos dans le cadre de visites guidées de l'exposition.

Budget de l'action 2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	4 408.2 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel		Part communale	4 408.2 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Part diverses	
<b>Total charges</b>	<b>4 408.2 €</b>	<b>Total produits</b>	<b>4 408.2 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 4 408,2 €

**MISSION 3 - Action 1 : LA BALADE DES ARTS ET LE COLLECTIF ARTIVORES**

Présentation de l'action :

La 8<sup>ème</sup> édition de la Balade des arts, organisée par le collectif des Artivores, s'est déroulée du 14 au 20 juin à l'Abreuvoir de la Ferme du Buisson sur le thème « Les Artivores dévorent ». Le vernissage aura lieu le 14 juin à 18h30.

Le Collectif des Artivores a fait le constat que la date (mi-juin) n'était pas opportune pour les scolaires, ce qui explique peut être le manque de visite des classes, habituellement présentes. Un travail a été mené avec la MJC de Lognes qui a manifesté un intérêt pour ce projet. Il serait intéressant de chercher à renouveler ce type d'initiative avec la MJC de Noisiel.

Par ailleurs, la ville leur met à disposition un LCR à l'année afin notamment de préparer ce grand rendez-vous.

Budget de l'action 2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	1465.3€	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel		Part communale	1465.3€
65- Frais de gestion		Part CA	
66- Charges except		Parts diverses	
<b>Total charges :</b>	<b>1465.3€</b>	<b>Total produits :</b>	<b>1465.3€</b>

Coût à la charge de la Commune : 1465.3€

### **MISSION 3 - Action 2 : PRINTEMPS DU JAZZ**

#### Présentation de l'action :

La 20e édition du Festival "Le Printemps du jazz" s'est tenue du 16 au 25 mars 2018. Le 17 mars 2018, la Ville de Noisiel a accueilli à l'auditorium ZOO FLEISCHER et les élèves du CRD de Noisiel et VOCES FLAMENCO par le Big band de Perico Sambeat ; une belle fréquentation pour cette 20<sup>ème</sup> édition, avec 275 personnes présentes.

Budget de l'action 2018 :

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	1 940 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel		Part communale	1 940 €
65- Frais de gestion			
66- Charges except		Parts diverses	
<b>Total charges :</b>	<b>1 940 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>1 940 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 1 940 €

**VII - A - secteur CULTURE = 90 093,53 €**

#### **B - SECTEUR ANIMATION**

Objectifs et/ou missions portés par le service :

Objectif 1 / Mission 1 : Mise en place de manifestations festives en direction de la population

Objectif 2 / Mission 2 : Animation des relations ville/associations et associations/associations

Objectif 3 / Mission 3 : Gestion des locaux de réunions et d'activités et de la Maison des Fêtes Familiales.

## 1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées.

### Moyens financiers

	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Budget de fonctionnement	507,6 K€*	506,4 K€*	490,4 K€*
Budget en personnel	62 K€	62K€	86K€
Budget en investissement	5 K€	5 K€	5 750 €

prend en compte la subvention de la MJC

### Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- 7 locaux de réunion (LCR), soit 21 salles
- La Maison des Fêtes Familiales

Matériels gérés par le service :

- Stands
- Matériel spécifique à l'organisation du Forum des Associations (grilles caddies)

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Manutention par le personnel des Services Techniques
- Organisation des buffets par le Service Fêtes et Cérémonies
- Supports de communication (journal, affiches, plaquettes, flyers...) par le Service Communication
- Co-organisation des manifestations : Forum, Téléthon avec le Service des Sports
- Gestion des visites et entretien de la Maison des Fêtes Familiales par les gardiens de gymnase du Service des Sports

## 2 - Bilan - Evaluation des missions et actions portées 2018

### **MISSION 1 - Action 1 : FORUM DES ASSOCIATIONS**

#### Présentation de l'action :

Rendez-vous incontournable de la rentrée, le 20<sup>ème</sup> Forum des associations s'est tenu le samedi 8 septembre 2018 de 11h à 18h à la salle polyvalente et sportive.

Le Forum des associations est une manifestation municipale ayant pour but de faire découvrir aux Noisiéliens les activités associatives en facilitant le contact en un seul lieu entre les habitants et les associations. Ce Forum permet également de faire découvrir la richesse et la diversité du tissu associatif de la commune et offre l'avantage aux familles de procéder immédiatement aux inscriptions des activités choisies, au cours de ce même événement.

Cette année, 39 associations (21 associations sportives et 18 associations culturelles ou autres) étaient présentes. Les services municipaux Culture-Animation et Service jeunesse et sports disposaient de stand pour communiquer auprès du public sur leurs activités (Saison culturelle,

Conseil des Jeunes, INJ, proposition de stages sportifs), ainsi qu'un stand des sapeurs pompiers de Lognes.

La fréquentation était en hausse avec 1565 visiteurs comptabilisés, contre 1266 en 2017.

A l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire, la ville a décidé de marquer l'évènement en offrant aux associations présentes, des gobelets réutilisables et le livre sur Noisiel.

Budget de l'action 2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	203.78€	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	399.02 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel	1573 €	Part communale	2 031.80 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Parts diverses	
<b>Total charges</b>	<b>2031.80€</b>	<b>Total produits</b>	<b>2031.80€</b>

Coût à la charge de la Commune : 2 031,80 €

**MISSION 1 - Action 2 : LE CARNAVAL**

Présentation de l'action :

Pour sa 4<sup>ème</sup> édition, le Carnaval s'est déroulé le samedi 24 mars 2018 de 15h00 à 17h00, sur le thème des « Dessins animés ».

Le départ a eu lieu en bas de l'Allée des bois, face au parc de Noisiel, et le défilé a pris fin sur le kiosque de l'esplanade François Mitterrand.

Le public et les associations étaient au rendez-vous ; près de 1500 personnes étaient présentes (estimation du service) et beaucoup ont joué le jeu du déguisement. L'ambiance était très festive et colorée.

Le défilé s'est clôturé par un bal pour enfants suivi d'un goûter.

Budget de l'action 2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	693.10 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	2 765.75 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel	777.63 €	Part communale	4 236.48 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Parts diverses	
<b>Total charges</b>	<b>4 236.48 €</b>	<b>Total produits</b>	<b>4 236.48 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 4 236,48 €

### **MISSION 1 - Action 3 : LA BROCANTE**

#### Présentation de l'action :

La Brocante 2018 s'est déroulée, au sein de la Cité ouvrière, le dimanche 20 mai de 9h00 à 18h00. Elle a encore attiré beaucoup de monde.

Cette année, il a été décidé d'augmenter les tarifs d'1€, ce qui explique que, malgré le nombre inférieur d'inscription et le coût des dépenses plus élevé au niveau de la sonorisation, la recette soit plus importante que l'an dernier.

Afin de désengorger les permanences d'inscription pendant lesquelles les usagers pouvaient attendre plus d'une heure, les inscriptions en ligne ont été mises en place. Les vendeurs avaient la possibilité de choisir le secteur dans lequel ils souhaitaient s'installer et pouvaient demander à être installés à côté de leurs proches.

Ainsi, 81 personnes se sont inscrites sur le site de la ville. 134 personnes se sont inscrites sur une des trois permanences, et 20 personnes par courrier. L'objectif de réduire le temps d'attente sur les permanences a bien été rempli.

Une journée a été ajoutée, aux horaires de bureau, pour les retardataires, uniquement sur rendez-vous.

La présence du manège enfantin, du trampoline élastique et des espaces de restauration apporte une animation complémentaire pour les familles, à cette manifestation.

Les coûts de sonorisation de la brocante sont élevés et on peut se questionner sur la nécessité même de sonoriser la brocante.

#### Budget de l'action 2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	7 462 €
61/62-Prestations de service	4 157.82 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	4 833,92 €	Part communale	8 991.74 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Parts diverses	
<b>Total charges</b>	<b>8 991.74 €</b>	<b>Total produits</b>	<b>8 991.74 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 1 529,74 €

### **MISSION 1 - Action 4 : NOISIEL EN FETE**

Présentation de l'action :

La 3ème édition de « Noisiel en Fête ! » s'est déroulée le samedi 9 juin 2018, de 12h00 à 18h sur l'Esplanade François Mitterrand ainsi que dans la grande salle omnisports du gymnase du COSOM. Cet événement autour du thème « Relève le défi » a rencontré un vif succès et a rassemblé plus de 3 000 visiteurs.

Les animations ont très bien fonctionné, les retours du public ont été positifs et aucun débordement ou dysfonctionnement notoires n'ont été relevés durant la manifestation.

Budget de l'action 2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	23 612.10 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	9 199.04 €	Part communale	32 811,14 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Parts diverses	
<b>Total charges</b>	<b>32 811,14 €</b>	<b>Total produits</b>	<b>32 811,14 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 32 811,14 €

**MISSION 1 - Action 5 : LA FÊTE DU VILLAGE**

Présentation de l'action :

La Fête du Village 2018 s'est déroulée sur la place Emile-Menier, le samedi 23 juin 2018 de 20h00 à 00h00. Cette nouvelle édition a remporté un vif succès, au vue du nombre de visiteurs plus important que les années précédentes (près de 600 personnes comptabilisées). Même si le public est arrivé plus tardivement que l'an dernier (à partir de 21h).

Pour animer cette soirée, le même orchestre live « Fran Orchestra », variété française et internationale, que l'an dernier, était proposé.

La soirée est lancée par une animation « karaoké ».

Chaque table avait un petit fascicule avec les paroles d'une dizaine de chansons françaises et anglaises, de tout style, pour les jeunes et les moins jeunes...

L'orchestre a adapté son répertoire au public présent, un public à la fois jeune et familial, en proposant un répertoire éclectique et plus moderne.

Dans le cadre du plan Vigipirate, la sécurité a été maintenue sur le site de la manifestation. En effet, des barrières Vauban ont été installées tout autour de la place Emile Menier, fermant l'accès à la place. Des agents de sécurité étaient présents aux deux entrées prévues pour vérifier les effets personnels des visiteurs. Par ailleurs, des agents des services techniques barraient les accès voitures avec des véhicules municipaux.

Budget de l'action 2018 :

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures	229.61	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	7 846.31 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel	2 576.24 €	Part communale	10 652,16 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Parts diverses	
<b>Total charges</b>	<b>10 652,16 €</b>	<b>Total produits</b>	<b>10 652,16 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 10 652,16 €

VII - B - secteur ANIMATION = 51 261,32 €

**VII - CULTURE - ANIMATION  
141 354,85 €**

## VIII - PATRIMOINE

Objectifs et/ou missions portés par le service

Quatre missions sont inscrites dans la convention Noisiel, Ville d'art et d'histoire, signée avec le ministère de la Culture en décembre 2000 :

- Sensibiliser la population locale au patrimoine
- Initier le jeune public au patrimoine
- Développer le tourisme culturel
- Communiquer, diffuser et promouvoir le patrimoine local

Auxquelles s'ajoute une mission scientifique spécifique au contexte noisiélien :

- Conserver, étudier et valoriser les collections

Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

### Moyens Humains

	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Nombre d'agents de catégorie A	1	1	1
Nombre d'agents de catégorie B	0	0	0
Nombre d'agents de catégorie C	2	2	2
Vacataires en ETP*	0,26	0,48	0,47

(\*) : Pour les guides conférenciers vacataires, il est plus pertinent d'indiquer l'équivalent temps plein plutôt que le nombre d'agents.

Moyens financiers

	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Budget de fonctionnement	8.62K€	11.36K€	7.25K€
Budget en personnel	153.45K€	160.83K€	160.171K€
Budget en investissement	0K€	0.17K€	0.99K€

Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2017-2018

**MISSIONS Sensibiliser la population locale - développer le tourisme culturel**  
**Action : Programmation de visites guidées et conférences**

### Présentation de l'action :

Mise en œuvre d'une programmation de visites guidées, balades et conférences autour du patrimoine local, à destination des adultes et des familles.

Evaluation quantitative de l'action :

	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Nombre d'usagers concernés par l'action	2 831	1 962	2 354
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	113	100	113
Coût de revient global de l'action	19 146.66	23 318.86	22 153.49
Coût de revient par participant / ou usager	6.76	11.89	9.41
Coût résiduel de l'action pour la commune	7739.66	14 654.86	8 240.49
Coût de l'action par Noisiélien	1.22	1.49	1.41

Budget de l'action 2017/2018:

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	293,73	70-Part des usagers	13 013,00
61/62-Prestations de service	66,00	74- Subventions	900,00
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	21 793,76	Part communale :	8 240,49
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>22 153,49</b>	<b>Total produits :</b>	<b>22 153,49</b>

Commentaires :

- La fréquentation des visites guidées et *Balades gourmandes* a augmenté par rapport à la saison passée, du fait de la reprise sur une saison complète des visites de l'ancienne chocolaterie. Il est toutefois à noter que la jauge imposée dorénavant par Nestlé étant plus faible qu'avant la délégation Cultural, nous n'atteindrons plus les mêmes remplissages.

- Partenariat efficace avec l'Office de tourisme Paris Vallée de la Marne et les Comités départementaux du tourisme des 77, 93 et 94 qui a permis de faire remonter la fréquentation touristique, améliorer notre visibilité, avec toutefois un impact financier mesuré (tarifs professionnels).

- Fréquentation correcte des balades gourmandes cette saison, après une forte diminution l'an passé.

**MISSION - Initier le jeune public**

**Action : Activités éducatives**

Présentation de l'action :

Mise en œuvre d'une programmation de visites et d'ateliers pédagogiques autour du patrimoine local à destination des jeunes de la maternelle à la terminale, en temps scolaire et hors temps scolaire, ainsi qu'à destination des publics dits « empêchés ». Le secteur pédagogique a aussi la charge de la gestion du bureau de documentation et l'accueil des étudiants et chercheurs.

Les actions proposées dans le secteur pédagogique consistent en visites commentées sur le terrain et ateliers pédagogiques en temps scolaire et hors scolaire, animations événementielles hors temps scolaire, conférences dans et hors Noisiel.

En temps scolaire, les enseignants peuvent piocher dans notre liste d'activités clés en main (cf. brochure Explorateurs), élaborer avec notre concours un projet spécifique sur mesure, ou encore participer à une action menée autour d'une de nos expositions ou tout autre événementiel.

Evaluation quantitative de l'action :

	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Nombre d'usagers concernés par l'action	2 929	3 557	4 111
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	144	150	171
Coût de revient global de l'action	31 584.56	35 403.55	43 631.51
Coût de revient par participant / ou usager	10.78	9.95	10.67
Coût résiduel de l'action pour la commune	26 998.36	25 403.55	31 043.51
Coût de l'action par Noisiélien	2.01	2.26	2.77

Budget de l'action 2017/2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	629.36	70-Part des usagers	7 488.00
61/62-Prestations de service	1 122.00	74- Subventions	5 100.00
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	41 880.15	Part communale :	31 043.51
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>43 631.51</b>	<b>Total produits :</b>	<b>43 631.51</b>

Commentaires :

Le secteur pédagogique a connu, cette année encore, une hausse sensible de sa fréquentation, sans doute du fait de l'organisation d'événementiels adaptés au public jeune et aux actions qui en ont dérivé (voir plus loin). Le public d'âge primaire reste dominant (49%), mais nous constatons une augmentation notable des lycéens et de l'âge maternelle, pour une diminution des collégiens.

La proportion de réservations d'activités clés en main (77%) et de projets spécifiques est stable par rapport aux autres saisons.

Trois projets spécifiques ont été portés cette année :

- Maternelle des Tilleuls : « Je découvre ma ville » (22 actions pour 2 classes de GS)
- Maternelle Allée des Bois : « L'eau à Noisiel » (2 actions pour 5 classes)
- Collège du Luzard : « La gestion des ressources en eau » (2 actions, une classe de 5<sup>e</sup>)

L'exposition « C'est quoi ce patrimoine » proposée à l'occasion des Journées du patrimoine 2017 visait spécifiquement le jeune public. Les différentes animations proposées (visites jeux de l'exposition, jeu concours pendant les JEP, etc.) ont concerné 132 jeunes hors temps scolaire et en temps scolaire.

La fréquentation hors temps scolaire reste à la marge par rapport au temps scolaire qui représente 88,5% des usagers. Il est cependant à noter qu'alors qu'elle était en chute libre depuis deux saisons, elle amorce enfin une remontée (+ 51%) du fait de :

- L'exposition « C'est quoi ce patrimoine » évoquée ci-dessus,
- La mise en œuvre du projet « D'art et de pub » à destination des centres de loisirs, dans le cadre de l'opération *C'est mon patrimoine* du ministère de la Culture (6 actions pour 70 enfants),
- La fête du livre du Secours populaire (1 animation pour 29 jeunes),
- Les ateliers gourmands du Printemps chocolat (4 animations pour 37 jeunes),
- Quelques animations clés en main pour des centres de loisirs.

La fréquentation du bureau de documentation est stable, tandis que le nombre de formations pour enseignants et étudiants a encore un peu augmenté par rapport à l'an passé.

Il est également à noter une augmentation notable des recettes perçues :

- redevances et droits des actions payantes,
- subventions perçues pour les projets « C'est quoi ce patrimoine et « D'art et de pub ».

Il en résulte que, si le cout global de l'action a augmenté du fait d'un plus grand nombre d'activités, la charge résiduelle pour la commune est restée stable (71% pour 72% l'an passé).

**MISSIONS- Sensibiliser la population locale - Développer le tourisme culturel - Communiquer, diffuser, promouvoir le patrimoine local**  
**Action : Actions évènementielles**

Présentation de l'action :

Mise en œuvre de manifestations ayant pour but la valorisation du patrimoine local à destination des publics locaux et régionaux.

Evaluation quantitative de l'action :

	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	19 714	19 941	17 220
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	49	47	54
Coût de revient global de l'action	36 333.16	34 345.72	35 322.80
Coût de revient par participant / ou usager	1.84	1.72	2.05
Coût résiduel de l'action pour la commune	30 101.86	29 743.72	29 764.80
Coût de l'action par Noisiélien	2.31	2.19	2.24

Budget de l'action 2017/2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	958,15	70-Part des usagers	458,00
61/62-Prestations de service	6 762,94	74- Subventions	5 100,00
63/64 Impôts et taxes	27 601,71	Part communale :	56 096,10
65- Frais de gestion		Part CA:	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>35 322,80</b>	<b>Total produits :</b>	<b>35 322,80</b>

Commentaires :

Ces manifestations sont des moments forts de la politique de valorisation du patrimoine menée à Noisiel. Elles sont importantes en termes de coût et d'investissement humain, mais sont indispensables pour valoriser l'image de la ville et assumer les missions essentielles de la convention Ville d'art et d'histoire :

- les Journées du patrimoine (septembre 2017) : renouvellement de la mise en œuvre du plan Vigipirate alerte attentats conçu la saison passée avec fermeture la RD10 à la circulation automobile avec le même impact positif sur les usagers. Organisation mieux rodée, donc plus efficace dans la mise en œuvre.

À noter la déception des visiteurs du site Nestlé France du fait de la fermeture de deux édifices phares du site (Moulin Saulnier et Cathédrale) en raison des travaux de la turbine hydro-électrique et, d'une distribution d'échantillons très limitée (aucun produit chocolaté, quelques aliments pour animaux et des bons de réduction).

Succès du point de restauration installé place Gaston-Menier par la « Tradi » de Noisiel.

Grand succès de l'Exposition jeu « C'est quoi ce patrimoine ? » et partenariat efficace avec le lycée Gérard de Nerval.

Il est à noter une augmentation des charges de personnel sur cette mission

- Fête du livre du Secours populaire (mars 2018): grand succès de l'animation proposée autour de la fabrication de jouets en papier à partir d'objets publicitaires.

- le Printemps chocolat (avril 2018) : exposition « Chocolat-Menier : le cadeau rêvé des enfants » installée dans le hall de l'hôtel-de-ville du fait de la réduction de l'espace d'exposition de la mairie annexe.

Quelques actions pédagogiques menées auprès des scolaires et opération « C'est mon patrimoine » avec les Centres de loisirs (cf. activités éducatives).

Baisse de fréquentation des ateliers gourmands remettant sérieusement en question leur maintien en 2019. Seules deux dates ont été programmées pour la saison 2018-2019.

- les goûters et apéros culturels gourmands, formule d'animation associant culture et dégustation proposée pour la seconde saison à raison de trois événements :

Décembre : conférence en écho avec le thème des Rencontres photographiques,

Avril : dans le cadre du Printemps chocolat, conférence sur les petites et grandes histoires des publicités gourmandes,

Mai : dans le cadre de la Nuit des Musées, théâtre d'ombres et jeux participatifs.

Les deux derniers événements ont été proposés à un double horaire : Apéro le vendredi soir et Goûter le samedi. Le résultat n'est pas probant : la fréquentation totale a été la même, mais répartie sur deux horaires, donc avec un coût plus élevé. Retour au format Goûter simple pour la saison 2018-2019.

- Participation active aux ateliers menés par le Comité départemental du tourisme eu Val-de-Marne dans le cadre du projet Starcities - Interreg - Itinéraire culturel européen des bords de Marne. Ce projet vise à valoriser les bords de Marne des communes des 77, 93 et 94 (Joinville à Meaux) : histoire et patrimoine, tourisme et loisirs, etc.

**MISSION - Communiquer, diffuser, promouvoir le patrimoine local**

**Action : Publications**

Présentation de l'action :

Actualisation et réédition de brochures d'information, contribution à la réalisation de flyers et dépliants. Activité éditoriale (ex : collection *Les carnets du patrimoine*).

Evaluation quantitative de l'action :

	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Nombre d'usagers concernés par l'action	18 000	15 000	12 000
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	13	12.5	2.5
Coût de revient global de l'action	8 482.67	11 673.73	1 984.00
Coût de revient par participant / ou usager	0.47	0.78	0.17
Coût résiduel de l'action pour la commune	7 150.49	10 827.93	1 154.00
Coût de l'action par Noisiélien	0.54	0.75	0.13

Budget de l'action 2017/2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	830,00
61/62-Prestations de service	1718,00	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	266,00	Part communale :	1 154,00
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>1 984,00</b>	<b>Total produits :</b>	<b>1 984,00</b>

Commentaires :

- Aucune édition de publication commerciale (Carnets du patrimoine) afin de respecter les engagements budgétaires,
- Contribution au contenu des documents de communication sur les différents événements et la programmation (flyers, affiches, brochures, article Le Plus et Noisiel Infos, etc.).

**MISSION - Conserver, étudier et valoriser les collections**

Présentation de l'action :

Actions menées autour des collections patrimoniales et du patrimoine monumental. Ces actions peuvent prendre la forme de travaux de recherche scientifique, de travaux d'inventaire, d'actions de conservation préventive et/ou de restauration, d'actions de protection et de mise en valeur des divers patrimoines sous la forme de publications et/ou d'expositions.

Evaluation quantitative de l'action :

	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Nombre d'usagers concernés par l'action	15 749	15 652	15 763
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	47	17	51
Coût de revient global de l'action	13 119.16	5 320.54	13 694.29
Coût de revient par participant / ou usager	0.83	0.34	0,87
Coût résiduel de l'action pour la commune	13 119.16	5 320.54	13 694.29
Coût de l'action par Noisiélien	0.83	0.34	0.87

Budget de l'action 2017/2018:

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	898,00	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	350,00	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	12 445,85	Part communale :	13 694,29
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>13 694,29</b>	<b>Total produits :</b>	<b>13 694,29</b>

Commentaires :

Édifices protégés au titre des monuments historiques :

- D'importants dégâts des eaux ont entraîné la fermeture des anciens réfectoires et, par là même, la nécessité de déménager tout ce qui s'y trouvait en lien avec les activités du service vers l'ancienne mairie et la maison des fêtes familiales (matériel pédagogique et muséologique).
- La chute d'un morceau du décor mural de la salle du Conseil de l'ancienne mairie a nécessité l'intervention d'une restauratrice d'art.
- Accueil (et visite) de la nouvelle conservatrice régionale des monuments historiques et de l'architecte des bâtiments de France sur le site Nestlé France et en cité Menier.
- Élaboration du PLU : travaux de recherches en vue d'accompagner le cabinet d'études sur son diagnostic et propositions d'OAP et règlement ; rédaction de fiches techniques ; réunions de travail et comités de pilotage.
- Assistance service urbanisme : accueil d'usagers de la cité Menier pour demandes de travaux ; recherches documentaires et élaboration de fiches conseils.
- Lancement d'une procédure de protection au titre des monuments historiques d'un édifice Menier (fabrique en rocaille, site Nestlé France) : travaux de recherches préalables ; visites sur site ; montage du dossier (à poursuivre sur saison 2018-2019).
- réflexion sur la mise en œuvre de boîtes à livres dans la commune, notamment en secteur cité Menier.

Gestion des collections :

- les travaux d'entretien et d'étude des collections avancent toujours très lentement par manque de temps et de personnel accordés à cette mission.
- deux dons ont été reçus et traités au cours de l'année, dont un particulièrement volumineux.

- Prêts d'objets de collection : retour des objets confiés au musée des marinières de Chouzé-sur-Loire pour un prêt d'un an ; départ d'une œuvre prêtée à la Fabrique des savoirs d'Elbeuf dans le cadre de l'exposition « Cités jardins, cités de demain » (mai-octobre 2018).

**VIII - PATRIMOINE**  
**85 950,60**

## IX - PREVENTION - SECURITE

### Objectifs et/ou missions portés par le service :

- Assurer conformément à l'article L 511-1 du Code de la sécurité intérieure les tâches relevant de la compétence du maire que celui-ci leur confie en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.
- Gestion administrative et comptable du poste de Police Municipale, accueil du public.

### Moyens Humains

	2018
Nombre d'agents de catégorie A	0
Nombre d'agents de catégorie B	1
Nombre d'agents de catégorie C	16,75*
Vacataires / Emploi d'avenir	0,4*

#### \* en catégorie C :

- deux agents sont arrivés le 1er mars 2018
- un agent est arrivé le 4 avril 2018
- un agent est arrivé le 22 mai 2018
- un agent est arrivé le 28 mai 2018

#### \* vacataires:

- un vacataire a pris ses fonctions le 1er septembre 2018
- un vacataire a pris ses fonctions le 1er novembre 2018

### Moyens financiers

	2018
Budget de fonctionnement	60 446 €
Budget en personnel	784 522 €
Budget en investissement	25 560 €

### Moyens matériels

#### Equipements gérés par le service :

- Poste de Police, situé au n° 1 Place Gaston Defferre

#### Matériels gérés par le service :

- Un véhicule de service sérigraphié, type Dacia Duster,
- Un véhicule de service sérigraphié, type Renault Kangoo,
- Un véhicule de service sérigraphié, type Citroën Berling,
- Trois VTT de marque Gitane, remis en état en 2017,
- Logiciel Logitud pour la gestion du service, nouvelle version 2015 avec logiciel de géolocalisation et kit de détresse (juin 2015)
- Radar (PRO LASER 3)

- Deux éthylotests électroniques homologués
- Sept terminaux « procès verbal électronique »
- Treize caméras individuelles
- Deux caméras embarquées « une part véhicule de service »
- huit revolvers 38 SP et huit pistolets semi automatique de type HK P30
- dix-neuf radios portatives affectées à chaque agent
- deux radios portatives permettant la communication entre la police nationale et la municipale

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui :

- **Services Techniques** :

soutien technique et logistique pour le bon déroulement de certaines festivités, ainsi que pour la réfection de toute la signalétique de la commune et la matérialisation de certains travaux sur la voie publique. La lutte contre les dépôts d'immondices.

- **Service CCAS** : en partenariat pour l'aide apportée à certaines personnes en difficultés physiques, psychologiques et / ou financières.

- **Service DRH** : pour toutes les formations continues et obligatoires, mais également ponctuelles. Le recrutement, la gestion des heures supplémentaires et des congés.

- **Service Marchés Publics** : Travail en commun sur les mises en concurrence concernant les différents prestataires (uniformes et matériels). Rédaction du cahier des charges pour le projet de la vidéo protection.

Conformément à l'article L 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure nous faisons respecter sur l'ensemble du territoire communal le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

L'ensemble de ces prérogatives sont effectuées par le biais des patrouilles véhiculées, VTT et pédestres qui consistent à :

- assurer une présence dans les quartiers, à prendre contact avec les commerçants et les administrés,
- effectuer des actes de prévention, gérer les différends de voisinage et de voie publique, les nuisances sonores,
- effectuer les vacations funéraires,
- veiller aux respects des arrêtés du maire, assurer le bon déroulement des manifestations,
- gérer les animaux errants sur la voie publique,
- de réguler la circulation et l'interpellation d'individu en flagrant délit,
- veillez également aux entraves dans les halls d'immeubles et lutter contre la petite ou moyenne délinquance,
- accueillir les administrés au poste de police,
- gérer les objets trouvés,
- enregistrer et surveiller les opérations tranquillités vacances.

Evaluation quantitative de l'action :

	2016	2017	2018
Nombre d'usagers concernés par l'action	15 749 + toute personne présente ponctuellement sur la commune	15 652 + toute personne présente ponctuellement sur la commune	15 632 + toute personne présente ponctuellement sur la commune
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	344	343	342
Coût de revient global de l'action	388 505 €	411 503 €	679 012 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	388 505 €	411 503€	679 012 €
Coût de l'action par Noisiélien	24,67 €	26,29 €	43,44 €
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5	5	5

Coût à la charge de la commune : 679 012 €

**Surveillance du bon déroulement du marché.**

Cette surveillance consiste à veiller au bon déroulement des séances de marché, assurer le respect de l'arrêté municipal gérant le fonctionnement du marché (contrôle des commerçants, respect des alignements, respect de l'hygiène, des horaires d'arrivées et de départs, gestion des stationnements illicites sur le marché et ses abords) constat des infractions tels que : vente à la sauvette, contrefaçons, non affichage des prix etc ...

Depuis le 07/10/17, une séance de marché a été créée le samedi matin sur la place Emile Menier nécessitant la présence d'agents de police municipale pour s'assurer du bon déroulement.

Evaluation quantitative de l'action :

	2016	2017	2018
Nombre d'usagers concernés par l'action	96 commerçants non sédentaires	103 commerçants non sédentaires	136 commerçants non sédentaires
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	170 jours par ans	170 jours par ans	208 jours par ans
Coût de revient global de l'action	184 028 €	146 017€	95 578 €
Coût de revient par participant / ou usager	1916,96 €	1418 €	704,10 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	184 028 €	146 017 €	95 578 €
Coût de l'action par Noisiélien	11,69 €	9,33 €	6,13 €
Evaluation quantitative de l'action (1 à 5)	4	4	4

Coût à la charge de la commune : 95 758 €

**Constatation des infractions par procès verbaux (P.V.E ou procès verbal de contravention écrit).**

Cette mission consiste à dresser un procès verbal aux contrevenants ne respectant pas :

- les stationnements illicites sur l'ensemble de la commune,
- le non respect du Code de la Route « feux tricolore, stop ...),
- le non respect de la vitesse,
- le non respect des arrêtés de police du Maire,
- le non respect des règles en matière d'hygiène publique,
- et l'ensemble des contraventions dont les policiers municipaux sont habilités à constater.

Evaluation quantitative de l'action :

	2016	2017	2018
Nombre de timbres amendes émis	6209	7209	7841
Coût de revient global de l'action	61 343 €	59 735 €	78 347 €
Coût de revient par participant / ou usager	/	/	0 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	61 343 €	59 735 €	78 347 €
Coût de l'action par Noisiélien	3,90 €	3,82 €	5,01 €
Evaluation quantitative de l'action (1 à 5)	3	3	3

Coût à la charge de la commune : 78 347 €

Prévention routière pour 25 classes de Primaires :

de CE1, CE2, CM1 et CM2 sur 5 groupes scolaires de la commune

- Pour les CE1 et CE2 : une demi - journée sur le thème du piéton
- Pour les CM1 et CM2 : une demi - journée sur le thème du vélo « théorique » et une demi-journée sur le thème du vélo « pratique » sortie à vélo dans la commune.

Evaluation quantitative de l'action :

	2016	2017	2018
Nombre d'usagers concernés par l'action	682 élémentaires	1117 élémentaires	825 élémentaires
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	26	48	33
Coût de revient global de l'action	47 711 €	46 460 €	17 411 €
Coût de revient par participant / ou usager	69,96 €	41,59 €	21,10 €
Coût résidentiel de l'action pour la commune	477,11 €	464,60 €	174,11 €
Coût de l'action par Noisiélien	3,03 €	2,97 €	1,11 €
Evaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5	5	5

Coût à la charge de la commune : 17 411 €

**Centre de Supervision Urbain**

Présentation de l'action :

Un centre de supervision a été inauguré le 24 mars 2018 puis s'en est suivi le recrutement de trois opérateurs vidéos permettant une visualisation des caméras en temps réel et d'apporter des réponses immédiates en cas de constatations de faits de voie publique. Les opérateurs ont également pour mission de procéder aux extractions de vidéos sur réquisition écrite de l'Officier de Police Judiciaire mais également de la justice. Ce service fonctionne actuellement 5 jrs / 7jrs de 7h45 à 01h du matin.

	2016	2017	2018
Nombre d'usagers concernés par l'action	/	/	15632
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	/	/	188
Coût de revient global de l'action	/	/	89 392 €
Coût de revient par participant / ou usager	/	/	
Coût résidentiel de l'action pour la commune	/	/	
Coût de l'action par Noisiélien	/	/	
Evaluation qualitative de l'action (1 à 5)	/	/	5

Commentaires : \* Concernant ce secteur nous ne sommes pas en mesure de chiffrer le coût de l'action par habitants du fait que ce dernier est intervenu en cours de bilan soit avril 2018. Nous pouvons juste à ce jour, quantifier la masse salariale des trois opérateurs pour la période d'avril à décembre 2018.

**IX - PREVENTION SECURITE**  
**870 528 €**

## X - GESTION DES BATIMENTS ET ESPACES COMMUNAUX

### A - DÉPENSES

#### ESPACES VERTS

Fourniture et pose de jeux neufs pour aire de jeux **18 746,18 €**

#### VOIRIE

Travaux allongement de 2 allées du nouveau cimetière 7 483,32 €

Mise en place de potelets spécifiques pour handicapés pour les passages piétons 714,89 €

Travaux de mise en sécurité parking RER Allée des Bois 1 010,35 €

Création de stationnement rue du 12 février 1934 5 370,79 €

Création lisses de protection pour l'Allée des Bois 6 359,49 €

Mise en conformité pour vente du parking du Lincoln 20 568,30 €

Mise en sécurité de voirie communale 18 224,80 €

Fourniture et pose de signalétique pour le marché Place Menier 5 054,76 €

Fourniture et pose de signalétique pour le quartier du Potager 458,94 €

**Sous total 65 245,64 €**

#### ACQUISITIONS DE MATÉRIELS

Mobiliers urbains (bancs, corbeilles, potelets, barrières,...) 7 730,46 €

Tables et chaises pour manifestation 2 388,00 €

Acquisition d'une balayeuse 153 564,14 €

Acquisition d'une tour informatique pour le bureau d'études 1 036,19 €

Acquisition T-KEY pour tachygraphe du nouveau mini-bus 518,40 €

Matériels et outillages de voirie 4 214,66 €

Matériels et outillages techniques bâtiment 8 594,82 €

Matériels et outillages pour les espaces verts 5 033,52 €

Fourniture et pose d'un enregistreur sur armoire froide pour le GS Ferme du Buisson 756,00 €

Fourniture et pose d'un réfrigérateur Table Top pour restaurant scolaire Allée des Bois 1 059,60 €

Acquisition de vitrines pour les syndicats 1 800,00 €

Acquisition de projecteurs pour secteur Fêtes et Cérémonies 1 140,00 €

Acquisition d'un bain marie et d'un lave-vaisselle pour la Crèche du Luzard 4 908,00 €

Fourniture et pose d'une table plonge sur placard pour la crèche du Luzard 4 284,00 €

**Sous total 197 027,79 €**

## BÂTIMENTS SCOLAIRES

<b>École maternelle Maryse Bastié</b>	
Création d'un local à vélos	2 705,98 €
<b>Groupe scolaire des Tilleuls</b>	
Création d'un local à vélos	1 276,02 €
Fourniture et pose de rideaux	4 754,40 €
<b>École élémentaire Jules Ferry</b>	
Fourniture et pose de rideaux au CL de la Pièce aux Chats pour ouverture classes à Jules Ferry	4 000,80 €
<b>Divers groupes scolaires</b>	
Création de salle de classes suite ouverture de classes	5 199,44 €
Mise en place de lavabos PMR	610,59 €
Câblages informatiques pour classes mobiles	13 491,60 €
<b>Sous total</b>	<b>32 038,83 €</b>

## RESTAURANTS SCOLAIRES

<b>Restaurant scolaire Allée des Bois</b>	
Création de 2 sorties sur toiture pour travaux hotte de cuisine	2 022,86 €
Fourniture et pose d'une hotte de cuisine	13 848,60 €
<b>Sous total</b>	<b>15 871,46 €</b>

## BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

<b>Mairie Principale</b>	
Dépose et pose d'une nouvelle armoire électrique pour la chaufferie	9 159,36 €
Création d'un bureau pour le service des sports	586,38 €
Création d'une salle de formation	2 505,08 €
<b>Mairie Annexe</b>	
Fourniture et pose de store	1 130,40 €
<b>Police Municipale</b>	
Création d'un vestiaire	1 747,17 €
<b>Sous total</b>	<b>15 128,39 €</b>

129/135

## AUTRES BÂTIMENTS

<b>Maison des Fêtes Familiales</b>	
Fourniture et pose d'une climatisation	15 880,74 €
<b>Maison de l'Enfance et de la Famille</b>	
Fourniture et pose d'une climatisation	4 807,21 €
<b>Crèche collective du Lizard</b>	
Fourniture et pose d'une climatisation	5 995,06 €
<b>Sous total</b>	<b>26 683,01 €</b>

## LOGEMENTS

<b>Logements de fonction de gardien</b>	
Remise aux normes électrique logement de fonction GS des Tilleuls	622,56 €
Remise aux normes électrique logement de fonction Ancienne Mairie	9 455,60 €
Remplacement chaudière murale logement de fonction de la crèche collective	3 176,10 €
<b>Sous total</b>	<b>13 254,26 €</b>

## OPÉRATIONS A.P/C.P

<b>ANCIENS RÉFECTOIRES</b>	<b>2006-004</b>	
Mission de maîtrise d'œuvre		12 000,00 €
<b>RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC</b>	<b>2008-003</b>	
Gestion de l'évolution du patrimoine		23 950,62 €
Reconstruction du patrimoine		479 034,43 €
Géolocalisation des câbles souterrains		136 080,00 €
Assistance à maîtrise d'œuvre pour passation marché public d'éclairage public		900,00 €
Acquisition de matériels d'illumination		8 298,54 €
<b>Sous total</b>		<b>648 263,59 €</b>

<b>REQUALIFICATION DU QUARTIER DU LUZARD</b>	<b>2008-006</b>	
Mission de maîtrise d'œuvre de vidéoprotection		7 196,46 €
Installation du dispositif de vidéoprotection		432 328,83 €
Travaux de mise en sécurité du poste CSU de la Police Municipale		9 079,61 €
<b>Sous total</b>		<b>448 604,90 €</b>
<b>OPÉRATION D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE</b>	<b>2009-003</b>	
<b>Divers groupes scolaires</b>		
Remplacement de la chaudière école élémentaire allée des bois		31 228,94 €
Fourniture et pose d'isolant sur écoles		2 036,40 €
<b>Logements de fonction de gardien</b>		
Remplacement de convecteurs vétustes sur divers logements de fonction		5 297,09 €
Remplacement chaudière murale logement de fonction GS Tilleuls		3 709,55 €
Remplacement chaudière murale logement de fonction du COSOM		1 994,52 €
Remplacement des menuiseries extérieures logement de fonction du COSOM		6 544,56 €
Remplacement des menuiseries extérieures logement de fonction du tennis		6 819,34 €
<b>Sous total</b>		<b>57 630,40 €</b>
<b>ANCIENNE CRÛCHE FAMILIALE/ MPT DES 2 PARCS</b>	<b>2009-005</b>	
Rénovation de la toiture de la maison de quartier des 2 parcs		72 314,05 €
<b>PROGRAMME DE RÉFECTION DE MISE AUX NORMES DES VOIRIES</b>	<b>2010-001</b>	
Travaux de mise aux normes PMR des voiries Place Jean Racine		19 131,30 €
<b>AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DU CIMETIÈRE</b>	<b>2012-002</b>	
Étude avant-projet d'extension du cimetière		2 867,59 €
Étude topographique pour extension du cimetière		576,00 €
Mission de coordination sécurité pour extension cimetière		969,60 €
Travaux de minéralisation de l'ancien cimetière		178 514,94 €
<b>Sous total</b>		<b>182 928,13 €</b>

131/135

## SÉCURISATION PRÉVENTIVE DES BÂTIMENTS

2013-001

### Groupes scolaires

Création d'un SAS grillagé extérieur et rehaussement clôture GS des Noyers	8 940,37 €
Aménagement du parvis au GS des Noyers	8 231,90 €
Fourniture et pose de 2 ferme-portes au GS des Noyers	2 527,96 €
Mise en place d'un interphone vidéophone au GS des Noyers	7 685,40 €
Fourniture et pose de clôture à l'école Maryse Bastié	10 058,11 €
Remplacement de l'alarme-incendie au GS des Tilleuls	28 219,20 €
Mission de coordination SPS au GS des Tilleuls	2 700,00 €
Fourniture et pose d'une alarme-incendie et d'un interphone vidéophone à l'école maternelle de l'allée des bois	3 989,88 €
Fourniture et pose de plans d'évacuation à l'école maternelle de l'allée des bois	1 668,60 €
Installation d'un visiophone au CL de la pièce aux chats suite ouverture de classes école Jules Ferry	963,48 €
Fourniture et pose d'une porte coupe-feu pour la chaufferie de l'école élémentaire de l'allée des bois	1 680,00 €

### Autres Équipements

Sécurisation du plateau EPS de la Ferme du Buisson	5 068,98 €
Mise en sécurité du site Kyudojo	2 443,36 €
Fourniture et pose de clôture, et portail au centre de loisirs de la pièce aux chats	6 567,34 €
Fourniture et pose d'une alarme-incendie à la crèche collective	6 566,64 €
<b>Sous total</b>	<b>97 311,22 €</b>

## ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

2013-002

### Groupe scolaire du Bois de la Grange

Mission SPS pour travaux de désamiantage	1 536,00 €
Mission de contrôle technique pour travaux accessibilité PMR	1 140,00 €
Travaux accessibilité PMR	194 775,12 €

### École Maryse Bastié

Fourniture et pose de tapis PMR	1 628,65 €
Travaux accessibilité PMR	15 694,43 €

### Groupe scolaire des Tilleuls

Fourniture et pose de menuiseries intérieures PMR	50 537,47 €
Fourniture et pose de tapis PMR	3 384,26 €

1327135

<b>Groupe scolaire des Noyers</b>	
Fourniture et pose de main courante PMR	4 020,00 €
Fourniture et pose de tapis PMR	3 474,22 €
<b>Groupe scolaire de la Ferme du Buisson</b>	
Fourniture et pose de main courante PMR	1 458,00 €
<b>Sous total</b>	<b>277 648,15 €</b>

## RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE JULES FERRY

2016-002

<b>Désamiantage et démolition de l'école Jules Ferry</b>	
Maîtrise d'œuvre	21 576,00 €
Mission de coordination SPS	2 244,00 €
Travaux de mise en sécurité des installations gaz et électriques avant démolition	1 800,60 €
Travaux de désamiantage et démolition	223 131,94 €
<b>Reconstruction de l'école Jules Ferry</b>	
Rémunération des lauréats non retenus au concours de maîtrise d'œuvre	27 840,00 €
Indemnisation des participants au jury de concours de maîtrise d'œuvre	1 872,00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre	11 956,80 €
Maîtrise d'œuvre	117 355,18 €
Étude géotechnique et hydrogéologique des sols	7 976,40 €
<b>Sous total</b>	<b>415 752,92 €</b>

## EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION

2018-001

Étude extension de la vidéoprotection	11 070,00 €
---------------------------------------	-------------

## ÉVOLUTION DU PARC DE VÉHICULES

2018-002

Acquisition d'un véhicule neuf pour la Police Municipale	24 265,20 €
Acquisition d'un mini-bus d'occasion	26 000,00 €
<b>Sous total</b>	<b>50 265,20 €</b>

## EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DES NOYERS

2018-003

Étude de faisabilité	8 932,80 €
----------------------	------------

1337/135

**1 - DEPENSES**

**PATRIMOINE COMMUNAL :** 2 685 848,22 €

**B - RECETTES**

Subventions d'investissement du patrimoine communal : 283 210,07 €

<p><b>X - PATRIMOINE COMMUNAL</b> <b>2 402 342,15 €</b></p>
---

**COUT DES ACTIONS D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES  
HABITANTS ENGAGEES PAR LA VILLE DE NOISIEL EN 2018  
I +II + III + IV + V +VI+ VII + VIII + IX + X + = 12 947 680,60 €**

Il convient de noter que ces actions ne représentent qu'une partie des efforts consacrés par la Ville à l'amélioration des conditions de vie des habitants par un développement social urbain appuyé.

En effet ne sont pas pris en compte dans ce rapport :

- L'effort pour appliquer des tarifs dégressifs conséquents pour toutes les prestations en direction de l'enfance et de la jeunesse.
- Les interventions quotidiennes des agents communaux pour entretenir et préserver les espaces de vie et les bâtiments communaux, ainsi que les acquisitions de fournitures et de prestations destinées à maintenir le patrimoine communal.
- Les frais de gestion interne inhérents à la mobilisation des services supports pour assurer le bon fonctionnement des services d'actions à la population.

\*\*\*\*\*